



ÉTUDE DES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES DU PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION ET D'INTERVENTION EN FAVEUR DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE



Rapport final
Avril 2012

Avec le concours financier de

Projet co-financé par
l'Union européenne :
Fonds européen de
développement régional



ASCONIT Consultants
(mandataire)

Parc Scientifique Tony Garnier
6/8 Espace Henry Vallée
69366 LYON Cedex 07
Tél : 04-78-93-68-90
Fax : 04-78-94-11-98
Email : contact@asconit.com



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	5
1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	5
1.2. TERRITOIRE D'ÉTUDE.....	5
2. MISE EN COHÉRENCE DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DU PNR LIVRADOIS-FOREZ AVEC LES TERRITOIRES VOISINS	6
2.1. SITUATION DU LIVRADOIS-FOREZ AU SEIN DU MASSIF CENTRAL	6
2.2. SDAGE LOIRE-BRETAGNE.....	11
2.3. COMPARAISON AVEC LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES	18
2.4. SCOT DU GRAND-CLERMONT	21
3. RÉUNIONS TERRITORIALES DE CONCERTATION : MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	27
4. SYNTHÈSE DES APPORTS DES RÉUNIONS TERRITORIALES	30
4.1. INTRODUCTION	30
4.2. ENJEUX / PROBLÉMATIQUES COMMUNS AUX QUATRE SECTEURS.....	30
4.3. ENJEUX / PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES	33
4.4. SECTEUR EST – RÉUNION À AMBERT	36
4.5. SECTEUR NORD – RÉUNION À THIERS	39
4.6. SECTEUR OUEST – RÉUNION À CONDAT LES MONTBOISSIER.....	43
4.7. CONCLUSION.....	46
5. CARTES DE SYNTHÈSE DES ENJEUX	47
6. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE	53
7. ÉLÉMENTS FORTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE	54
7.1. RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ.....	55
7.2. CORRIDORS ÉCOLOGIQUES	56
7.3. BIODIVERSITÉ GLOBALE DES TERRITOIRES ET DES PAYSAGES	57
8. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION.....	58
9. FICHES ACTIONS.....	63
10. GUIDE DE SENSIBILISATION.....	107
11. ANNEXES.....	111
11.1. LISTE DES ACTEURS LOCAUX ASSOCIÉS.....	111
11.2. LISTE DES ESPÈCES ÉVOQUÉES EN RÉUNION	113
11.3. AUTRES ANNEXES DISPONIBLES	117

Ce rapport présente les résultats de la tranche conditionnelle de l'étude des réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez correspondant à l'élaboration d'une stratégie de préservation et d'intervention en faveur du réseau.

Il se compose de différentes parties.

Une introduction rappelle les enjeux et objectifs de l'étude.

Une deuxième partie permet de mettre en cohérence le Parc avec les territoires voisins au travers des documents et études existants.

Une troisième partie présente la méthodologie de concertation et l'organisation des réunions territoriales.

Elle est suivie d'une quatrième partie qui regroupe les comptes-rendus des réunions de concertation, matière brute qui servira à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions.

Les deux parties suivantes sont consacrées à la stratégie d'intervention en faveur des réseaux écologiques : méthodologie d'élaboration et choix retenus.

L'avant-dernière partie est dédiée à la présentation des fiches actions retenues au terme de l'élaboration de la stratégie et au modèle retenu pour leur élaboration.

Une dernière partie présente le guide de sensibilisation à destination des élus locaux (en cours d'évolution au moment de la rédaction de ce rapport).

Enfin, avant les annexes, les cartes de synthèse des enjeux liés aux réseaux écologiques du Parc sont actualisées avec les éléments présentés.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et objectifs

Le Parc naturel régional du Livradois-Forez a mené un travail en commun avec le Parc des Volcans d'Auvergne sur les réseaux écologiques de leur territoire en 2008 et 2009. Parallèlement, le contexte national et régional s'est précisé sur ce sujet : Loi Grenelle 2, projets de Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, travaux des Parcs naturels du Massif Central (IPAMAC) sur les réseaux écologiques...

Pour le Parc Livradois-Forez, une première partie de cette démarche a été conduite par un groupement de bureaux d'étude dont ASCONIT Consultants était le mandataire. Elle a abouti à la cartographie et la caractérisation des réseaux écologiques dits « provisoires » pour trois « sous-trames » : milieux forestiers, milieux ouverts, milieux aquatiques et humides.

La seconde tranche de ce travail a été engagée en octobre 2010 avec pour objectif la définition d'une stratégie de préservation et d'intervention en faveur des réseaux écologiques. Elle a débuté par une série de 4 réunions sectorielles sur le territoire du Parc, visant dans un premier temps à rappeler et préciser les enjeux par secteur et à définir des objectifs partagés et des actions concernant les réseaux écologiques. En parallèle, une analyse des enjeux avec une mise en regard des contextes local (PNR Livradois-Forez), régional et à l'échelle du Massif Central a été conduite.

Les réunions de concertation ont permis de fournir la matière première à l'élaboration de la stratégie d'intervention qui se décline en un plan d'action global. Celui-ci représente une vue d'ensemble mais hiérarchisée des actions à mener au bénéfice des réseaux écologiques, en complément du Plan Biodiversité engagé par le Parc.

En complément du plan d'action, un guide destiné aux élus locaux sera réalisé. Il fournira des recommandations et des orientations à prendre en compte par les communes ou communautés de communes dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme.

1.2. Territoire d'étude

L'étude des réseaux écologiques du Parc naturel régional Livradois-Forez couvre l'ensemble des communes du périmètre de révision de la Charte du Parc, soit 191 communes et 3 475 km². Ce périmètre inclut 21 communes de plus que les communes actuellement labellisées Parc, 10 dans la Loire sur les Hautes-Chaumes et 11 dans la plaine de l'Allier (dont 10 communes déjà associées au Parc et présentes dans le Syndicat mixte).

Pour les besoins techniques de l'étude, nous avons étendu notre territoire d'analyse et de cartographie par le biais d'une zone tampon de 2,5 km autour des communes du périmètre de révision.

Les acteurs locaux invités aux réunions territoriales appartiennent aux collectivités qui composent le territoire du Parc ou sont des représentants de structures agissant sur les départements interférant avec le Parc (Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme).

2. MISE EN COHÉRENCE DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DU PNR LIVRADOIS-FOREZ AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

2.1. Situation du Livradois-Forez au sein du Massif Central

Les apports de la trame écologique du Massif Central réalisée par l'IPAMAC

Le **Massif Central** s'inscrit dans un axe européen majeur constitué du massif alpin, de la chaîne pyrénéenne et des Monts cantabriques et pour lesquels ont été identifiés **deux enjeux essentiels** communs portant sur ces massifs montagneux et leurs interfaces : la **préservation du patrimoine naturel** et la **restauration des liens naturels**, la **lutte contre la fragmentation** des territoires générée par l'urbanisation.

Le Massif Central constitue, ainsi, un « **pont** » **entre les Alpes et les Pyrénées pour les espèces montagnardes**, en particulier celles inféodées aux **milieux ouverts** (prairies, pelouses et landes) dont la continuité, la pérennité et la qualité constituent un enjeu commun à tous les Parcs naturels de l'IPAMAC. Il joue également un **rôle stratégique tant pour les milieux forestiers** (couloir migratoire en particulier) que pour les **milieux aquatiques**, situés en tête de 4 grands bassins versants (Seine Normandie, Loire Bretagne, Rhône Méditerranée Corse et Adour Garonne), et présentant des enjeux majeurs pour les espèces associées.



Les apports des travaux de l'IPAMAC, en termes méthodologiques, de données et de résultats mais également en termes de cohérence territoriale, sont constitués notamment :

- d'une cartographie affinée de l'occupation des sols et des pistes méthodologiques pour approfondir ce travail,
- d'une cartographie du potentiel écologique sur l'ensemble du territoire et des réservoirs de biodiversité potentiels à l'échelle du Massif central,
- d'une cartographie d'une trame écologique potentielle du Massif central aux Pyrénées.

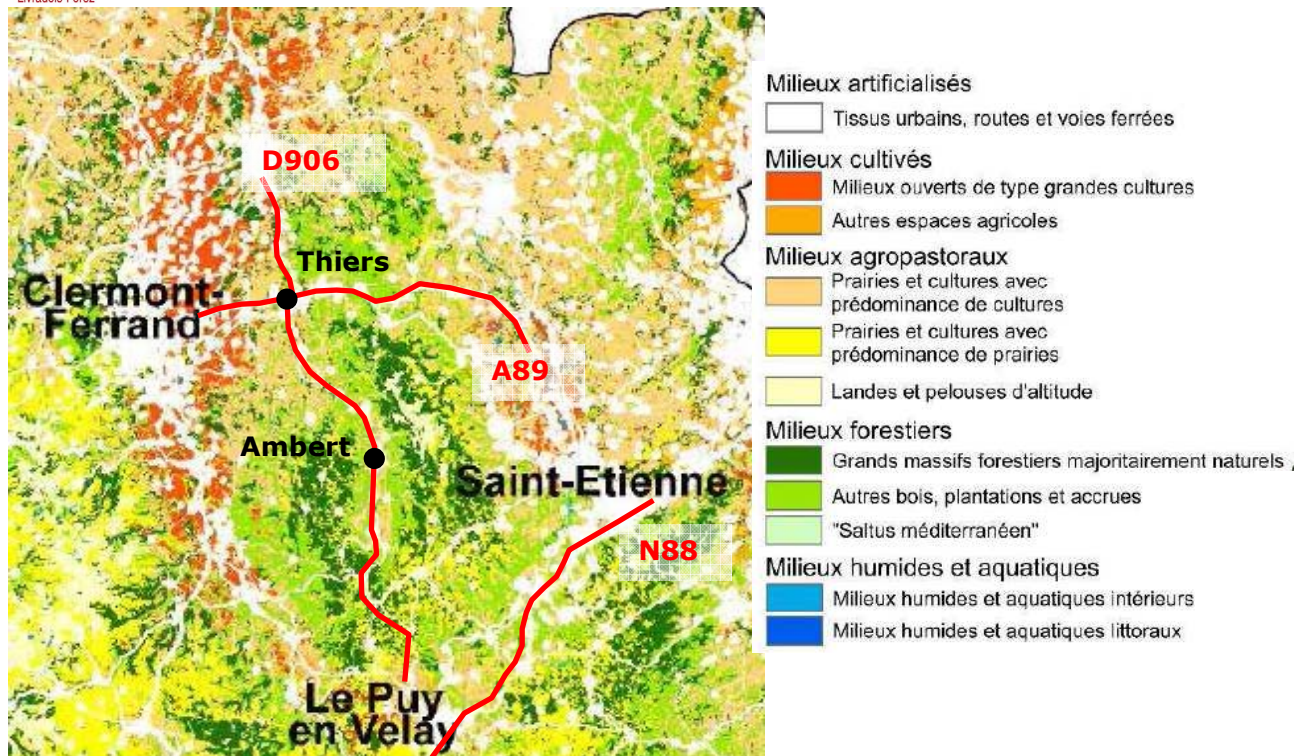


Figure 1 : Analyse de l'occupation du sol et de la fragmentation des milieux naturels

L'occupation du sol

La cartographie affinée de l'occupation des sols réalisée principalement à partir de Corine Land Cover et des étagements de végétation met en avant **l'occupation forestière** du Livradois-Forez. Sur le pourtour du Parc, l'occupation du sol est plus diversifiée et reflète celle de l'aire d'étude de l'IPAMAC, où dominent les milieux agropastoraux. La plaine de Limagne à l'ouest du Parc est la principale zone de milieux cultivés du Massif central.

Les obstacles

Les infrastructures linéaires de transport et des zones de perturbation écologique autour des milieux artificialisés couvrent une surface globale de 20% de l'aire d'étude de l'IPAMAC. L'agglomération de Clermont-Ferrand et la plaine de la Limagne font partie des coupures les plus importantes au sein du massif central. Elles séparent le PNR Livradois-Forez sur sa frange ouest du PNR des Volcans d'Auvergne. L'autoroute A75, nord-sud, augmente cet effet de coupure. A l'est, l'urbanisation continue à la jonction Monts du Forez - Plaine du Forez forme une première coupure avant l'agglomération de Saint-Étienne et l'urbanisation de la Plaine du Forez.

Au sein du PNR Livradois-Forez, 2 obstacles majeurs viennent fragmenter le territoire du Parc. L'autoroute **A89** forme une coupure est-ouest au nord du PNR au niveau de Thiers. Elle isole par la partie nord du Parc – les Bois Noirs – des massifs forestiers du sud. La départementale **D906** Vichy – le Puy en Velay, traverse le Parc du nord au sud. Elle relie les principales zones urbanisées du Parc. Son effet d'obstacle est plus ou moins important selon son aménagement (2 x 2 voies avec muret central dans les Gorges de la Dore) ou selon son environnement (prairies humides de la plaine d'Ambert).

Les connexions entre le Parc et les territoires plus au sud semblent moins problématiques, malgré la présence de la N88 et d'une urbanisation diffuse entre Saint-Étienne et le Puy.

De même, une fois passé l'obstacle de l'A89, les Bois Noirs et les Monts de la Madeleine semblent bien connectés.

Les réservoirs de biodiversité

L'analyse de 5 critères : hétérogénéité, densité de cours d'eau, singularité géologique et pédologique, naturalité des milieux et rareté surfacique des milieux a permis de dresser une **carte des potentialités écologiques** à l'échelle de l'aire d'étude du Massif Central. Au sein de cette trame écologique potentielle, des **réservoirs de biodiversité** ont été sélectionnés sur la base de seuils de qualité minimale des milieux, d'une superficie minimum (500 ha) et d'un nombre de réservoirs maximum.

Trame écologique potentielle du Massif Central aux Pyrénées

Projet IPAMAC "Trame écologique du Massif central"
Auteur : IPAMAC, 2010



Figure 2 : Carte finale de la trame écologique potentielle : IPAMAC

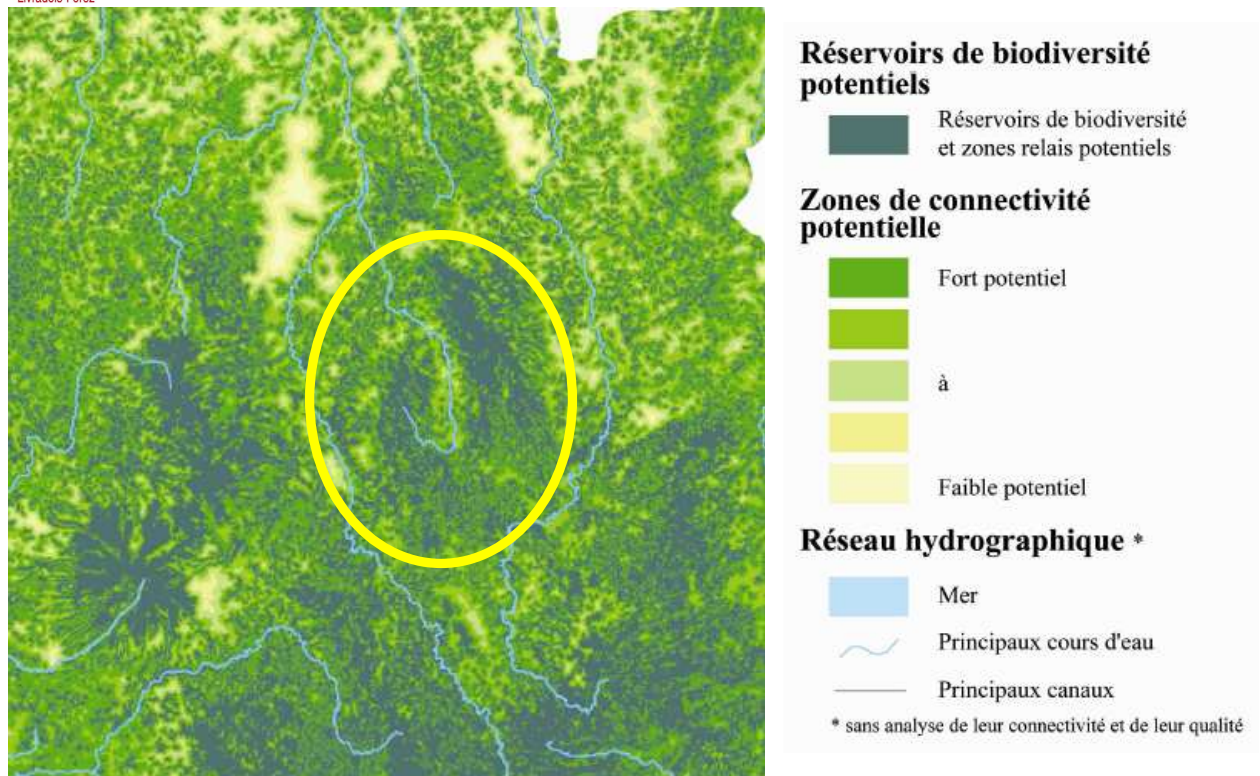


Figure 3 : Réservoirs de biodiversité, zones relais et connectivités potentielles : IPAMAC

Les Monts du Livradois et les Monts du Forez ressortent comme des réservoirs de biodiversité à l'échelle du Massif central. Ces deux zones noyaux sont entourées d'une matrice de milieux à forte connectivité potentielle et de zones relais.

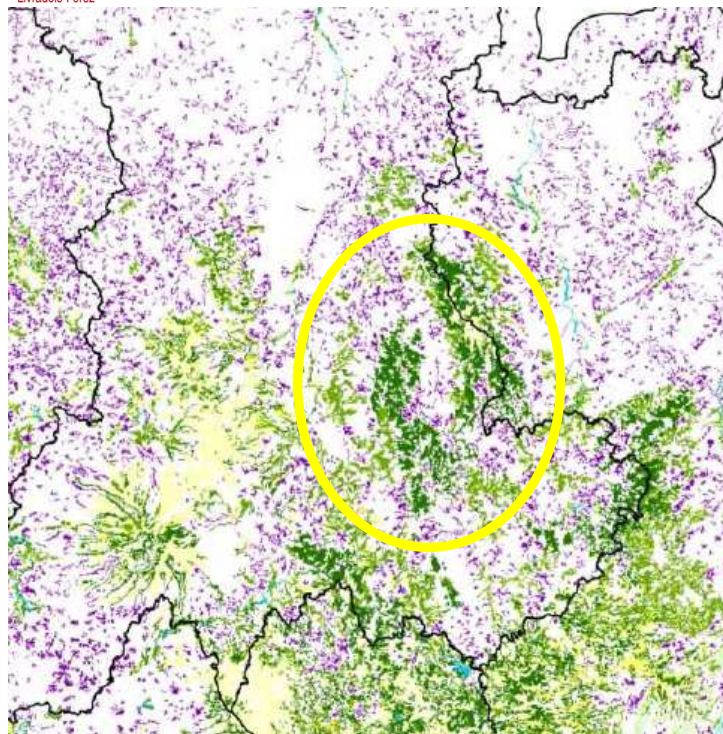
Au nord-ouest du parc, la plaine de Limagne représente une surface importante de faible potentiel de connectivité.

Au sein du Parc, les zones urbanisées autour de Thiers et de Billom ressortent comme étant de plus faible connectivité. Dans une moindre mesure, apparaissent aussi les communes d'Ambert, de Vertolaye et de Cunlhat.

Sur les cartes de l'IPAMAC, les réservoirs de biodiversité et zones relais identifiés correspondent en particulier à des **milieux boisés** (grands massifs des Monts du Livradois et du Forez) et dans une moindre mesure à des **milieux agropastoraux** (Hautes-Chaumes). « D'autres bois, plantations et accrues » forment des réservoirs de biodiversité de surface moins importante dans le secteur des **Bois Noirs**, au sud de Noirétable, dans le prolongement sud-est du Haut Livradois et le long des coteaux du Livradois dominant la vallée de l'Allier.

Les zones relais potentielles, a priori composées d'une mosaïque de milieux, peuvent être le support de connexions entre les réservoirs.

Les réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques et humides n'apparaissent pas à cette échelle d'analyse. Des zones relais formées des boisements rivulaires dessinent parfois les continuités hydrographiques.



Composition des réservoirs de biodiversité potentiels

Milieus cultivés

Autres espaces agricoles

Milieus agropastoraux

Prairies et cultures avec prédominance de cultures

Prairies et cultures avec prédominance de prairies

Landes et pelouses d'altitude

Milieus forestiers

Grands massifs forestiers majoritairement naturels

Autres bois, plantations et accrues

"Saltus méditerranéen"

Milieus humides et aquatiques

Milieus humides et aquatiques intérieurs

Milieus humides et aquatiques littoraux

Zones relais potentielles

Zones relais potentielles

Limites administratives

Limites régionales

Figure 4 : Composition des réservoirs de biodiversité et zones relais potentielles : IPAMAC

Les interactions avec le PNR

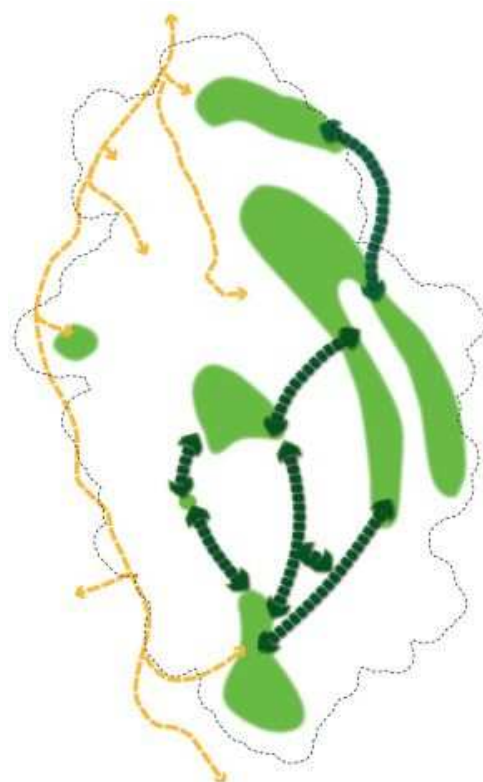
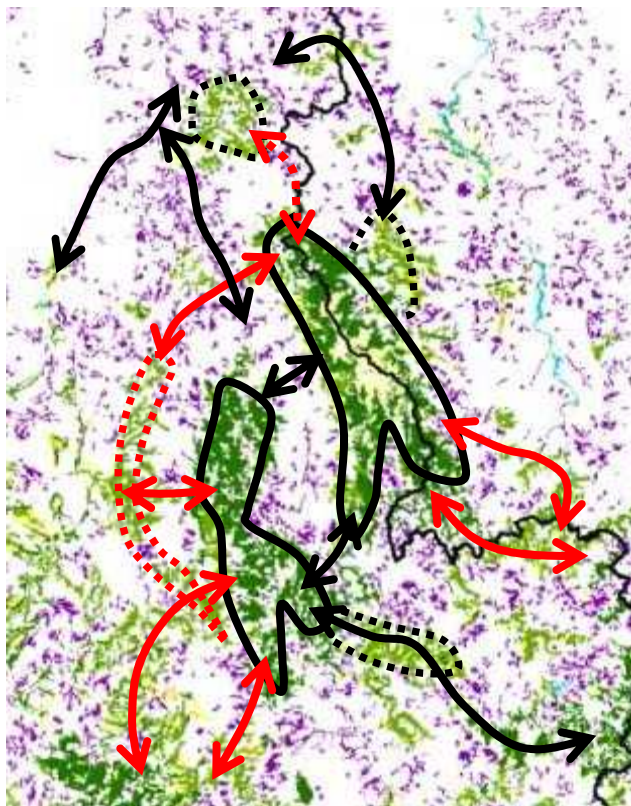


Figure 5 : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques : IPAMAC et Parc

En noir éléments identifiés dans l'étude des réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez retrouvés effectivement sur la carte de l'IPAMAC, **en rouge**, éléments complémentaires venant de l'interprétation des résultats de l'étude IPAMAC.

On retrouve à la fois dans l'analyse IPAMAC et Parc les réservoirs de biodiversité du Livradois, des Monts du Forez et des Bois Noirs, ainsi que les principales connexions entre ces zones.

Le travail de cartographie d'occupation du sol réalisé sur le PNR Livradois-Forez et les apports des acteurs locaux nous permettent de considérer, malgré une échelle de rendu similaire, que la trame écologique de l'IPAMAC est à une échelle plus grossière que celle du Parc. Cela a plusieurs types de conséquences :

- Le travail de l'IPAMAC met plus en avant les connexions avec les territoires voisins (tracés rouges) : au sud-est en direction du PNR du Pilat, au sud-ouest vers les Couzes, à l'ouest vers la Chaîne des Puys. → on retrouve ces connexions dans la carte de synthèse des enjeux des réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez.
- Les limites des réservoirs de biodiversité / cœur de nature entre IPAMAC et Parc peuvent présenter des différences (également liées aux différentes méthodologies employées). Les Monts du Livradois sont décomposés en plusieurs noyaux dans l'étude du Parc par exemple.
- Les grandes connexions hydrographiques ne sont qu'esquissées par les zones relais (en violet sur la carte IPAMAC) à l'échelle du Massif Central.

La connexion entre Bois Noirs et Monts du Forez à l'est de Thiers, qui ressort sur la carte de l'IPAMAC et qui avait proposée dans le diagnostic de l'étude PNR, a été invalidé par les acteurs locaux suite aux réunions territoriales. A contrario, la connexion du haut Livradois vers le sud-est au travers du Plateau de Craonne a été confirmée en axe de déplacement de faune.

L'arc boisé des coteaux du Livradois ne ressort pas sur la carte du Parc. Plusieurs hypothèses peuvent être évoquées :

- une différence d'occupation du sol moindre entre le plateau du Livradois et ses retombées dans l'analyse du Parc, occultant les caractéristiques et intérêts de ces milieux d'interface ;
- un possible effet de bord dans l'analyse du Parc, ne montrant pas assez les différences entre ces coteaux et le Val d'Allier.
- Les conséquences de choix des critères ayant servi à construire la trame écologique potentielle de l'IPAMAC (hétérogénéité, densité de cours d'eau, singularité géologique et pédologique, naturalité des milieux et rareté surfacique).

Cet élément étant esquissé à partir d'une approche multi-trames, il semble difficile de le reporter sur une sous-trame en particulier.

→ Au-delà des nuances apportées par les différentes approches méthodologiques, l'intérêt de l'étude IPAMAC réside dans la mise en lumière des grandes connexions entre le PNR et les territoires voisins. L'analyse de la carte IPAMAC permet de confirmer certaines liaisons identifiées dans l'étude du PNR Livradois-Forez, mais également d'en esquisser de nouvelles.

2.2. SDAGE Loire-Bretagne

Les apports du SDAGE Loire-Bretagne

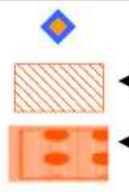
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, approuvé en novembre 2009, pour la période 2010-2015, décrit la stratégie du bassin pour stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes, en tenant compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques.

Un programme de mesures décline les orientations du SDAGE. Pour le secteur Allier aval, Dore, Sioule, dont fait partie le territoire du Parc, trois types d'enjeux majeurs ont été


définis. Les enjeux surlignés en jaune rentrent en interaction avec les enjeux des réseaux écologiques.

ENJEUX MAJEURS POUR LE PROGRAMME DE MESURES		
Morphologie -Enfoncement de la ligne d'eau -Dynamique d'érosion, transport, dépôt de sédiments	Pollutions d'origine agricole -Qualité des eaux superficielles et souterraines -Drainage	Zones humides Restauration : -Patrimoine et biodiversité -Fonctions épuratoires et régulatrices


Parmi les mesures clés qui découlent de ces enjeux, on retiendra particulièrement, pour le territoire du Parc, les mesures suivantes :

POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE		
	08E30	Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampon - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser les techniques alternatives - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)

Cela concerne les bassins versants des affluents de l'Allier au sud-ouest du Parc (Pays Coupés) et à l'ouest : Billomois et nord-ouest du Bas-Livradois.

MORPHOLOGIE		
	11A3	Animer et planifier les travaux - Mettre en place ou pérenniser une structure d'animation - Développer des démarches de maîtrise foncière le long des cours d'eau
	13A2	Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques
	13A3	Restaurer les biotopes et les biocénoses - Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés - Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements
	13B1 13B2 13B3	Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation de berges, plantations
	13C2 13C3	Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons...
	13D1	Améliorer la connectivité latérale Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet...

Cela concerne les cours d'eau du Lilion, affluent rive gauche de la Dore au sud de Thiers et les affluents rive droite de l'Allier au sud-ouest du Parc entre Auzon et Agnat.

ZONES HUMIDES		
	14C1 14C2 14D1	Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion - contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides

Les mesures concernant les zones humides sont non zonées et seront à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques.

Le SDAGE laisse ici sa place au schéma d'aménagement des eaux (SAGE), outil de planification concertée de la politique de l'eau à l'échelle de bassins versants plus réduits. Le territoire du Parc est couvert par le SAGE Dore, et à ses marges, par les SAGE Allier aval, Loire en Rhône-Alpes et Loire amont.

Le SAGE du bassin de la Dore est en cours d'élaboration. Après un diagnostic et la description d'un scénario tendanciel, le Programme d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Dore est en cours de rédaction.

Les principaux enjeux du SAGE interagissant avec les réseaux écologiques sont :

- Assurer la continuité écologique des cours d'eau
- Retrouver une ripisylve fonctionnelle et diversifiée
- Préserver les zones humides et favoriser le développement de la biodiversité

En réponse à ces enjeux, le PAGD propose les objectifs et orientations suivants :

Enjeux	OBJECTIFS	ORIENTATIONS de la Stratégie
Qualité des milieux aquatiques (dynamique fluviale/continuité/morphologie et ripisylves/têtes de bassins)	Amélioration de la continuité écologique	Définir un ou des objectif(s) de résultat de manière concertée et cohérente à l'échelle du bassin de la Dore
		Affiner l'inventaire/diagnostic des obstacles à la continuité écologique
		Restaurer la continuité écologique par des actions adaptées sur les ouvrages impactants la continuité écologique
	Restauration/entretien du lit mineur, des berges et des annexes hydrauliques	Mettre en place une animation et un plan de communication spécifique sur la continuité écologique
		Restaurer la ripisylve sur les secteurs impactés par l'énérinement des berges
		Restaurer et entretenir la ripisylve et les berges
		Améliorer la connaissance et la surveillance de la prolifération des espèces invasives
	Connaître et préserver les têtes de bassin	Communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve
		Définir la notion de "têtes de bassins versants" et inventorier ces espaces à l'échelle du SAGE
		Prioriser l'ensemble des dispositions définies par le SAGE sur les têtes de bassin versant
		Favoriser la prise de conscience de la fonctionnalité des têtes de bassin

Les interactions avec le PNR

Situé en amont des grands bassins versants de l'Allier et de la Loire, le territoire du Parc est couvert quasiment par moitié par des sous-bassins versants considérés comme **tête de bassin** par l'Agence de l'eau (cours d'eau de rang de Strahler 1 ou 2 se jetant dans un cours d'eau de rang n+1 et dont la pente est supérieure à 1%).

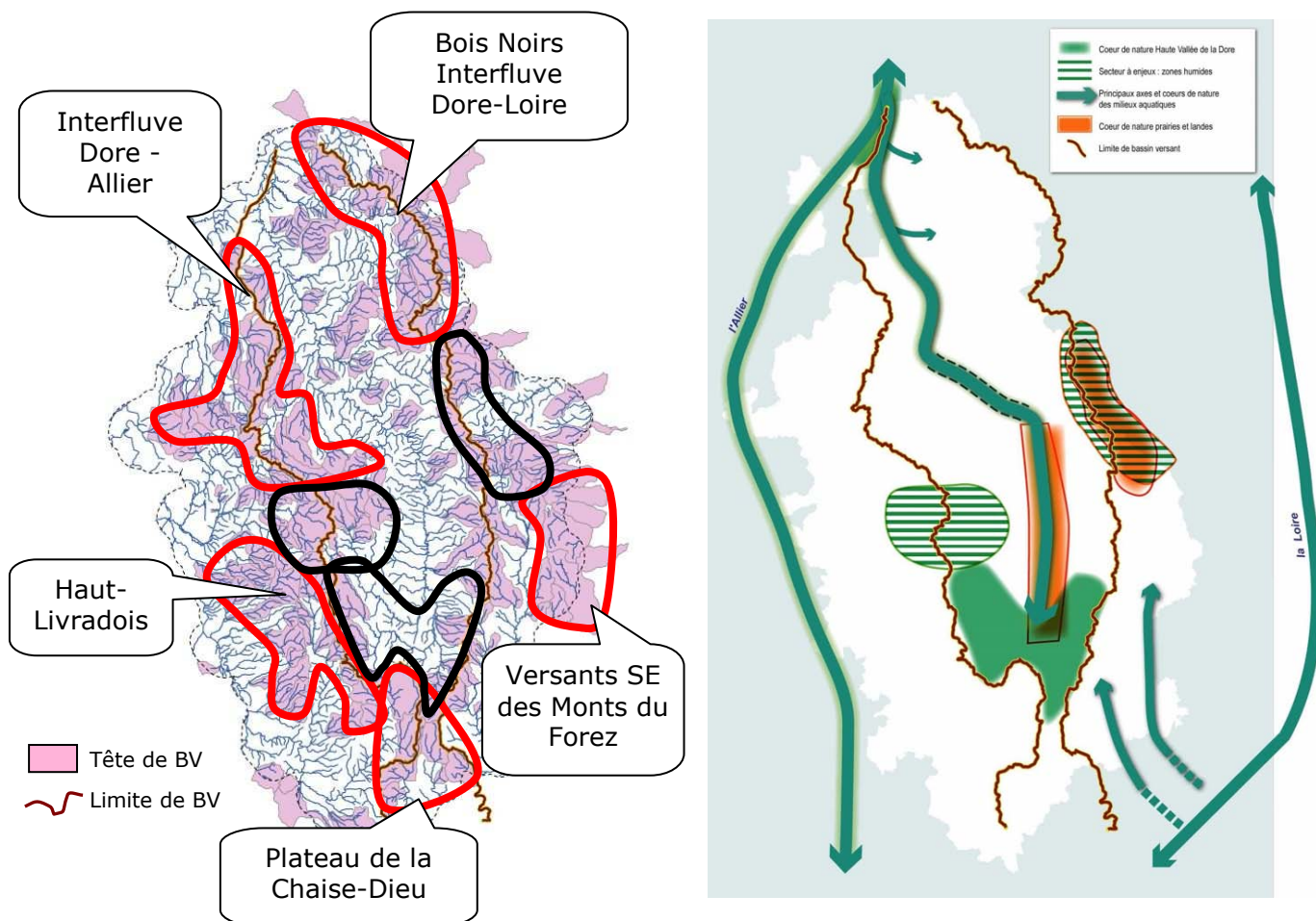


Figure 6 : Enjeux têtes de bassin versant (AELB à gauche, PNR LF à droite)

En noir enjeux têtes de bassin versant identifiés dans l'étude des réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez.

En rouge, éléments complémentaires venant de l'analyse de la carte de l'AELB.

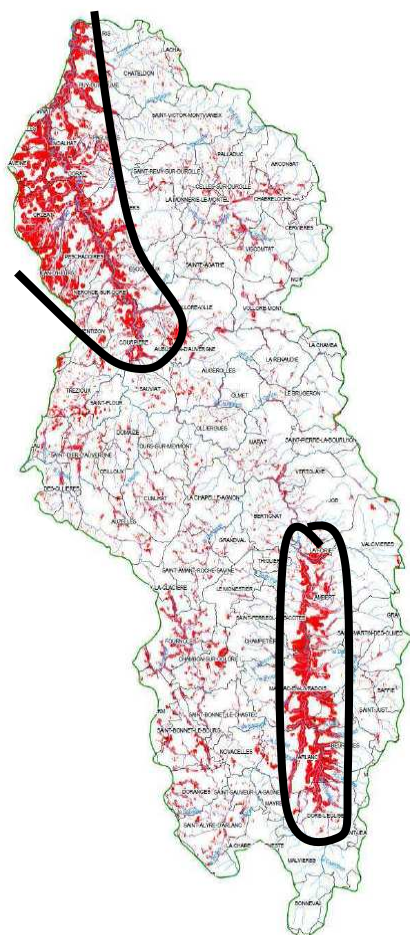
Toutes les têtes de bassins versant n'ont pas été prises en compte dans les enjeux au vue de leur surface au sein du Parc.

→ Les zonages complémentaires renforcent les actions du SAGE et donnent une **priorité d'intervention sur les secteurs suivants** : Bois Noirs, versants des Monts du Forez, bas et Haut Livradois, une partie de la plaine entre Dore et Allier, plateau de la Chaise-Dieu et de manière très ponctuelle sur des petits affluents de la Dore en particulier en rive droite entre Ambert et Courpière.

Enjeux	OBJECTIFS	ORIENTATIONS de la Stratégie
<p style="text-align: center;">Zones humides</p>	<p style="text-align: center;">Améliorer la connaissance des zones humides</p>	<p>Assurer le portage de programmes opérationnels sur l'ensemble du bassin de la Dore</p>
		<p>Réaliser les inventaires locaux des zones humides dans les enveloppes de présence potentielle définies et identifier les ZHIEP et ZSGE</p>
	<p style="text-align: center;">Assurer la gestion et la protection des zones humides et de la biodiversité</p>	<p>Protéger toutes les zones humides dans le cadre de documents d'urbanisme (PLU, SCoT, dossiers Code de l'Environnement...)</p>
	<p>Améliorer la gestion et l'entretien des zones humides fonctionnelles par les autres outils existants (MAE, acquisition,...)</p>	
<p>Communication/sensibilisation</p>		

La définition des enveloppes de zones humides potentielles reste à ce jour sujet à discussion.

Dans le cadre du SAGE Dore, la **DDT 63 propose une cartographie de zones humides potentielles** réalisée à partir d'une zone tampon autour des cours d'eau et plans d'eau existants. Cette analyse, dans le bassin versant de la Dore, met en avant deux secteurs : la plaine entre Dore et Allier et la Plaine d'Ambert.



← **Figure 7 : Zones humides potentielles du SAGE Dore DDT 63**

Par ailleurs, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne propose une **cartographie de zones humides potentielles** réalisée à partir d'une analyse multicritère, incluant la topographie, la géologie, la densité de drainage, la forme du relief, la climatologie et les surfaces d'érosion (secteurs d'arène en région de socle).

Cette analyse, plus complète et montrant des potentialités au-delà de l'existant, nous permet de définir des enveloppes de zones humides potentielles plus larges (cf. carte page suivante).

→ La confrontation entre la carte des enveloppes de zones humides potentielles de l'AELB et la carte des principaux éléments de la trame des milieux aquatiques et humides fait ressortir des similitudes et des compléments.

- Les zones humides de la Plaine d'Ambert, des Hautes-Chaumes et du Haut Livradois sont déjà prises en compte dans l'étude du Parc.
- A noter que sur le Haut Livradois, les enjeux sont répartis entre le cœur de nature de la Haute vallée de la Dore et les zones humides du Plateau.
- L'enjeu zones humides de la plaine entre Dore et Allier, du Plateau de Craonne et des affluents de la Loire, des flancs sud des Monts du Forez semble par contre sous-estimé.
- Les zones humides potentielles du val d'Allier, en limite de zone d'étude, n'ont pas été représentées.

En noir enjeux zones humides et têtes de bassin versant en partie identifiés et pris en compte dans l'étude des réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez,
En rouge, éléments complémentaires venant de l'analyse de la carte de l'AELB.
 → Cela nous conduit à renforcer les enjeux des milieux aquatiques et humides sur deux secteurs en particulier :

- **rajout d'un cœur de nature sur le secteur de plaine entre Dore et Allier**
- **rajout d'une zone d'enjeux de zones humides de tête de bassin sur la plateau de Craonne**

Figure 8 : Éléments structurant de la trame des milieux aquatiques et humides du Parc

→ Au-delà des enjeux de continuité hydrographique et de qualité des milieux aquatiques, le SDAGE Loire-Bretagne et sa déclinaison locale dans le SAGE Dore insistent sur les enjeux zones humides et têtes de bassin versants. **Ces aspects renforcent la priorité des actions sur quasiment la moitié du Parc.**

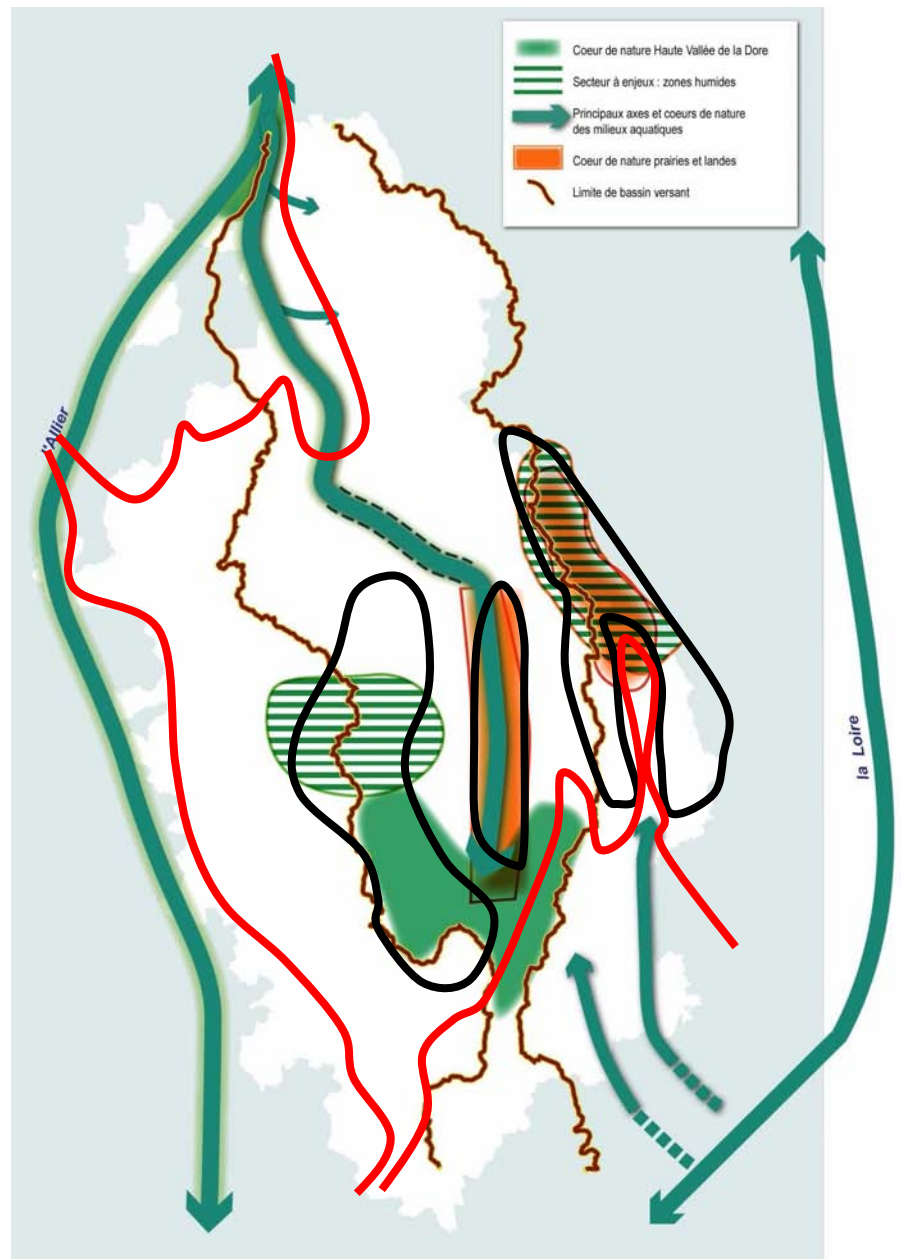
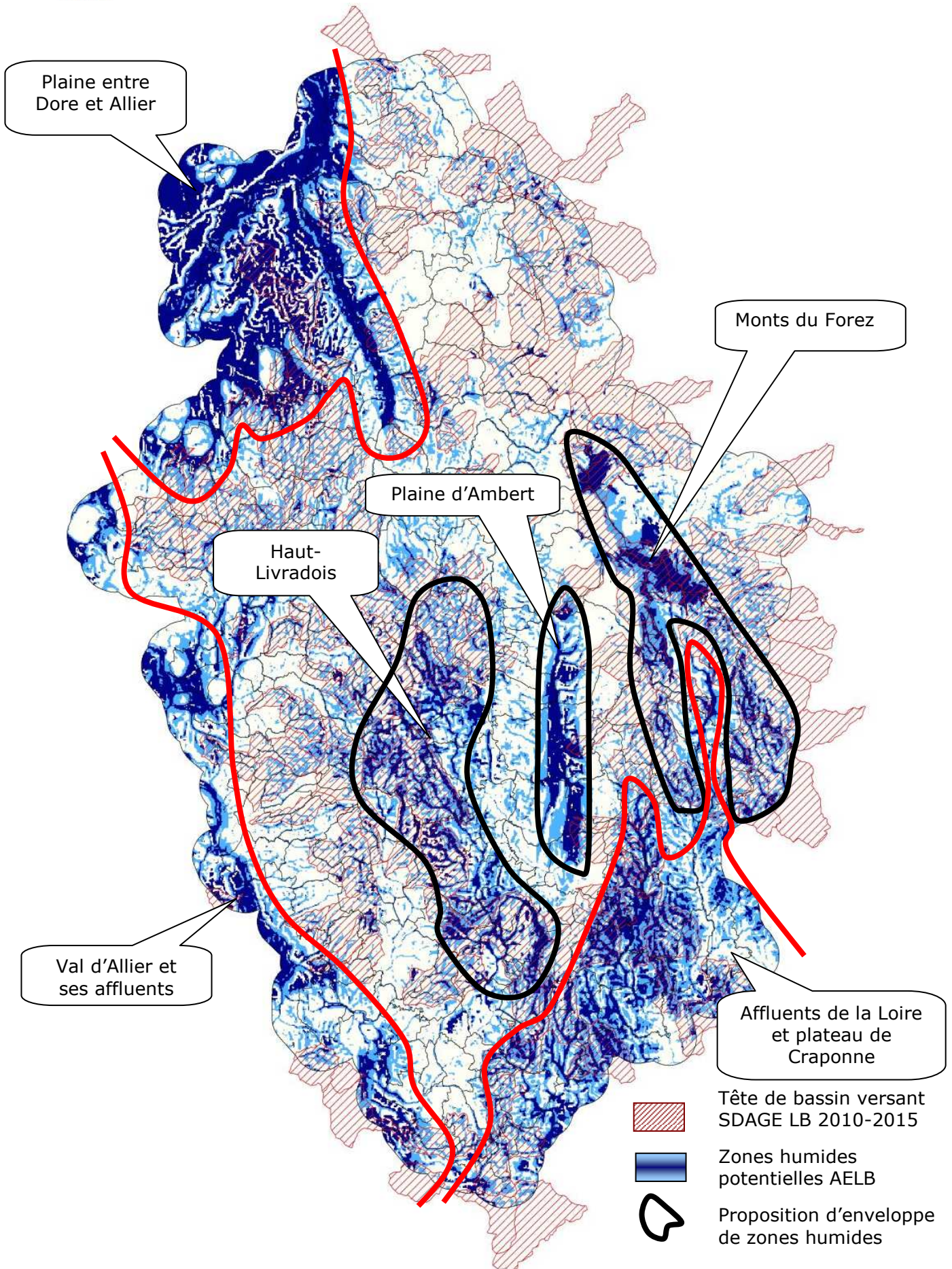


Figure 9 : Zones humides potentielles et têtes de bassin versant (page suivante)



2.3. Comparaison avec les réseaux écologiques de la région Rhône-Alpes

Les apports des réseaux écologiques de Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes a produit début 2009 une cartographie des réseaux écologiques régionaux. Une trame écologique potentielle, qui résulte du cumul de 7 sous-trames, dessine des continuités locales formées des milieux les plus favorables à une majorité des espèces. Des axes potentiels de déplacement de faune renforcent cette trame locale. Des grandes liaisons entre cœurs de nature ont aussi été définies à l'échelle régionale.

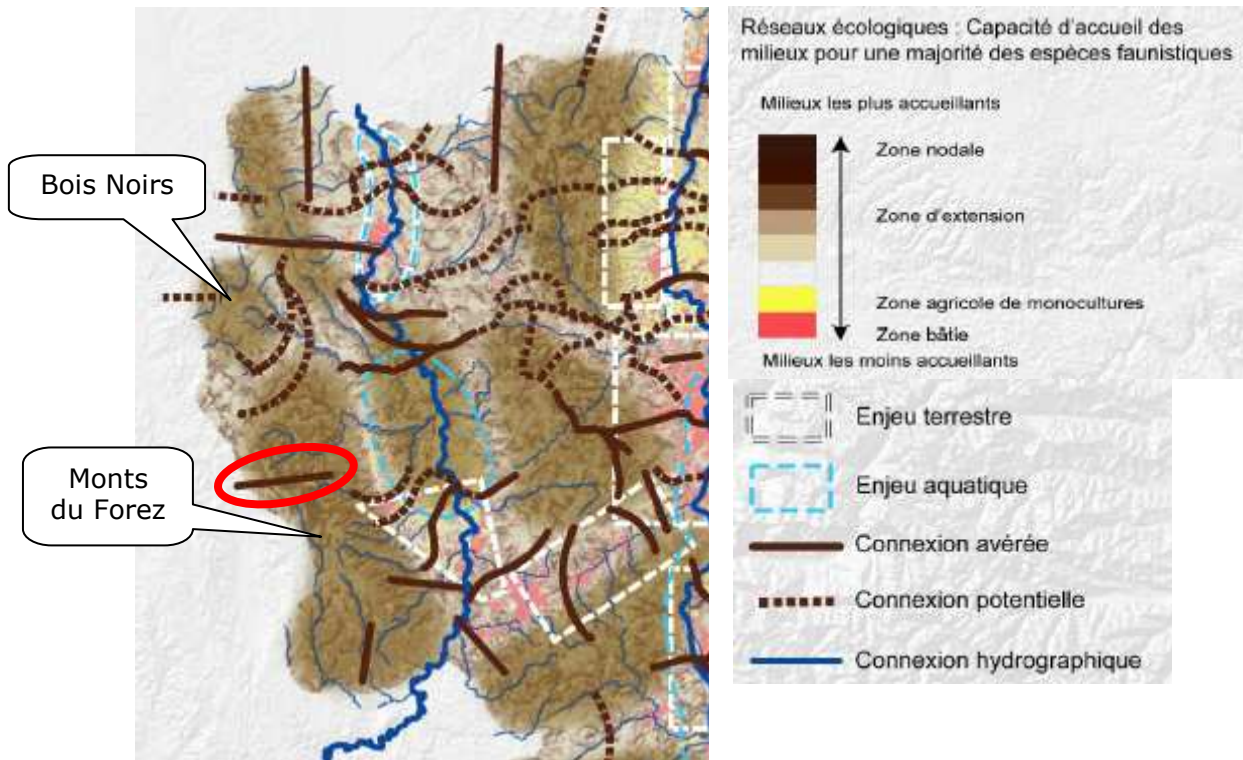


Figure 10 : carte des enjeux et grandes liaisons des réseaux écologiques de Rhône-Alpes

Les interactions avec le PNR

Une mise en cohérence entre les réseaux écologiques du PNR LF et les réseaux écologiques de Rhône-Alpes peut se faire sur la partie est du Parc, à sa frontière avec le département de la Loire.

Deux cœurs de nature : les Bois Noirs et les Monts du Forez sont représentés sur la carte de synthèse des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. A partir de ces cœurs partent des liaisons vers les territoires voisins, dont le territoire du Parc. La liaison est-ouest qui traverse les monts du Forez à la hauteur de Vertolaye (cernée de rouge sur la carte ci-dessus) est considérée comme avérée. Des connexions potentielles sont proposées au niveau des Bois Noirs et entre le nord-est des Monts du Forez et les monts de la Madeleine, traversant l'autoroute A89.

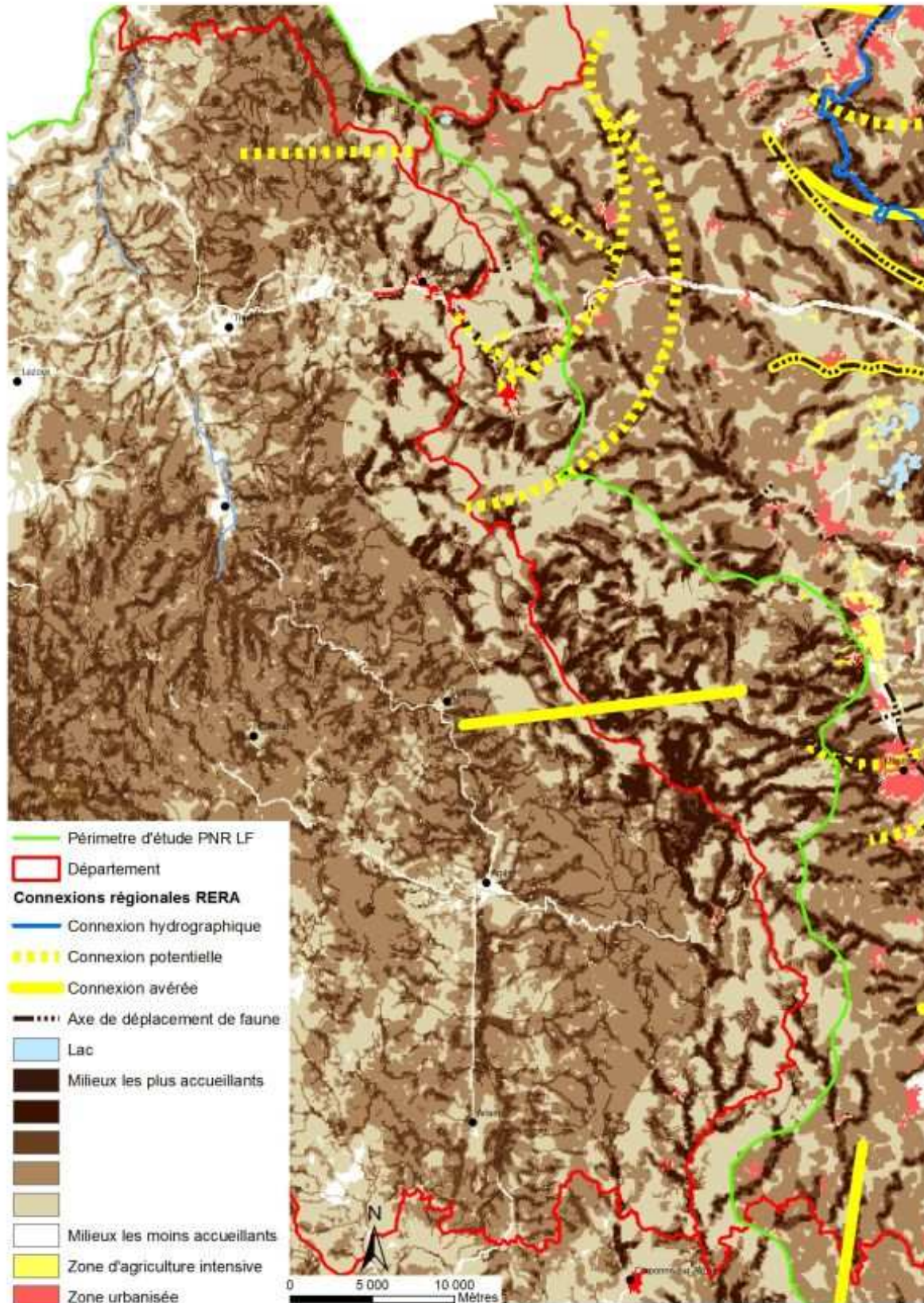


Figure 11 : Connexions entre les réseaux écologiques de Rhône-Alpes et du PNR Livradois-Forez

→ Les connexions interrégionales esquissées dans RERA ressortent de deux manières dans l'étude du Parc.

- le grand flux venant du Forez (connexion potentielle) ①
- les corridors et l'axe de déplacement liés aux zones humides sur l'interfluve des Hautes Chaumes (connexion avérée). ②

Au-delà des connexions régionales identifiées, une analyse plus fine des cartes produites permettrait d'esquisser d'autres connexions potentielles. Celles-ci s'appuient en particulier sur les milieux les plus accueillants de la trame, dont les vallées affluant en rive gauche de la Loire, qui concentrent une mosaïque de milieux favorables à une majorité d'espèces.

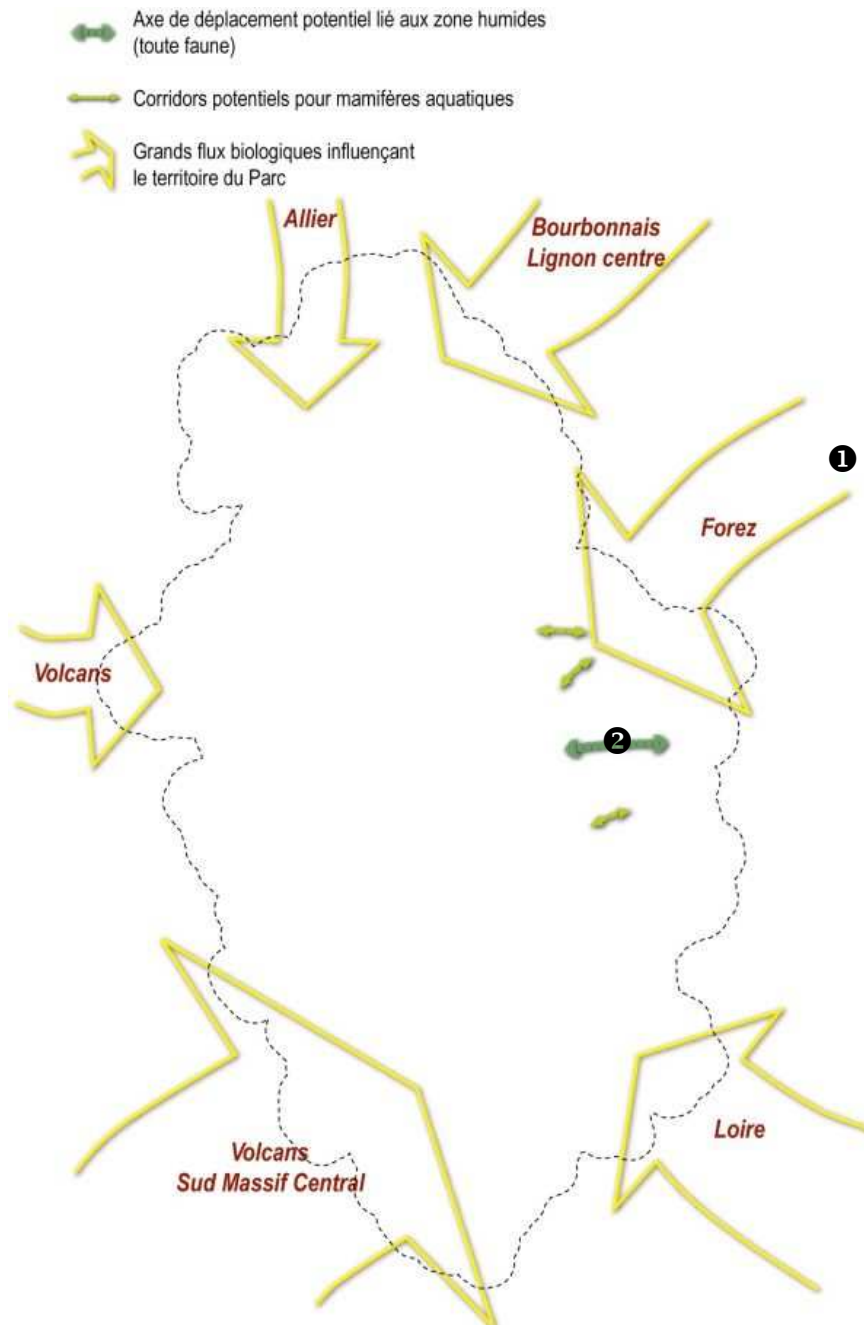


Figure 12 : connexions interrégionales : grands flux biologiques et axes de déplacement

2.4. SCOT du Grand-Clermont

Les apports du SCOT du Grand-Clermont

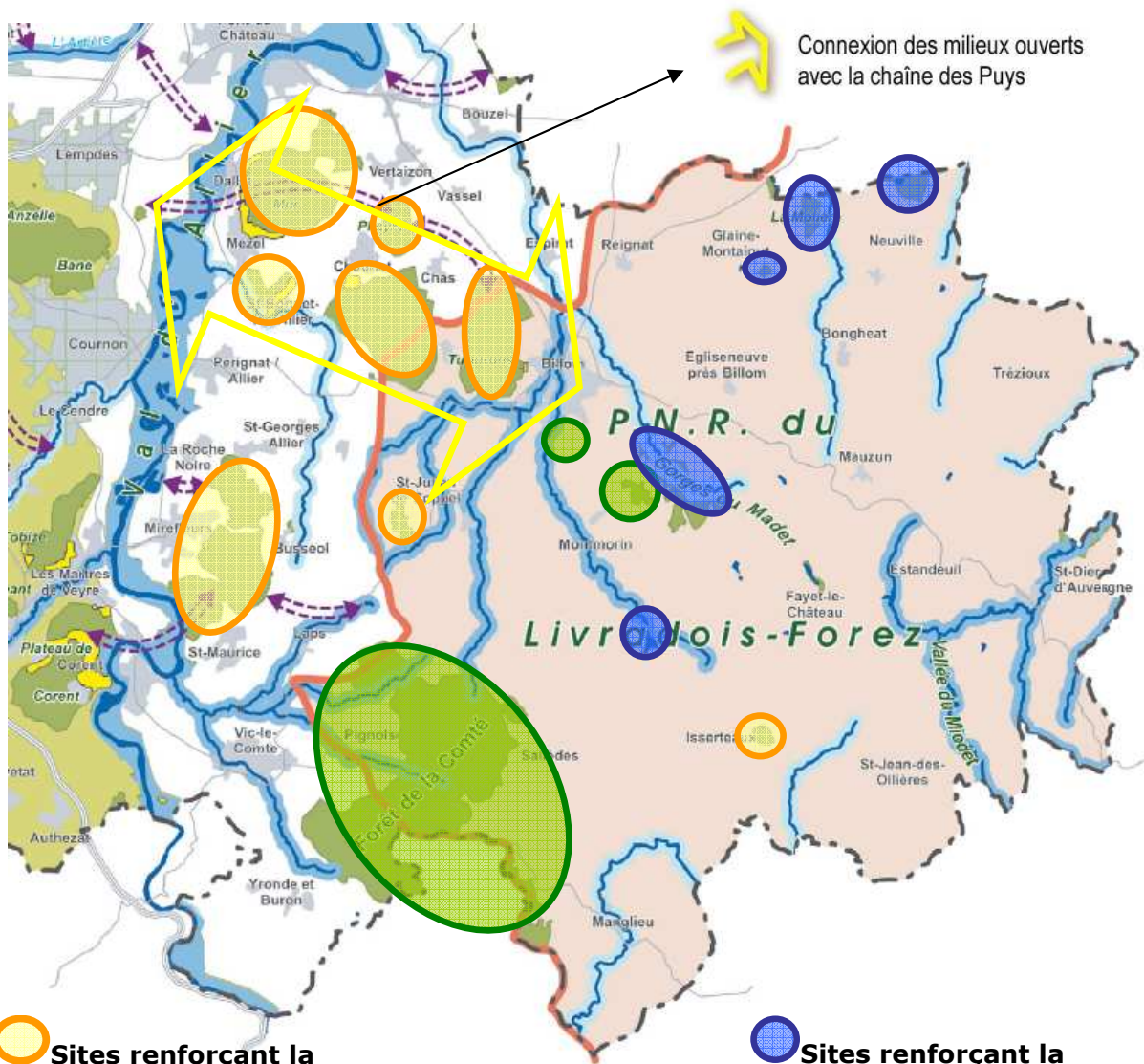
Le SCOT a été arrêté une première fois par un vote unanime des élus de l'Assemblée délibérante du Syndicat Mixte du Grand Clermont le 31 mars 2010. Il a fait l'objet d'une consultation des partenaires entre mai et août 2010. Les apports de cette consultation ont conduit à enrichir le projet de SCOT. Un nouveau projet a donc été arrêté le 4 janvier 2011, à la majorité des voix. Il a fait l'objet d'une nouvelle consultation des partenaires entre avril et mai 2011. Une enquête publique s'est ouverte entre le 6 juin et le 8 juillet 2011. Le SCOT sera soumis pour approbation à l'Assemblée délibérante du Grand Clermont à l'automne 2011.



hiérarchisés en trois niveaux. Le territoire du Parc ne recèle que des cœurs de nature d'intérêt écologique majeur : il s'agit « d'espaces naturels et de milieux dont la fonctionnalité écologique est particulièrement importante à l'échelle du Grand Clermont et qui bénéficient à ce titre de mesures de protection réglementaire ou contractuelle, nationale ou communautaire ». Ces sites (ZNIEFF de type 1 ou Natura 2000) peuvent également cumuler des enjeux paysagers, les Puy en particulier.

- Les corridors écologiques, liaisons à préserver ou restaurer entre les cœurs de nature sont de deux sortes :
 - o des « principes de » corridors écologiques, comme entre les Puy de Turluron, Pileyre et Mur
 - o des vallées, qui jouent un double rôle de corridor et de cœur de nature.

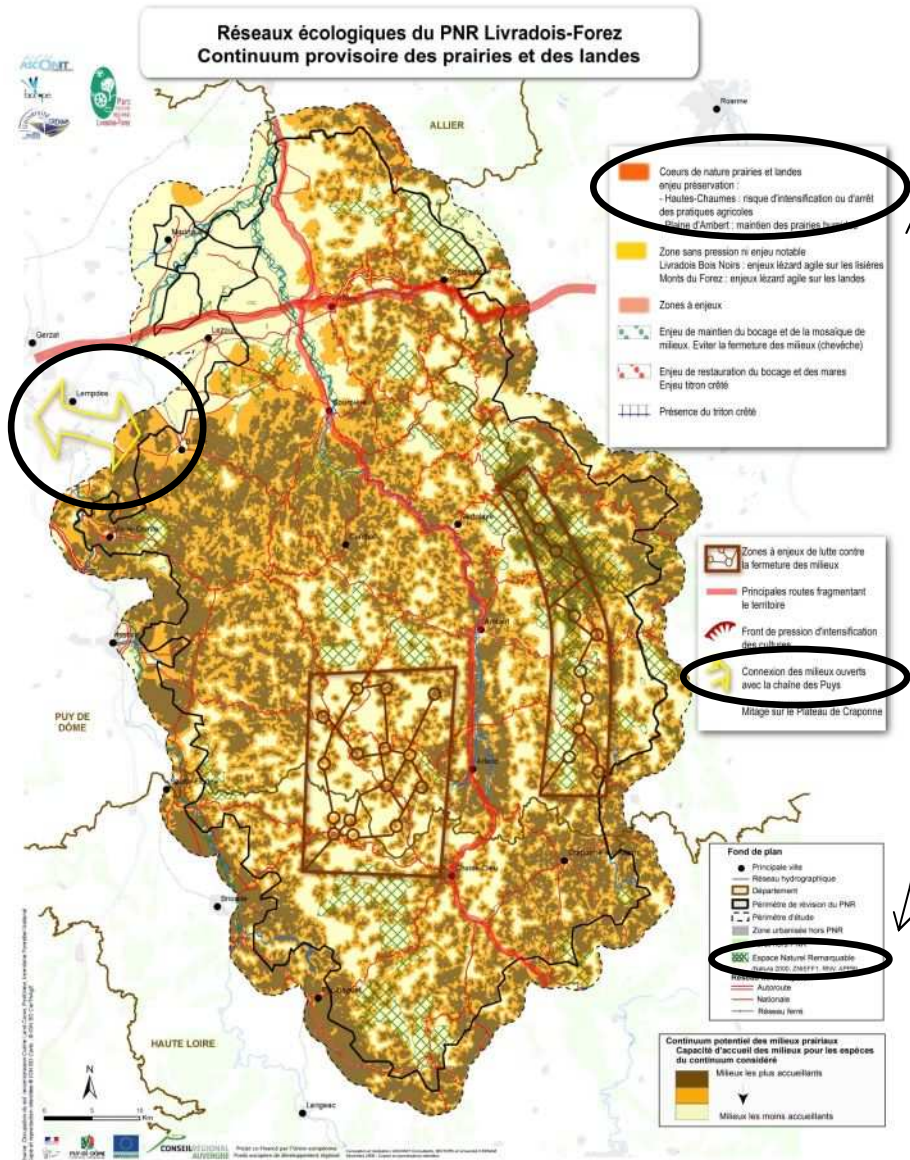
Les interactions avec le PNR



Sites renforçant la trame des milieux ouverts
 Ranfeuil, Puy de Courdeloup, Puy des Petit et Gros Turluron, Puy Benoit, Puy Pileyre, Puy de Mur, Puy St André et St Romain, coteaux de St Bonnet les Allier

Sites renforçant la trame des milieux boisés
 Bois de la Comté, Bois de l'Eclade

Sites renforçant la trame des milieux aquatiques et humides
 Plaine des Varennes, Etang de la Molière, étang du Bois de la Lune, étang des Maures, prairie humide de Lance et environs, George du Madet.



→ Ces sites viennent, à l'échelle locale, **renforcer les réservoirs de biodiversité et les cœurs de nature** des différentes trames écologiques du PNR. Ils sont représentés sur les cartes d'enjeux par le figuré des espaces naturels remarquables et certains sont déjà mis en valeur en tant que cœur de nature car d'importance supra-locale (Bois de la Comté par ex.).

→ Le réseau de site des Puys et les principes de corridors entre eux précisent la **localisation de la connexion entre le PNR du Livradois-Forez et la Chaîne des Puys**, qui se trouve légèrement plus au nord qu'initialement cartographié (version corrigée dans la carte ci-contre).

D'autre part, les enjeux des réseaux écologiques du Parc peuvent également être enrichis avec la carte du SCoT portant sur le patrimoine paysager et bâti (cf. carte page suivante).

En effet, en plus des coupures vertes et des coupures d'urbanisation de la charte du Parc (qui s'imposent au SCoT), il est fait mention – sur la partie Parc :

- d'espaces à maintenir ouvert ou boisement à maîtriser

Les apports du SCOT :

→ Ces zonages précisent et complètent dans le Bas-Livradois, à l'échelle locale, les zones à enjeux de lutte contre la fermeture des milieux de la sous-trame des prairies et des landes.



Zones à enjeux de lutte contre la fermeture des milieux

=



Espace à maintenir ouvert ou boisement à maîtriser

- de secteurs d'urbanisation diffuse ou linéaire à stopper.

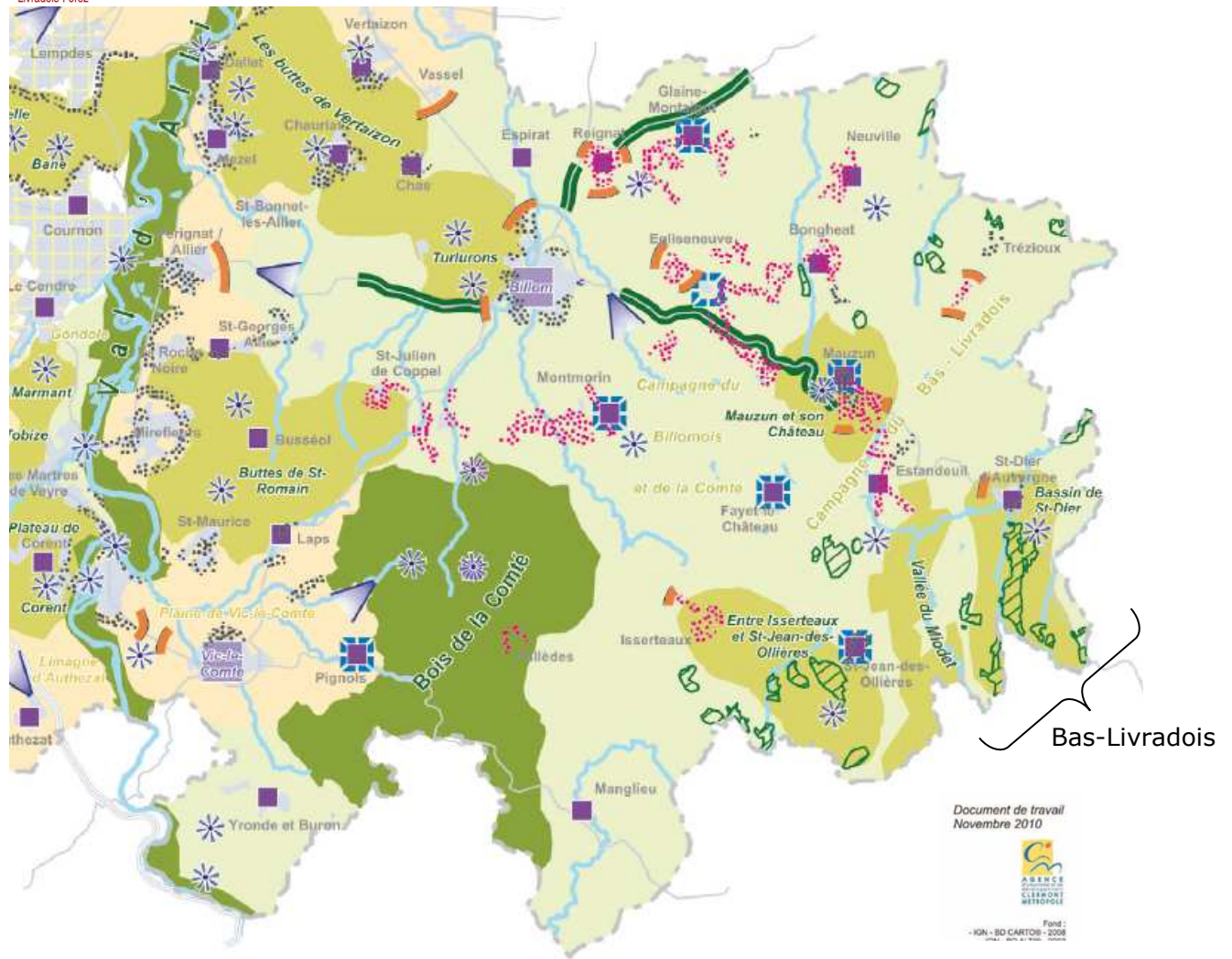
→ Une attention particulière doit donc être portée sur ces secteurs en raison des risques de rupture de continuités écologiques.

Les espaces à maintenir ouverts ou les boisements à maîtriser, ont été définis à partir de la charte architecturale et paysagère de Billom Saint-Dier, pour le secteur du Parc naturel régional du Livradois Forez.

Ces éléments ont ensuite été confrontés à l'analyse terrain et l'expertise du groupe technique et, en particulier, du Parc naturel régional du Livradois Forez (Mission « paysage périurbain »).

→ Au-delà du rappel des espaces naturels remarquables et des éléments de la charte du Parc, le SCoT du Grand Clermont apporte des éléments fins, à l'échelle locale, pour préciser les pressions qui pèsent sur les trames écologiques (communautés de communes de Billon-Saint-Dier et d'Allier Comté Communauté en particulier).

Les apports des documents et études en interaction avec le territoire du Parc Livradois-Forez montrent l'importance des jeux de **changements d'échelle** et de la prise en compte des territoires voisins dans l'analyse des réseaux écologiques. Ils mettent également en valeur la **variété des thèmes abordés**.



Patrimoine paysager

- Haut-lieu à protéger et à valoriser
- Site paysager remarquable à protéger et à valoriser
- Espace d'intérêt paysager à protéger et à valoriser
- Espace de reconquête paysagère
- Espace à maintenir ouvert ou boisement à maîtriser
- Vallée remarquable à protéger et à valoriser
- Trame végétale en zone urbaine à créer ou à renforcer
- Panorama et point de vue majeurs à pérenniser
- Grande perspective paysagère à préserver

Patrimoine bâti

- Patrimoine majeur à valoriser
- Patrimoine remarquable à réhabiliter
- Bourg de la Chaîne des Puy's à requalifier
- Silhouette de village du PNR Livradois-Forez à préserver

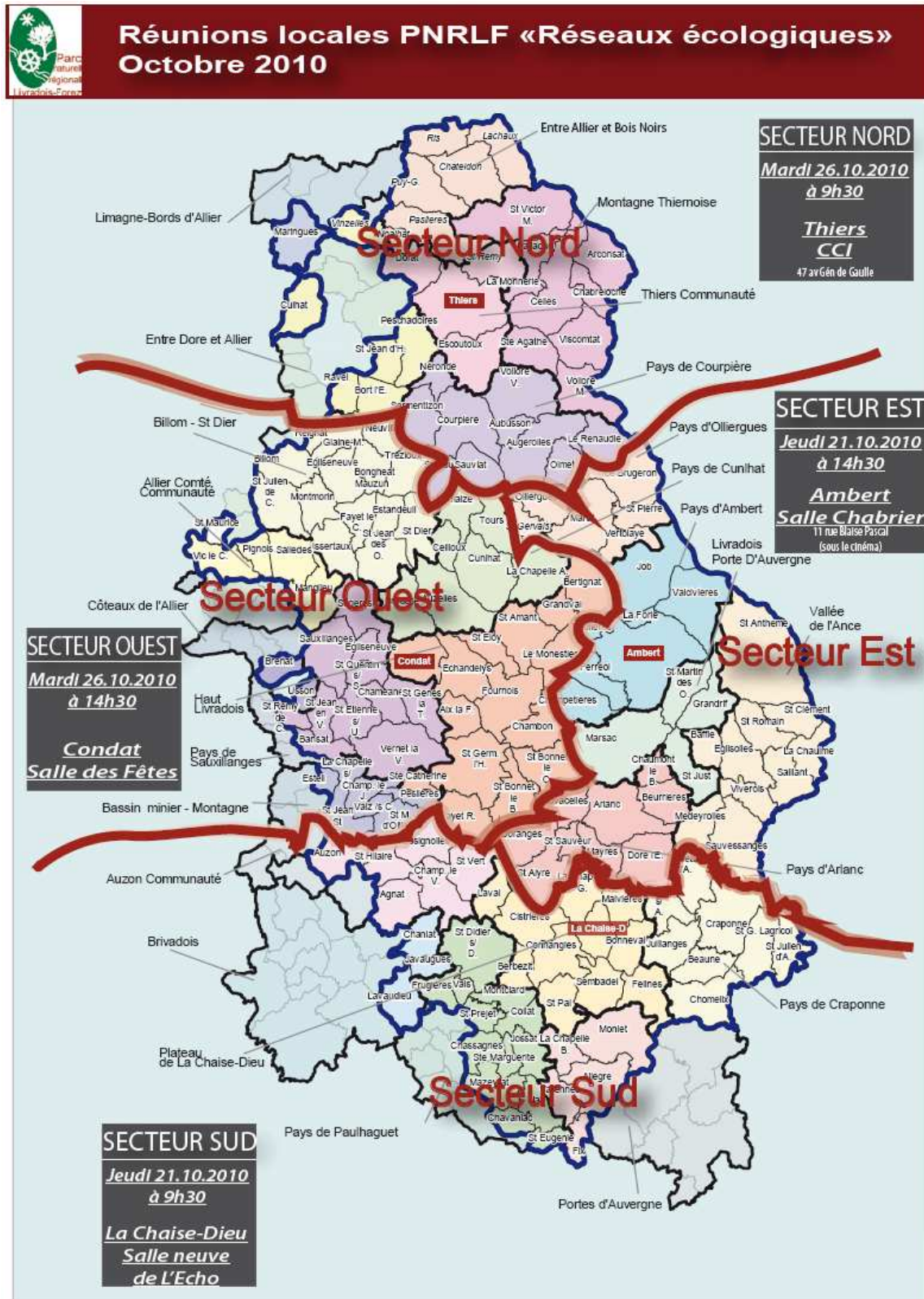
Maîtrise de l'urbanisation

- Coupure d'urbanisation
- Coupure verte du PNR Livradois-Forez
- Secteur sensible de maîtrise de l'urbanisation
- Urbanisation diffuse ou linéaire à stopper

Figure 14 : Extrait de la carte « protéger, restaurer et valoriser le patrimoine »

3. RÉUNIONS TERRITORIALES DE CONCERTATION : MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

4 réunions territoriales de travail avec les acteurs locaux ont eu lieu les 21 et 26 octobre 2010 sur 4 secteurs du Parc.

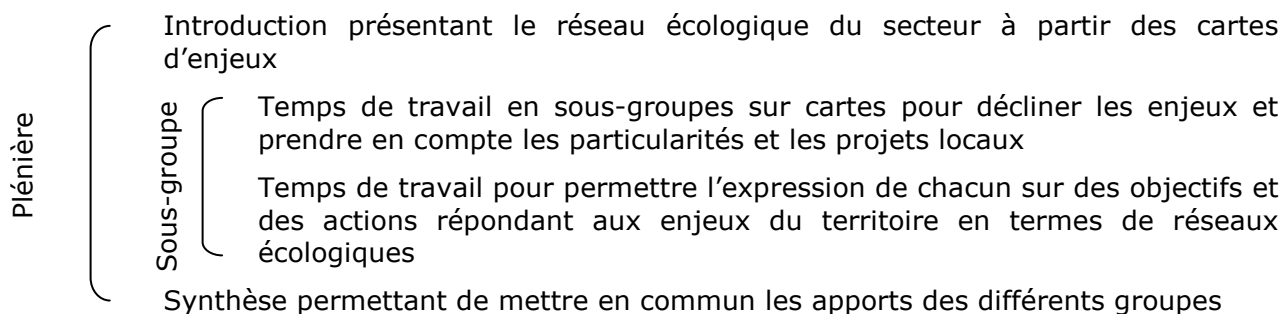


Territoire	Communautés de communes concernées	Date et lieu de réunion
Sud	Auzon Communauté Brivadois Plateau de la Chaise-Dieu Pays de Paulhaguet Portes d'Auvergne Pays de Craonne	21 octobre 2010 matin La Chaise-Dieu
Est	Pays d'Olliergues Pays d'Ambert Livradois Porte d'Auvergne Vallée de l'Ance Pays d'Arlanc	21 octobre 2010 après-midi Ambert
Nord	Entre Dore et Allier Limagne-Bord d'Allier Entre Allier et Bois Noirs Montagne Thiernoise Thiers Communauté Pays de Courpière	26 octobre 2010 matin Thiers
Ouest	Billom Saint-Dier Allier Comté Communauté Coteaux de l'Allier Haut Livradois Pays de Sauxillanges Bassin minier - Montagne Pays de Cunlhat	26 octobre 2010 après-midi Condat les Montboissier

L'objectif de ces réunions était :

- de rappeler et préciser les enjeux pour chacun des secteurs,
- définir des objectifs partagés et des actions concernant le réseau écologique.

Ces réunions se sont déroulées en 4 temps :



Objectifs du premier temps de travail en sous-groupe :

- Apporter des compléments, des corrections sur les cartes d'enjeux par continuum, évoquer des particularités locales, recouper avec les enjeux d'aménagement du territoire
- Faire le bilan des enjeux liés au réseau écologique sur le secteur

Avec les points de questionnement concernant :

- les milieux naturels, les corridors (dans quel état sont les cœurs de nature des sous-trames, quelles sont les espèces faunistiques et floristiques présentes...);
- la multifonctionnalité de la trame verte et bleue (quelle est la tendance des pratiques agricoles, forestières ; quelle est l'évolution globale des paysages...),
- l'aménagement du territoire (quels sont les projets des communes, quels sont les obstacles les plus importants ...)

Ces points de questionnement permettent de décliner, approfondir les enjeux présentés en début de séance.

Il s'agit de mener une réflexion à partir de ces questions pour préciser les enjeux de la biodiversité et du réseau écologique du PNR LF.

Après vérification de la bonne compréhension de la question « **pour répondre aux enjeux, quelles sont vos attentes au sujet du réseau écologique, de la trame verte et bleue ?** », un second temps de travail s'est organisé selon le déroulé suivant :

- temps de réflexion individuel, réponses à rédiger par chacun sur des post-it selon son domaine de compétences,
- présentation à tour de rôle de ses propositions,
- organisation et regroupement des propositions à fur et à mesure par l'animateur en accord avec le groupe,
- préparation d'une synthèse validée par le groupe.

Les réunions territoriales ont permis de mobiliser 74 personnes soit une moyenne de 18 à 19 participants par secteur.

La liste des acteurs présents ainsi que le diaporama utilisé pour ces réunions figurent en annexe.

4. SYNTHÈSE DES APPORTS DES RÉUNIONS TERRITORIALES

4.1. Introduction

Après une présentation des objectifs globaux de l'étude des réseaux écologiques du Livradois-Forez et des résultats de la première tranche (cartographie du réseau écologique provisoire et définition d'enjeux à l'échelle de Parc), les objectifs de la seconde tranche sont exposés :

- Analyser les enjeux avec une mise en regard des contextes local (PNR Livradois-Forez), régional et à l'échelle du Massif Central,
- Élaborer une stratégie de préservation et d'intervention en faveur du réseau écologique.

Les réunions sectorielles visent donc à rappeler et préciser les enjeux du secteur et définir des objectifs partagés et des actions concernant le réseau écologique.

Une présentation du secteur (cf. diaporama) permet de rappeler les principaux enjeux relatifs aux différents milieux (forestiers, aquatiques et humides, prairies et landes) et aux espèces mis en exergue dans la première partie de l'étude. De même, les cœurs de nature, les connexions entre ces cœurs, les pressions et autres enjeux particuliers caractérisant le secteur sont présentés.

4.2. Enjeux / problématiques communs aux quatre secteurs

Suite au recoupement des dires des acteurs locaux, des problèmes / enjeux ressortent comme récurrents sur la majorité du territoire du PNR Livradois-Forez.

Ensablement des cours d'eau lié à l'exploitation forestière

Ce problème est évoqué en conséquence de l'**érosion des pistes forestières**, des **coupes à blanc** et **autres travaux forestiers**. Cela entraîne une dégradation des habitats et un **colmatage des zones de frai**. Le **risque inondation** peut par ailleurs être accentué car les débordements sont plus faciles et plus importants.

Maintien de la bonne qualité des milieux forestiers par une gestion en futaie jardinée : problèmes d'absence de gestion forestière, d'insuffisance d'entretien ou d'intensification de gestion (coupes à blanc)

La sylviculture connaîtrait un **désintérêt** de la part de certains propriétaires privés conduisant une absence de gestion des parcelles. Notamment certaines parcelles plantées en épicéas ou sapins sont **laissées à l'abandon**. Dans les Monts du Forez, le climax devrait correspondre à de la hêtraie-sapinière. Cependant, le **sapin serait largement prépondérant** sur le hêtre notamment en conséquence des aides du Fond Forestier National pour la plantation de résineux de 1970 à 1975. Le désintérêt des propriétaires, la **difficulté d'accessibilité aux parcelles**, le **manque d'outillage adéquat ou encore le manque de débouché de certaines essences** sont en cause. A l'inverse, la gestion de certaines parcelles se ferait par **coupes à blanc** limitant la diversité des structures des peuplements. L'enjeu est également représenté par la nécessité de maintenir les **différentes classes d'âge** par la mise en place / le maintien d'une **futaie jardinée** afin d'assurer un renouvellement continu et correspondant à une plus grande biodiversité. Il y a également une nécessité de maintenir des **arbres mûrs** afin d'assurer la présence du pic noir et de la chouette de Tengmalm. Sont concernés notamment le Massif de Lamandie, les Monts du Forez, les massifs forestiers des secteurs nord et est...

Dégradation / recul des sapinières

Les sapinières se dégradent (exemple du bois du Marquis), des arbres dépérissent, sont envahis par du gui. Différentes causes peuvent expliquer ces phénomènes : **l'absence**

d'entretien (pas d'éclaircies...), les conséquences de la **tempête de 1999**, le **changement climatique**...

Face au changement climatique, la sapinière recule au profit d'espèces plus frugales en eau (sapin de douglas, mélèze, pin laricio), la hêtraie diminue également au profit d'une chênaie plus sèche. L'enjeu est ainsi représenté par la nécessité d'**adapter les plantations forestières aux conditions climatiques actuelles et futures**.

Morcellement du parcellaire forestier privé

Lié à un **nombre important de petits propriétaires privés** multipliant les effets de lisières et les traitements sylvicoles différents ainsi que l'alternance gestion/non gestion entre les parcelles Ce phénomène semble généralisé pour les sapinières et plantations artificielles.

Intensification / pression ou à l'inverse déprise agricole

Sur le plateau de Craponne est notée une **pression de l'agriculture** (sauf dans les secteurs de pentes) conduisant à l'**arrachage des haies**, à l'**agrandissement des parcelles**... La plaine de la Limagne évolue également vers plus d'intensification des cultures.

Dans le secteur des Hautes-Chaumes, il s'agit de trouver un **équilibre entre intensification et délaissement des landes**.

A l'inverse les milieux ont **tendance à se refermer** dans le secteur sud-ouest (déprise agricole, absence d'éclaircie de la forêt). L'enjeu de maintenir les milieux ouverts (notamment les prairies) est également noté le long de la D906 de Arlanc à Ambert. Certaines communes se retrouvent sans exploitants agricoles (cas de la commune de Berbezit). Cette tendance à la fermeture s'observe enfin sur les hauts ainsi que sur les versants des Monts du Forez ; au droit de la commune de Condat et dans les vallées du Doulon et de la Senouire.

Il a été noté un phénomène de déprise forte également sur les milieux humides du secteur sud (apparition de ronces et de genêts). Or, les milieux ouverts recèlent une diversité avifaunistique que l'on ne retrouve pas ailleurs.

Pour lutter contre la fermeture des milieux, des communes du secteur de Sambadel initient des projets de « reconquête paysagère » consistant en la réalisation de coupes à blanc destinées à restaurer des prairies.

Qualité de la ressource en eau

Dans la vallée de la Dore, il existe des points noirs liés à la qualité de l'eau (**sources de pollutions organiques et chimiques**).

La qualité des eaux de la Durole est également dégradée du fait notamment **des rejets des eaux pluviales** des zones d'activités à l'ouest de Thiers.

Continuité piscicole

Trois obstacles majeurs se rencontrent sur le territoire du PNR Livradois-Forez : le barrage de Passouira sur l'Ance, de Sauviat sur le Miodet et de Membrun sur la Durole. D'autres ouvrages (seuils, microcentrales) se rencontrent ailleurs (Ance, Senouire...). Des obstacles naturels existent également comme les gorges de l'Arzon.

Franchissement des cours d'eau

La **traversée répétée**, au même endroit d'un cours d'eau par des engins de travaux forestiers et de véhicules motorisés de loisirs (quads, moto cross...) peut être à l'origine de la **création d'un seuil dans son lit mineur**. Ce seuil peut constituer un **obstacle perturbant l'écoulement de l'eau**, soit en la déviant son trajet, soit en la dispersant le long de la piste nouvellement créée ce qui peut modifier considérablement le débit de l'eau ainsi que le profil en large du lit mineur en aval.

Enrésinement des berges de cours d'eau

L'enrésinement des berges entraîne leur **déstabilisation** et provoque également une **dégradation des sous-bois**, une **diminution de la présence des insectes**, une **acidification des eaux** et des **variations de débit des cours d'eau** (Vallée de la Credogne et autres).

Le SICALA (secteur sud) met ainsi en œuvre des actions destinées à reboiser en feuillus les berges de cours d'eau.

Cœurs de nature / espèces patrimoniales

Milieux forestiers

Massif de Lamandie
Forêt de La Grange
Les Bois Noirs
Massif d'Ayguebonne
Bois du Marquis
Boisgrands
Forêts de lisière au contact des Hautes-Chaumes

Milieux aquatiques et humides

Zones humides du plateau de Craponne
Cours d'eau de l'Ance, vallée de la Credogne
Bec de Dore

Milieux ouverts et semi-ouverts

Hautes-Chaumes
Plaine d'Ambert
Plaine des Varennes

Espèces patrimoniales

Milans noir, royal
Pic noir, chouette de Tengmalm
Ecrevisse à pieds blancs
Etc.

La liste des espèces évoquées par les différents groupes d'acteurs locaux ainsi que les secteurs concernés figurent en annexe.

Espèces invasives / envahissantes

A été notée, la présence de la Balsamine de l'Himalaya et de la Renouée au niveau de la Dore (Renouée du Japon également présente dans le val d'Allier mais aussi le long des routes et des chemins ruraux du secteur ouest, depuis le plateau jusque dans la vallée), la présence de l'écrevisse américaine au niveau des vallées de l'Ance et de la Credogne, la présence de la Grenouille taureau au niveau de la vallée de la Credogne. Le Campagnol serait une espèce contre laquelle la lutte a été importante il y a 10 ans et qui pourrait revenir prochainement.

4.3. Enjeux / Problématiques spécifiques

4.3.1. Secteur sud – Réunion à La Chaise-Dieu

Rappel des enjeux du secteur (cf. diaporama)

Milieus forestiers

- 1 cœur de nature Forêt de Lamandie à l'ouest de la Chaise-Dieu et bois entre Sainte-Marguerite et Varennes-Saint-Honorat
- Connexions entre cœurs via plateau du Livradois, et en direction du sud des Monts du Forez
- Maintien / restauration de la ripisylve (surtout ouest)

Milieus aquatiques et humides

- 1 cœur de nature (tête de bassin de la Dore)
- Principaux axes de déplacement (Ance, Arzon, Allier...)
- Nombreux obstacles à l'écoulement (Ance, Arzon, Senouire...)

Prairies et landes

- Nord : zones à enjeux de lutte contre la fermeture des milieux
- Ailleurs : zone de moindre pression

Espaces naturels remarquables (Znieff de type 1 et sites Natura 2000)

- Ex : complexe minier de la Vallée de la Senouire (N2000) ; Vallée du Doulon du ruisseau de Souvy et de Tourchon (ZNIEFF 1)...

Espèces

- Axes de dispersion amphibiens (Allier et affluents)
- Présence de la Loutre
- Population importante de moules perlières (Ance du Nord)
- Lézard agile

Pressions sur le territoire

- D906 (fragmentation, écrasement...)

Manque de connaissance

- Secteur du Haut-Livradois

Synthèse des dires des acteurs locaux sur le secteur sud

Milieu forestier

Au niveau communal, se pose le problème de la **Règlementation des boisements différente** entre les communes adjacentes présentant des milieux boisés qui contribue à l'hétérogénéité des règles de mesures de gestion.

Il a été proposé de :

- promouvoir la réalisation de **Plans de Développement de Massif** (PDM) en intégrant la dimension environnementale dans ces documents
- identifier une **trame de vieux arbres** afin de contribuer davantage aux vieux peuplements (par le biais de Plans de Développement de Massif et la certification de gestion forestière durable PEFC)
- mettre en place des **chartes de bonnes pratiques forestières** (« une bonne forêt est une forêt ouverte »).

Milieux aquatiques et humides

Concernant la **préservation des zones humides**, la majorité des **zones humides forestières sont plantées en épicéas** afin de trouver un rendement à ces zones considérées comme non productives et les **têtes de bassin sont souvent enrésinées**. Ces deux modes de gestion contribuent à **assécher** et à **acidifier les sols**. De plus, de nombreuses zones en creux pourraient être inventoriées en zones humides, mais les réglementations concernant la conservation des zones humides pourraient poser des problèmes lors de projets d'aménagements ou d'urbanisation.

Quant aux **pressions exercées sur la ressource en eau**, l'augmentation de la pression sur la ressource est connue sur le plateau de Craonne et caractérisée par des aménagements de type **irrigation, retenues collinaires, plans d'eau** pour l'agrément et autres. De plus, les eaux au niveau des plans sur la Senouire en amont de la Chaise-Dieu tendraient à se réchauffer et le niveau d'eau de l'Ance au niveau du Moulin d'Ancette tendrait à baisser affectant la population de Moules perlières installée, en plus du piétinement causé par les vaches.

Milieux semi-ouverts/ouverts

Il a été proposé de s'appuyer sur les **cultures biologiques** afin de conserver les milieux ouverts. Ceci permettrait ainsi de constituer des noyaux en considérant les exploitants « bio » comme des relais de terrain.

Corridors / déplacements

Le réseau de tourbières d'altitudes en tête de chevelu au niveau de la ligne de partage des eaux entre Dore et Allier constituerait un corridor.

Pour la faune terrestre de milieux boisés, des flux venant de l'extérieur du Parc et alimentant la zone ont été répertoriés au sud-ouest notamment pour le vautour et le cerf. Une grande connexion en milieu boisé a été confirmée sur l'axe partant des Monts du Forez au Haut Livradois.

Il existe également un flux de déplacement semi-aquatique externe alimentant le secteur au sud-est pour la loutre sur l'Ance alors que le barrage est infranchissable pour les autres espèces.

Le secteur sud présenterait des liaisons est-ouest notamment via les affluents de la rive droite de l'Allier.

En milieu ouvert, les haies le long des routes favorisent / facilitent le passage des oiseaux et limitent les collisions avec les voitures. Cependant, il existe un problème de conciliation avec la sécurité routière qui veut implanter des haies (exemple dans la plaine d'Ambert) perpendiculaires à la route pour casser l'effet ligne droite ce qui aurait pour conséquence :

- de casser l'effet d'élévation permettant d'éviter les chocs entre l'avifaune et les automobiles
- d'augmenter les risques de collision avec la faune au droit des haies.

Autres remarques

Les activités de loisirs motorisés (randonnées avec quads ou moto, individuelles ou en groupe encadré) ne semblent pas provoquer de dérangement apparent, de sorte qu'elles ne font pas l'objet d'interdictions.

Il a été noté la difficulté à trouver un agriculteur afin de gérer les prairies du site Natura 2000 de l'Arzon (gestion extensive par pâturage).

Certains acteurs ont soulevé l'augmentation des risques incendies avec les étés secs (alerte du préfet de Haute-Loire en 2010).

Il a été proposé de :

- œuvrer pour la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les **politiques territoriales d'aménagement**
- mettre en place un **accompagnement technique des collectivités locales** pour la prise en compte de la TVB
- inscrire la TVB dans un document qui serait porté à connaissance, **communiquer et informer** le public afin qu'il s'approprie la TVB.
- suivre la qualité des milieux par la **mise en place d'indicateurs**

Il a également été proposé de définir les objectifs à atteindre (il s'agit du but de la stratégie de l'étude actuelle) et également de définir des critères d'évaluation des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre la stratégie.

Modifications cartographiques

Données à reporter/modifier sur cartes d'enjeux A3

Barrage de Passouira

Le carré « manque de connaissances » peut descendre jusqu'à la commune d'Allègre.

La Chaise-Dieu : tache jaune (landes) sur carto surprenante = plutôt forestier

La couche SIG « seuil » n'est pas à jour (il en manque beaucoup – pas complète) = effets non traités en carto : les effets cumulatifs des seuils et barrages – manque également bcp de plans d'eau (loisirs et alimentation en eau). Ces seuils et barrages sont-ils tous utiles ?

Données potentiellement à récupérer, organismes à contacter

Plan de Massif (PDM) d'Arlanc, cartographie des peuplements. Sur la Chaise-Dieu, cartographie en cours.

ZDE pour les éoliennes.

DRIRE / DREAL pour les pollutions par les scieries

Auvergne Promobois sur la problématique des pollutions passées.

Fédération de pêche : obstacles sur les cours d'eau (recensement en cours).

4.4. Secteur est – Réunion à Ambert

Rappel des enjeux du secteur (cf. diaporama)

Milieux forestiers

- 1 cœur de nature : les Monts du Forez
- Connexions entre les Monts du Forez et les Bois Noirs via vallée de la Durole ; entre Mts Forez et massifs boisés au sud de Cunlhat ; entre plateaux Livradois et Craponne ; connexion N/S via plateau du Livradois

Milieux aquatiques et humides

- 1 cœur de nature (tête de bassin de la Dore)
- ZH dans les parties sommitales des Mts du Forez
- Connexions entre BV (mammifères aquatiques)
- Principaux axes de déplacement (Dore, Ance...)
- Nombreux obstacles à l'écoulement (Dore, Ance...)

Prairies et landes

- 2 cœurs de nature : prairies humides de la plaine d'Ambert et prairies et landes des Htes Chaumes
- Enjeu de lutte contre la fermeture des milieux
- Ailleurs : moindre pression

Espaces naturels remarquables (Znieff de type 1 et sites Natura 2000)

- Ex : Vallée de Pré d'Aval (ZNIEFF 1) ; Rocher de la Volpie (ZNIEFF 1)...

Espèces

- Présence du chat forestier
- Présence de la loutre
- Lézard agile
- ...

Pressions sur le territoire

- D906 (fragmentation, écrasement...)

Synthèse des dires des acteurs locaux sur secteur est

Domaines liés aux activités humaines

Sont notés des projets d'urbanisation dans la plaine d'Ambert.

Des ZDE (Zones de Développement de l'Eolien) ont été définies sur le Grand Rif, Médérol...

Au niveau des Hautes-Chaumes et plus précisément dans le domaine nordique de Croix-Bonnet, se déroulent des activités ponctuelles. Il n'existe pas d'enneigement artificiel, il n'y a pas non plus de projet d'agrandissement et les chemins utilisés sont ceux existants.

Il a été proposé de :

- apporter de la concertation dans l'élaboration des PLU face à la problématique de la TVB
- **coordonner les différentes démarches déjà en cours**, entre elles et avec la TVB (Documents d'urbanismes, PDM, charte forestière, SAGE, CRE, Natura 2000...).

- la prise en compte de la biodiversité et des réseaux écologiques dans la **chasse et la gestion du gibier**

Milieu forestier

Dans le but d'atténuer les problématiques de gestion forestière, il a été proposé la mise en place d'un **travail de sensibilisation des propriétaires forestiers** (outil pédagogique du martelage) ainsi qu'une **réunion spécifique** pour l'ensemble des acteurs forestiers.

Concernant les **zones humides intraforestières**, il a été proposé un **inventaire** de ces milieux pour éviter leur dégradation lors des travaux de débardage.

Les parcelles boisées en **timbre-poste** posent des problèmes d'enclavement de l'agriculture (exemple à Viverolles, ou encore à St-Anthème comprenant 100 parcelles boisées de la sorte).

Il a été proposé de :

- sensibiliser au **maintien de la sapinière en gestion traditionnelle** là où elle est adaptée
- réfléchir au **choix des essences adaptées** aux conditions de station et aux évolutions probables
- **mettre en production les massifs forestiers**
- **accentuer la gestion en futaie jardinée.**

Milieux aquatiques et humides

L'entretien de la rivière de la Dore autrefois effectuée par les riverains serait aujourd'hui beaucoup moins réalisée, l'accumulation de feuilles engendrée poserait des problèmes pour la reproduction de la truite fario. De plus, il a été remarqué une baisse de biomasse des poissons suite à une nourriture apparemment moins abondante. Se pose également la question de l'approvisionnement en eau en période d'étiage.

Il a été proposé d'organiser l'entretien des milieux aquatiques (notamment de favoriser la maîtrise d'ouvrage sur la Dore moyenne).

La population de moules perlières, répertoriée sur la Dolore, serait en danger à cause de l'altération de la qualité de l'eau suite à diverses activités anthropiques.

Concernant la gestion des cours d'eau et des zones humides, il est proposé de mettre en place des **bandes enherbées le long des cours d'eau** et de **stopper le drainage des zones humides**, de **limiter le blocage de la dynamique fluviale sur la plaine d'Ambert** (lié aux ouvrages et aux zones d'enrochement qui limitent la dynamique alluviale) et de **maintenir les zones d'expansion de crue** dans cette même plaine.

Il a également été proposé de définir et de cartographier les zones humides (va être réalisé dans le cadre du SAGE), de limiter l'enrésinement des têtes de bassin versant.

Concernant la ressource en eau, il a été demandé d'avoir une eau en qualité et en quantité satisfaisantes (SAGE Dore).

Milieux ouverts et semi-ouverts

Les cœurs de nature que constituent les prairies et landes sont les plus artificialisés.

Concernant le foncier, il est prévu un réaménagement important. Il est demandé à ce que la problématique des trames vertes et bleues ne fasse pas entrave au projet.

Pour lutter contre la déprise agricole et limiter le mitage parcellaire, il est proposé un réaménagement foncier (regroupement des parcelles agricoles autour du siège d'exploitation), en profitant du fait qu'un grand nombre de parcelles forestières seront coupées dans les 10 à 15 ans à venir. Ainsi il serait possible d'échanger une parcelle agricole éloignée contre une parcelle forestière déboisée proche du siège d'exploitation.

Quant aux espèces inféodées à la « nature ordinaire », le Vanneau huppé serait en très forte régression dans la plaine d'Ambert, il a également été observé une diminution des populations de Pie-grièche grise et d'Alouette des champs. La Pie-grièche écorcheur serait également en régression.

Il a été demandé de **préserver la richesse des prairies naturelles**, de garder un équilibre entre prairies artificielles (en augmentation) et prairies naturelles et de maintenir une agriculture sur tout le territoire sans ajouter de nouvelles contraintes.

Corridors / déplacements

Dans la vallée de l'Ance, la loutre franchirait les Monts du Forez via les Hautes-Chaumes pour rejoindre la rivière du Lignon puis la Loire.

Autres remarques

Le drainage au niveau des plantations de résineux entraîne des variations de débit des cours d'eau plus importantes et rapides.

Il y a de nombreuses attentes de l'étude des réseaux écologiques quant aux **problématiques d'urbanisation, de gestion forestière, d'entretien des cours d'eau...**

Il a été fait remarquer un **manque d'information de manière générale notamment auprès des propriétaires privés** se posant diverses questions comme par exemple sur la mise en place des actions sur le terrain. Le PNR a répondu que cette communication était possible via élus locaux entre autres...

Il a été demandé :

- l'anticipation de l'arrivée de nouvelles espèces (invasives et autres)
- de **s'intéresser à la nature ordinaire** et pas seulement aux réservoirs de biodiversité
- de préserver la biodiversité du paysage agricole et des forêts en **suppression des « timbres postes »**. Il a cependant été fait remarquer que l'agriculture ne devait pas devenir un espace unique et homogène
- que la **sensibilisation soit mise en avant** par des démarches exemplaires, des parcelles test forestières avec « gestions modèles ».

4.5. Secteur nord – Réunion à Thiers

Rappel des enjeux du secteur (cf. diaporama)

Milieus forestiers

- 2 cœurs de nature Bois Noirs et nord des Monts du Forez
- Connexions entre cœurs via vallée de la Durolle
- Maintien / restauration de la ripisylve (srtt ouest)

Milieus aquatiques et humides

- Principaux axes de déplacement (Dore, Allier...)
- Nombreux obstacles à l'écoulement (Durolle, Credogne...)
- Gorges de la Durolle : fonctionnalité du corridor à confirmer

Prairies et landes

- Est : moindre pression
- Ouest : enjeu restauration bocage et mares
- Limite sud : maintien du bocage

Espaces naturels remarquables (Znieff de type 1 et sites Natura 2000)

- Ex : Bois Noirs (ZNIEFF 1 et N2000) ; vallée alluviale de la Dore (ZNIEFF 1), zones alluviales de la confluence Dore-Allier (N2000)...

Espèces

- Sites de sonneurs à ventre jaune (zones humides...)
- Axes de dispersion amphibiens (Dore, Allier et affluents)
- Présence du chat forestier
- Absence de la loutre sur la Durolle
- Lézard agile sur lisières à l'est (Bois Noirs)
- Triton crêté (présence 1/4 SO enjeu moitié ouest)
- Chevêche sur pointe sud

Synthèse des dires des acteurs locaux sur secteur nord

Domaines liés aux activités humaines

Le secteur est fortement urbanisé, les **pressions** exercées sur le milieu dues à l'**urbanisation** et aux **activités économiques** sont bien présentes. L'enjeu de gestion des milieux serait aussi important que l'enjeu lié aux corridors écologiques voire d'avantage.

Le **mitage urbain** est un autre réel problème. Il est ainsi demandé un **arrêt de l'extension de l'urbanisation** dans la plaine alluviale de la Dore, notamment au niveau de Thiers. La conservation d'une **coupure verte** est par ailleurs souhaitée au sein de l'urbanisation linéaire le long de la D906, plus particulièrement entre le D906 et la ZI la Varenne II.

L'extension urbaine est par ailleurs couplée à un phénomène d'**abandon des centres bourgs et de mitage le long des principaux axes routiers** (ex : D906). L'abandon des centres bourgs est lié à la volonté individuelle d'avoir un jardin ou espace vert. Il en résulte un enjeu en termes de sensibilisation.

Il a été proposé de mettre l'accent sur la **sensibilisation concernant les essences à planter dans les haies de lotissement**.

Il a été demandé la prise **en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme**. Cette action constituerait ainsi le premier niveau opérationnel de l'étude.

Le secteur nord est très urbanisé. Il subit une pression de l'urbanisation et des activités économiques (zones d'activités, agriculture, carrière...) dégradant, entre autres, la fonctionnalité du réseau hydrographique et des espaces agricoles.

Dans ce secteur, l'enjeu que constitue le bon fonctionnement écologique des milieux est tout aussi important que l'enjeu concernant les réseaux écologiques.

Nous pouvons nous représenter ce phénomène par l'idée d'un cercle vicieux de dysfonctionnement des milieux qui pourrait être transformé en cercle vertueux suite à une amélioration de leur gestion. A titre d'exemple, certaines pratiques sylvicoles aggravent les tendances érosives des terrains naturels et engendrent un ensablement des cours d'eau. Si cet ensablement n'est pas géré, il peut aggraver les inondations et modifier les modalités d'alimentation des nappes d'eau souterraines. La qualité physique des milieux aquatiques est dégradée (colmatage, destruction de zones de frai...). Les inondations et l'ensablement peuvent pénaliser tout autant les milieux urbains que les surfaces agricoles. La gestion des forêts peut donc avoir des conséquences sur d'autres types de milieux (agricoles, urbains..) en d'autres points du bassin versant. Si cette première activité est bien gérée, la gestion des cours d'eau et des eaux pluviales en milieu urbain, la conservation des terres agricoles, en seront facilitées.

Plusieurs types d'outils de gestion existent pour contrer ce cercle vicieux. Par exemple, les Règlements de boisement sont utilisés pour la gestion des forêts, les SAGE et contrats de rivière pour la gestion des cours d'eau et les démarches Natura 2000 pour la gestion des espèces et des milieux naturels.

Milieu forestier

Non directement liée à la gestion forestière, la présence de **résineux le long des routes goudronnées** a été signalée comme problématique. Les routes seraient peu ensoleillées en hiver ce qui induirait une **hausse des coûts de déneigement** et des **risques de verglas** en lien à des périodes de gel plus fréquentes et plus longues. Les racines des arbres passant sous les routes provoquent une **déformation de la chaussée**.

En lien avec la gestion forestière, on peut souligner **l'état remarquable du cœur de nature des Bois Noirs** (sapinière ancienne gérée en futaie irrégulière et jardinée). Cependant, suite à un manque de dynamisme sylvicole, la structure irrégulière des futaies va s'estomper. Il est donc proposé de mettre en place une **animation à destination des propriétaires privés** afin de les inciter à gérer leur(s) parcelle(s). Concernant la Vallée de Credogne, l'inversion de végétation observée (hêtre en dessous du chêne en altitude) due à l'encaissement et à la fraîcheur de la vallée constitue toute l'originalité du secteur. Un **Espace Boisé Classé** a été mis en place dans les années 1990 pour conserver cette zone et contrer les coupes de feuillus remplacées par des plantations de Sapin Douglas.

Il est enfin proposé de sensibiliser les propriétaires forestiers aux franchissements des cours d'eau et des zones humides de tête de bassin versant, régulièrement empruntés pour le transport du bois.

Concernant la biodiversité, il a été demandé de **préserver une zone de silence dans les Bois Noirs pour favoriser la venue de la Cigogne Noire en limitant la surféquentation des loisirs motorisés**. Un couple de cigogne noire a en effet été observé, cette espèce nécessite des zones très calmes. Elle peut potentiellement nicher dans ce type de milieu, mais sa présence est incompatible avec la pratique de loisirs motorisés.

Milieux aquatiques et humides

Le **comblement des cours d'eau par un excès de sédimentation** a été observé, entre autres, en lien avec une érosion naturelle du substrat granitique. A contrario, les **activités humaines d'extraction** vers le Bec de Dore perturberaient la dynamique fluviale entraînant de plus une érosion régressive dégradant les ouvrages de franchissement.

En lien avec les activités agricoles, des enjeux importants seraient identifiés dans le Bec de Dore en lien avec des **intrants** utilisés dans une optique d'**intensification de la maïsiculture**.

Un important drainage a également été relevé dans le secteur des Varennes (partie sud).

La Vallée de la Credoigne est d'ailleurs peu connue et nécessiterait une **amélioration des connaissances naturalistes générales**.

En lien avec les activités humaines, l'autoroute A89 et la Route Départementale font l'objet d'actions de **salage en hiver modifiant les conditions physico-chimiques des zones humides alentours** (effet cependant non partagé) et de déversement accidentel d'hydrocarbures polluant ces zones.

Dans la zone de confluence de la Dore et de l'Allier, la ripisylve est menacée.

Milieux ouverts et semi-ouverts

Le secteur de bocage du quart nord-est présente un **gradient d'intensification agricole est/ouest** : allant de l'élevage aux cultures intensives en passant par la polyculture-élevage extensif. Le **maintien de la polyculture-élevage extensif bocager** représente ainsi un enjeu. Sur ce secteur, un recensement des communes souhaitant procéder à un remembrement foncier a été mené. En effet, pour que les exploitations soient transmissibles, il a été précisé qu'il ne faut pas de frein au regroupement des parcelles tout en reconnaissant l'importance des haies : rôle contre l'érosion et pour la biodiversité. Il a ainsi été fait remarquer qu'il fallait trouver un compromis entre le **regroupement des parcelles et le maintien des haies bocagères**.

Il a été demandé de **maintenir une agriculture extensive sur les Varennes** (enjeu de maintien des zones humides et du réseau de haies) et de **mettre en place une concertation « totale » avec les agriculteurs et tenir compte de leurs avis**. Les MAE proposées dans le cadre du site Natura 2000 « Plaine des Varennes » mais également ailleurs ont permis de réduire la pression de pâturage, de décaler les dates de fauche, de diminuer la fertilisation...

Corridors / déplacements

La faune traverserait l'A89 sur le tronçon entre Thiers ouest et Chabreloche. En effet, cette portion d'autoroute, la plus ancienne, est bordée de clôtures mais leur dégradation **par la neige** entre autres a pu les faire tomber ou plier.

Sur le tronçon de l'A89 à l'ouest de la sortie Thiers ouest, **la faune a la possibilité de traverser en infra** au niveau de la Dore. De plus, deux **seuils** ont été aménagés pour la remontée des poissons.

Plusieurs **passages à faune** ont été mis en place sur le tronçon de l'A89, à l'est de Chabreloche (grand gibier, crapauduc...).

Certaines portions de routes sont **clôturées** pour empêcher la faune de traverser. Cependant, certains individus arrivent parfois à passer la première clôture sans pouvoir

passer la seconde et se retrouvent coincés à l'intérieur de l'infrastructure routière. D'autres types d'aménagements sont alors également en place :

- Des merlons ou talus avec tremplins sont placés à proximité des clôtures coté interne pour permettre à la faune coincée de sauter par-dessus.
- des sas ont été mis en place permettant à la grande faune rentrée sur l'autoroute et suivant la glissière de ressortir
- la clôture délimitant la route et une propriété privée est habituellement posée en limite de cette dernière. Ainsi, une bande naturelle est isolée du coté de la route derrière la clôture qui empêche la faune d'y accéder. Un travail est effectué sur la pose des clôtures afin de réduire leur distance à la route.
- Lors de la traversée du cours d'eau de la Durolle par l'A89, des seuils sont calibrés afin que le poisson puisse remonter.

Le tronçon à l'ouest de la sortie Thiers ouest est le plus accidentogène.

Des propositions d'amélioration de la perméabilité de l'infrastructure sont à faire remonter à ASF dans la perspective du prochain Contrat de Plan Etat-Région (approuvé d'ici fin 2011).

Il a également été demandé de **préserver la libre circulation des poissons.**

Autres remarques

Concernant l'A89, sur le tronçon entre Thiers et Chabreloche, s'est posé le problème de la gestion des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle par les véhicules.

Le tronçon à l'ouest de la sortie Thiers ouest est plus récent que le précédent. Il aurait apparemment un impact environnemental moins important (gestion des eaux fluviales).

Modifications cartographiques

Secteur nord : autres données à cartographier

A89 : points d'écrasement, passages à faune à proximité de Chabreloche, tronçon infranchissable Thiers / Chabreloche, passage de l'A89 sous la Dore, coupure d'urbanisation / corridor autour de la Dore entre Pont de Dore et les zones d'activité de Thiers (entre la route de Courpière et la ZI de la Varenne II).

Cœur de nature des Bois Noirs à restreindre.

Cœur de nature du bec de Dore à représenter.

Données à récupérer

ASF : données récentes d'écrasement sur l'A89 ; indicateur montrant l'état des clôtures (?)

4.6. Secteur ouest – Réunion à Condat les Montboissier

Rappel des enjeux du secteur (cf. diaporama)

Milieux forestiers

- 2 cœurs de nature : Bois de la Comté, Cheix-Blanc et à l'est de Vic-le-Comte ; Notre Damer de Mons Bois Noirs, le Miodet, Boisgrand et du Maquis, de Meydat autour de Saint-Eloy la Glacière
- Connexions entre le N des Mts du Forez et les massifs boisés au S de Cunlhat ; N/S entre ppx massifs anciens du plateau du Livradois
- Maintien / restauration de la ripisylve

Milieux aquatiques et humides

- Principaux axes de déplacement (Dore, Allier...)
- ZH du plateau du Livradois
- Nombreux obstacles à l'écoulement (Dore, Veysson...)

Prairies et landes

- Extrémité NO : enjeu restauration bocage et mares
- Est : moindre pression
- Maintien du bocage – Bas-Livradois / Billomois
- Enjeu de lutte contre la fermeture des milieux

Espaces naturels remarquables (Znieff de type 1 et sites Natura 2000)

- Ex : Bois de Mauchet et de la Flotte Bois de Bérat (ZNIEFF 1) ; Tourbières du Ht-Livradois, complexes tourbeux de Virennnes (Natura 2000)...

Espèces

- Sites de sonneurs à ventre jaune (zones humides...)
- Axes de dispersion amphibiens (Dore, Allier et affluents)
- Absence de la loutre (amont Dolore et Miodet)
- Lézard agile secteur de moindre pression
- Triton crêté (NO)
- Chevêche (NO)

Synthèse des dires des acteurs locaux sur secteur ouest

Domaines liés aux activités humaines

La partie ouest de ce secteur présente un bon fonctionnement écologique global. Cependant, il est proposé de **limiter la pression de l'urbanisation** dans cette partie du secteur en valorisant les centre-bourgs. Les communes de Vic-le-Comte, Billom, Egliseneuve et Ravel (cette dernière commune fait partie du secteur nord) sont particulièrement touchées par ce problème.

Il est également proposé de **diminuer la fragmentation** de ces secteurs par les axes routiers et les projets d'aménagement. Notamment, une déviation routière sur Vic-le-Comte aurait fragmenté de grandes parcelles agricoles, le lièvre aurait alors disparu du secteur.

Il est proposé que soient appliquées des **règles d'urbanisme nouvelles pour les créations ou les extensions de constructions** ; et que soient pris en compte les corridors écologiques dans les PLU.

Milieu forestier

Il est à remarquer que la partie ouest du secteur est plus boisée que ce qui a été montré sur la carte de la présentation Powerpoint, le caractère bocager du milieu en serait la raison.

Suite à la tempête de 1999, certains boisements de résineux sont déboisés et replantés en feuillus (résineux moins résistants aux maladies et système racinaire plus superficiel). Ainsi, afin de limiter l'importance des résineux dans les peuplements et de recréer des forêts mixtes, la communauté de commune Bassin Minier-Montagne **subventionne l'arrachage et le dessouchage de résineux.**

A l'inverse, en forêt privée, certains parcelles seraient sujettes à un déboisement répété abusivement, ne laissant pas les arbres mûrir (jusqu'à 2 coupes rases à la même génération), il est proposé de freiner ce phénomène par le biais de **chartes de bonnes pratiques.** Le CRPF souhaiterait une meilleure gestion des forêts en parallèle à une intensification de la sylviculture. Cette dernière déboucherait sur des coupes à blanc et donc des ouvertures de milieux constituant ainsi des opportunités pour la biodiversité de se développer (espèces pionnières...). Cependant, dans la zone de moyenne montagne, il a été demandé de **ralentir les coupes intenses** des boisements de résineux âgés de 15 à 20 ans.

Il a été demandé de **replanter en feuillus** à hauteur de 50% dans la zone piémontaise et les zones de moyenne montagne.

En ce qui concerne la faune, la date de retour de migration de la Bécasse des bois serait plus tardive en lien avec le changement climatique et le Cerf aurait été observé à plusieurs reprises dans le bois de la Comté et de Pignol et aurait tendance à remonter le long du Doulon et de la Senouire.

Afin de limiter les perturbations liées aux pratiques des véhicules à moteur (traversée des cours d'eau / utilisation des pistes forestières), il est proposé que soit mise en place une signalisation ciblée sur les départs des circuits empruntés par ces véhicules.

Milieux aquatiques et humides

Concernant les zones humides, il est proposé de les **maintenir** (en évitant leur drainage ainsi que la plantation de résineux pour limiter leur assèchement), de les **restaurer** et également de les **reconquérir.** Il a été fait remarquer qu'il fallait une distance maximale de 10 km entre les étangs pour qu'ils soient connectés.

Il est proposé que soit mis en place la **gestion et la restauration intégrée des rivières** par l'élaboration d'un **plan de réhabilitation des berges / milieux / ripisylve.**

Il est également proposé que soient mises en place des **bandes enherbées le long des cours d'eau** afin notamment de limiter la pollution.

Milieux ouverts et semi-ouverts

Grâce à la **Prime Herbagère AgroEnvironnementale**, les haies champêtres sont protégées et ne peuvent plus être supprimées. Cependant, il est observé un déficit des haies en lien avec le remembrement agricole passé. La commune de Billom a par ailleurs mis en place un **contrat pour la plantation de haies.** L'enjeu pour la biodiversité et la connectivité serait ici de **préserver et de réhabiliter les haies et bosquets surtout en plaine.** Il est également question de travailler avec les agriculteurs afin de développer les **jachères pour la faune** et de déterminer les mélanges d'espèces dans les bandes enherbées.

Autre problématique, lié à la faune sauvage, il a été observé depuis 10 ans un changement des pratiques agricoles telles que les **fauches qui seraient plus précoces** préjudiciables à certaines espèces comme les abeilles...

Afin de lutter contre la déprise agricole, il est proposé que soit mis en place un **réaménagement foncier cohérent** : regroupement des parcelles exploitables autour des exploitations afin d'éviter le mitage.

Concernant la restructuration foncière agricole et forestière, il a été proposé de **rapprocher les parcelles agricoles d'une même exploitation, d'agrandir les parcelles agricoles et forestières** (la taille moyenne d'une parcelle agricole est de 30 ares, celle d'une propriété forestière privée d'environ 1,5 ha en 5 parcelles...) et **d'agrandir les terroirs** dans le but d'aider les exploitants à garder des exploitations viables (nécessité d'une centaine d'hectares pour une exploitation agricole viable).

Il a également été proposé de :

- **maintenir une agriculture raisonnée** sans trop de contraintes environnementales sur les zones de cultures,
- **maintenir et développer une agriculture diversifiée**, bocagère dans le secteur de plaine pour maintenir des populations de petit gibier (lièvre, perdrix...) et d'autres espèces animales et végétales
- **maintenir une activité agricole** dans la zone de piémonts.

Indirectement lié à la TVB, il a été proposé une **aide au maintien de l'agriculture et des agriculteurs**, avec par conséquent, un soutien aux commerces locaux, aux autres habitants...

Corridors / déplacements

Concernant les corridors, le Cerf aurait été observé à plusieurs reprises dans le bois de la Comté et celui de Pignol à proximité de Vic-le-Comte. Il aurait tendance à remonter le long du Doulon et de la Senouire et à traverser l'A75 depuis Le Broc. Plusieurs **noyades** ont été constatées (chevreuil entre autres) au barrage de Sauviat (cours d'eau du Miodet) et auraient pour origine l'aménagement des berges en **palplanches**.

Concernant la flore, la **Renouée du Japon** serait bien présente et fréquente dans la rivière du Val d'Allier et également le long des routes et des chemins ruraux, depuis le plateau (Brousse, Saint Amant, Le Monestier) jusque dans la vallée.

Autres remarques

En lien avec la TVB, des études complémentaires peuvent être proposées. En effet, il serait intéressant d'identifier les territoires éligibles à la mise en œuvre de mesures et d'outils de gestion contractuels (de type DCE, Maet...) pouvant contribuer à la démarche. Au Final, l'idée serait de proportionner les enjeux aux territoires : un territoire à dominante naturelle aura des enjeux liés à la TVB moindres qu'un territoire fortement urbanisé et fragmenté.

Modifications cartographiques

Données potentiellement à récupérer

CRPF : cartographie des massifs anciens sous SIG (essences... avec seuil d'information : parcelle de 1/3 d'ha).

Fédération régionale des chasseurs : aurait une base de données liée aux indemnités suite aux collisions grande faune ?

SETRA Jérôme Cavailles : données collision faune ?

4.7. Conclusion

Après avoir réuni l'ensemble des informations collectées dans les groupes de travail, il a été précisé qu'une restitution des résultats de ces réunions sectorielles et de leur traduction dans la stratégie proposée pour le PNR Livradois-Forez aurait lieu au printemps 2011.

En complément des travaux sur les réseaux écologiques du Livradois-Forez, la DREAL a présenté, à l'occasion de cette réunion, le dispositif régional et local issu des lois Grenelle et relatif aux trames vertes et bleues (cf. diaporama ci-joint).

Les acteurs locaux ayant une bonne connaissance du territoire, il a paru essentiel de les intégrer directement à l'étude en recueillant leur savoir, remarques, propositions et attentes. Les réunions locales ont ainsi permis de compléter / affiner la synthèse des enjeux identifiés sur le territoire concernant les réseaux écologiques du PNR. On peut ainsi remarquer que plusieurs problématiques sont communes à l'ensemble du Parc alors que d'autres, plus localisées, sont directement liées aux particularités locales des territoires.

Il va ainsi être proposé une hiérarchisation des enjeux afin de mettre en place des actions prioritaires en lien avec la TVB sur le territoire du PNR.

5. CARTES DE SYNTHÈSE DES ENJEUX

Les principales modifications des cartes d'enjeux issues de la mise en cohérence avec les documents existants sur les territoires voisins et des apports des acteurs locaux au cours des réunions territoriales sont les suivantes.

Milieus boisés

- Confirmation de certaines connexions en axes de passage voire rajout d'axes de déplacement de grande faune
- Suppression de la connexion entre Bois Noirs et Monts du Forez à l'est de Thiers
- Esquisse de connexions vers les territoires voisins
- Agrandissement de la zone à enjeux de manque de connaissance vers le sud

Milieus aquatiques et humides

- rajout d'un cœur de nature sur le secteur de plaine entre Dore et Allier
- rajout d'une zone d'enjeux de zones humides de tête de bassin sur la plateau de Craponne
- compléments de principaux ouvrages faisant obstacle sur les cours d'eau
- modification de figuré des zones d'absence de loutre

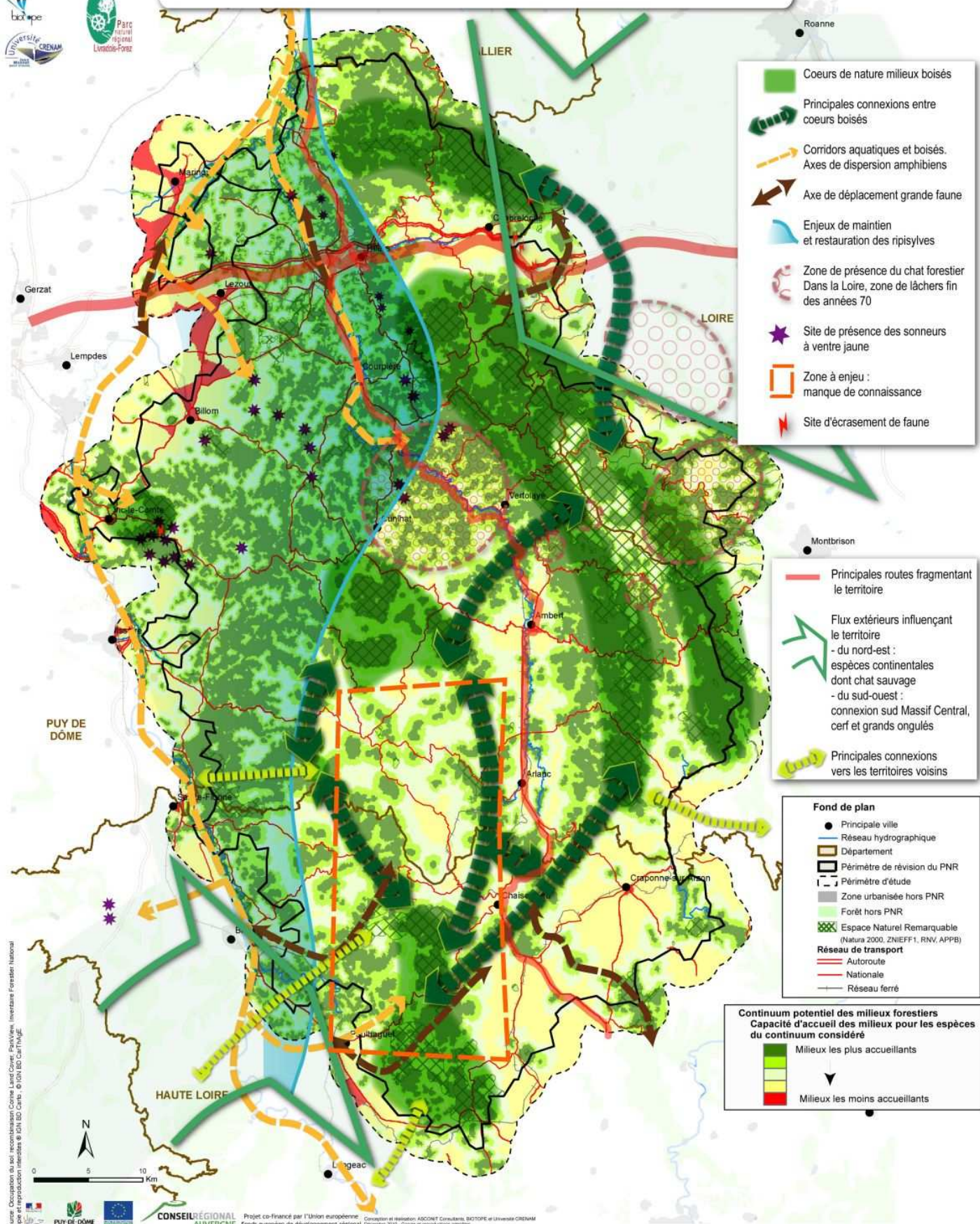
Milieus ouverts et semi-ouverts

- compléments et relocalisation des zones à enjeux de lutte contre la fermeture des milieux
- modification du front de pression d'intensification des cultures et de l'urbanisation
- déplacement de la connexion des milieux ouverts vers les Puys plus au nord
- rajout de la zone de mitage sur le plateau de Craponne
- suppression de l'affichage des « zones à enjeux » pour plus de lisibilité
- modification de limites de la zone sans pression en enjeu notable pour éviter les superpositions avec les enjeux de mitage, de lutte contre la fermeture des milieux, etc.

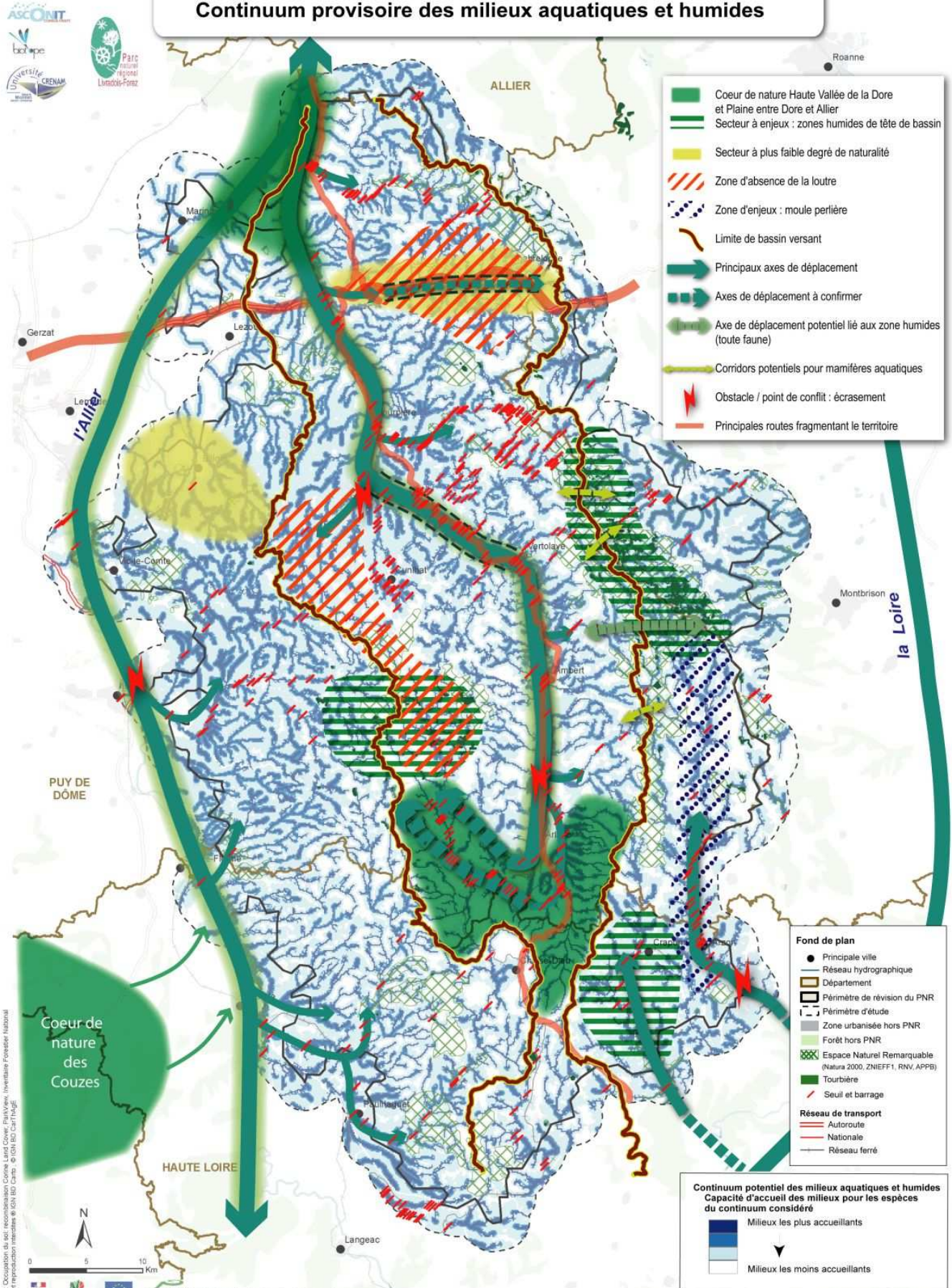
Réseau écologique global

Les zones à enjeux au sein de la trame écologique globale évoluent et passent de 5 à 9 zones. Ces zones regroupant les enjeux spatialisés seront reprises dans la stratégie pour localiser et prioriser les objectifs et les pistes d'actions.

Réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez
Continuum provisoire des milieux forestiers

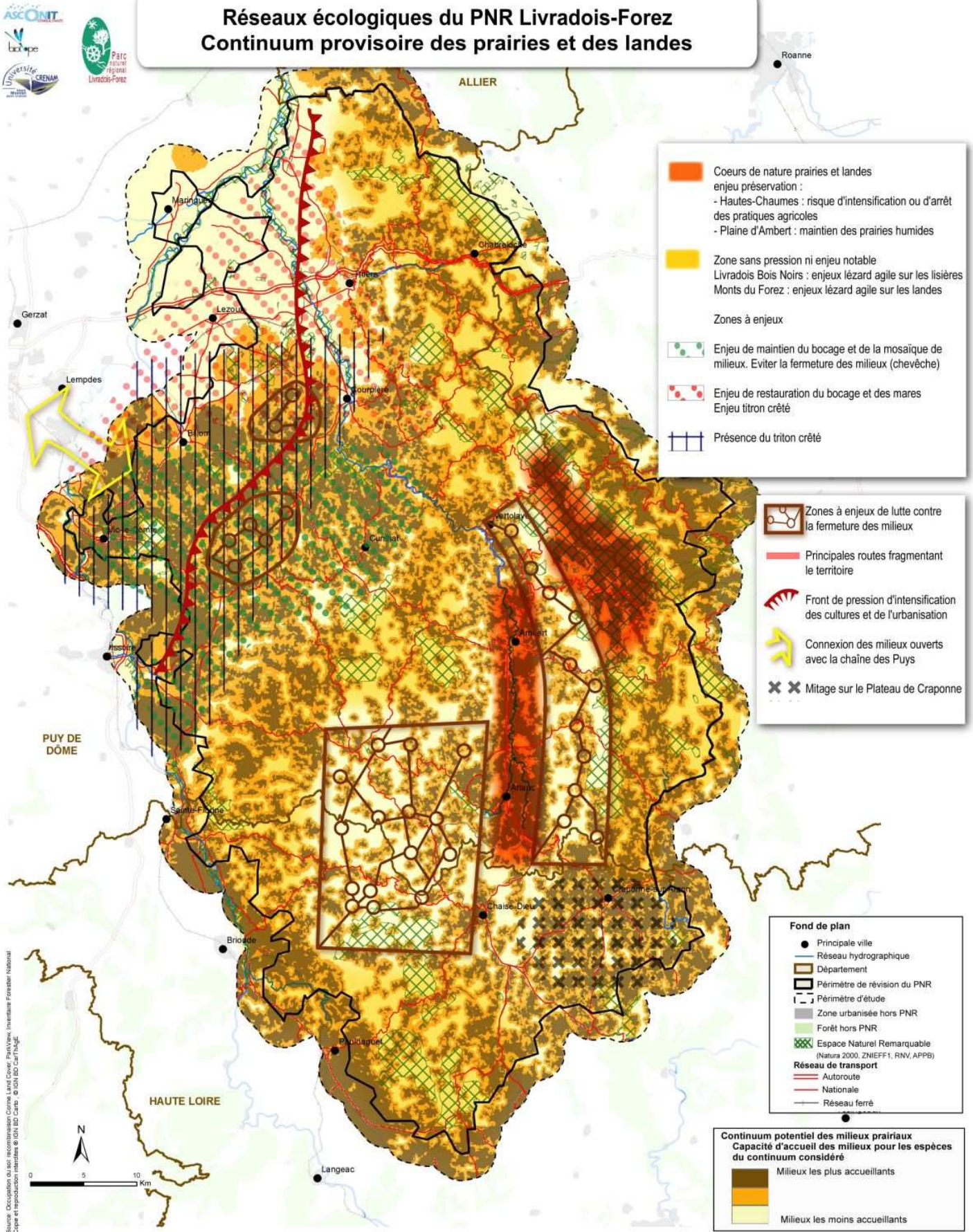


Réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez
Continuum provisoire des milieux aquatiques et humides

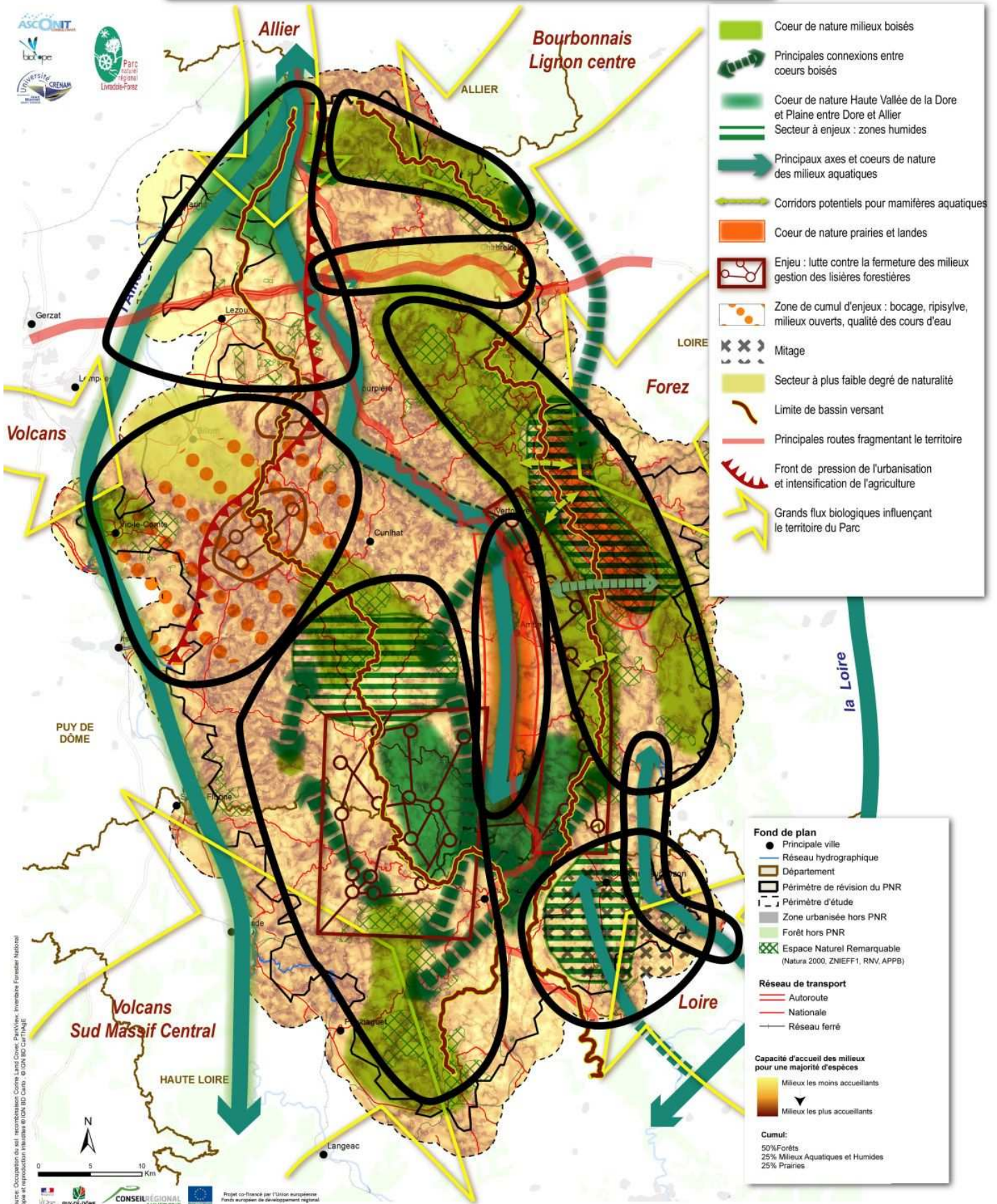


Source: Occupation du sol recombinée Corine Land Cover, PneuView, Inventaire Forestier National. Copie et reproduction interdites © IGN, BD Carthage.

Réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez
Continuum provisoire des prairies et des landes



Réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez Synthèse des enjeux



6. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Après un premier travail de synthèse des direx d'acteurs au sein de comptes-rendus (cf. rapport de phase 1), un long travail de réorganisation des éléments apportés a été entrepris au sein de tableaux : initialement un tableau par secteur (correspondant aux 4 secteurs des réunions territoriales) qui ont évolué en tableaux organisés par thèmes (explication dans la partie 2) :

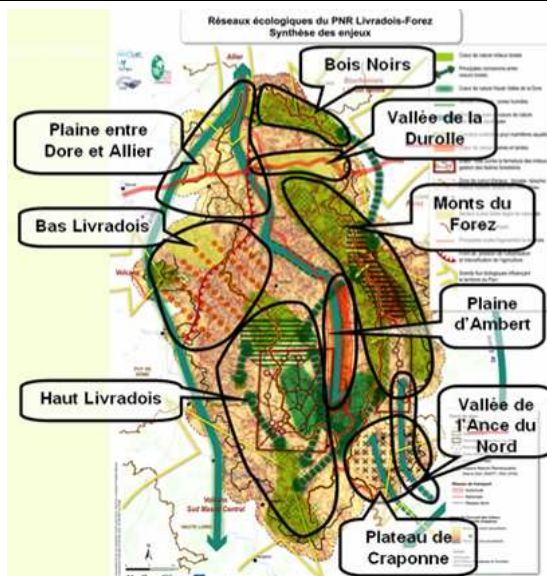
- réservoirs de biodiversité,
- corridors écologiques,
- biodiversité globale des territoires et des paysages.

Au sein de chaque thème, les éléments apportés par les acteurs ont été organisés selon différents niveaux allant de l'enjeu / objectif stratégique, à la proposition d'action :

Thème	
Enjeu / Objectif stratégique	
RB : réservoirs de biodiversité	
CE : corridors écologiques	
BG : biodiversité globale	
Sous-objectif	
Objectif opérationnel	
Proposition d'action	
Proposition d'action pour les milieux boisés	
Proposition d'action pour les milieux ouverts (agricoles, landes, prairies...)	
Proposition d'action pour les milieux aquatiques et humides	
Proposition d'action concernant l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme	

La localisation géographique des actions a, par ailleurs, été conservée. Neuf secteurs prioritaires sont ainsi concernés. Une colonne supplémentaire permet de détailler les secteurs autres.

Secteurs concernés en priorité									
Plaine entre Dore et Allier	Vallée de la Durole	Bois Noirs	Bas-Livradois	Monts du Forez	Haut-Livradois	Plaine d'Ambert	Plateau de Craponne	Vallée de l'Ance du Nord	Autres secteurs ou précisions sur secteurs concernés



Enfin les objectifs opérationnels et les actions ont été hiérarchisés selon les 3 niveaux de priorités suivants.

PRIORITE		
objectif opérationnel	action	Critères de classement de priorité
1	1	Action essentielle, et/ou à mettre en œuvre de manière urgente / à court terme, dont les conséquences de la non mise en œuvre seraient irréversibles, pour lequel il n'y a pas de démarche en cours, qui répond à la préservation de l'existant...
2	2	Action importante, et/ou à mettre en œuvre à moyen terme, pour lequel il y a déjà une/des démarches en cours...
3	3	Autre action, concernant plus le long terme, dont les conséquences de la non mise en œuvre sont réversibles, pour lequel il y a déjà une/des démarches en cours, qui correspond à de la restauration, à de la sensibilisation...

7. ÉLÉMENTS FORTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE ET PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

La stratégie pour les réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez doit trouver sa place entre la Charte du Parc, qui s'intéresse à la nature « quotidienne », et le Plan Biodiversité en cours d'élaboration au Parc et pour lequel des inventaires sont menés. Il fallait donc que cette stratégie vise plus spécifiquement les réseaux écologiques.

Elle a donc été construite sur du concret et les grands axes de la stratégie reprennent les composantes d'un réseau écologique : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.

Un troisième axe évoque la Biodiversité globale des territoires et des paysages. En effet, dans le territoire à dominante naturelle qu'est le PNR Livradois-Forez, la fonctionnalité écologique des milieux est globalement bonne, il y a peu de contraintes et donc il n'est pas facile d'identifier des corridors stricto sensu. Cette dernière partie de la stratégie regroupe / présente donc des actions permettant de préserver/ favoriser la biodiversité aux différentes échelles du Parc d'une part, d'améliorer et de diffuser les connaissances d'autre part.

Ces trois axes recoupent des enjeux transversaux du Parc, qui ont sous-tendus les propositions d'actions de la stratégie et qu'on peut résumer ainsi :

- un territoire préservé à dominante naturelle, favorisant la biodiversité
- un territoire d'interface et sous influence (d'activités et de territoires faisant pression sur la biodiversité)
- un territoire lié par un projet commun, au service, entre autres, de la biodiversité.

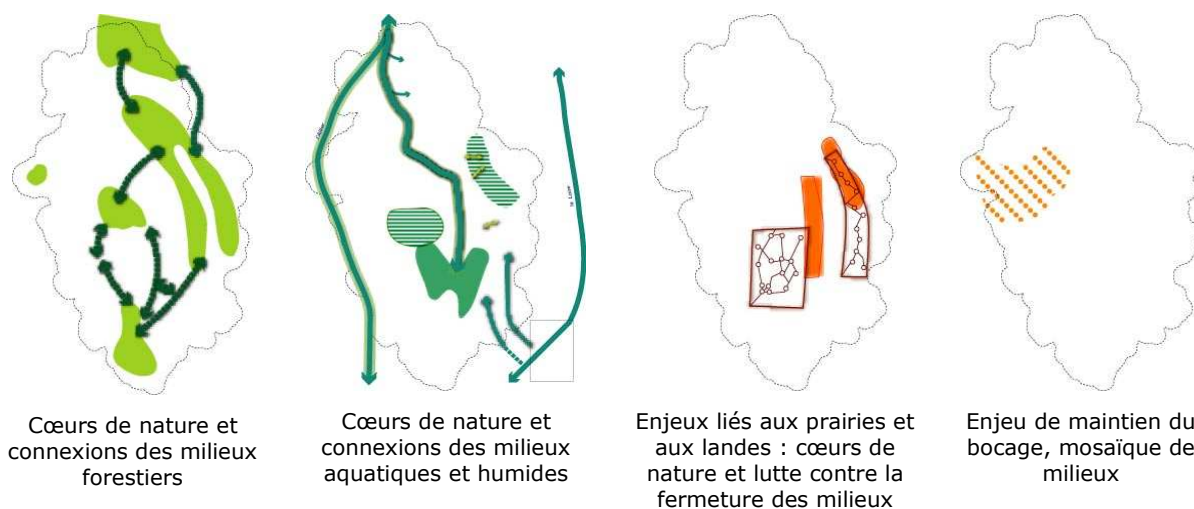
Au sein de chaque axe, des couleurs permettent de repérer facilement les actions concernant les milieux boisés, ouverts, aquatiques et humides ainsi que l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Les actions ne se rapportant pas aux thèmes précédents sont restées sur fond blanc.

7.1. Réervoirs de biodiversité

Réservoirs de biodiversité		PRIORITE
RB 1. S'ASSURER DE LA FONCTIONNALITÉ DES CŒURS DE NATURE (biodiversité ordinaire et remarquable)		
<input type="checkbox"/>	Promouvoir une gestion durable des forêts	
<input type="checkbox"/>	Entretien des milieux ouverts	
<input type="checkbox"/>	Préserver la qualité des milieux aquatiques et humides	
RB 2. PRÉSERVER VOIRE PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE dans les cœurs de nature ou en dehors		
<input type="checkbox"/>	Milieux forestiers (massifs anciens, Bois Noirs, sonneur à ventre jaune)	
<input type="checkbox"/>	Milieux ouverts de prairies et de landes (avifaune, gestion extensive des prairies, lézard agile, triton crêté)	
<input type="checkbox"/>	Milieux aquatiques et humides (zones humides, moules perlières et écrevisses à pattes blanches)	

RB1. S'assurer de la fonctionnalité des cœurs de nature

Au terme de la première phase de l'étude et suite aux réunions territoriales, différents cœurs de nature ont été identifiés. Constitués d'une biodiversité ordinaire mais aussi remarquable, ils constituent un des éléments clés du réseau écologique. Afin que les cœurs de nature jouent pleinement leur rôle, il est nécessaire de s'assurer de leur fonctionnalité. Cela passe ainsi, suite aux propositions des acteurs, par la promotion d'une gestion durable des forêts, l'entretien des milieux ouverts et la préservation des milieux aquatiques et humides.



Cartes extraites du rapport de phase 1 : certains cœurs de nature manquent

RB2. Préserver voire protéger la biodiversité remarquable

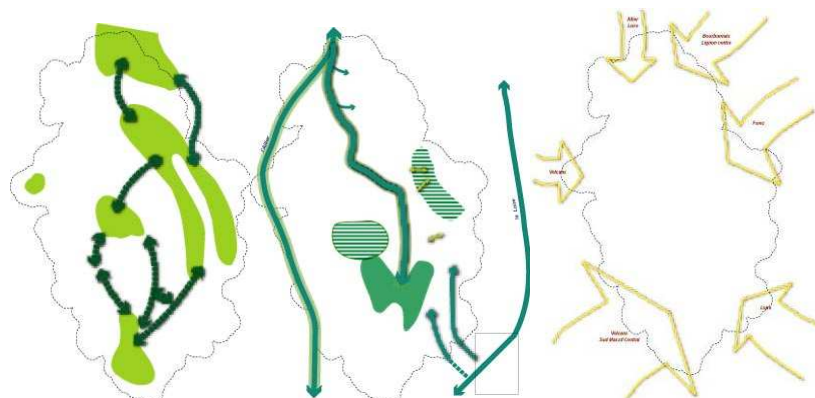
De nombreux milieux ou espèces remarquables cités par les acteurs composent le territoire du Parc (massifs anciens, Puys à pépérite, lézard agile, peuplements avifaunistiques, moule perlière...). Cette biodiversité remarquable se rencontre au sein des cœurs de nature mais également en dehors. Richesse du Parc, il convient alors de la préserver. Cette préservation se traduit par celle des espaces / entités supports de cette biodiversité : prairies extensives, eau de qualité, arbres mûrs... Dans la stratégie, les actions évoquées ont été regroupées par type de milieux (forestiers, ouverts et aquatiques et humides).

7.2. Corridors écologiques

Corridors écologiques	PRIORITE
CE 1. MAINTENIR LES CONNEXIONS IDENTIFIÉES À L'ÉCHELLE DU PARC (entre les cœurs de nature et liaisons avec l'extérieur)	
S'assurer que les cœurs de nature soient connectés entre eux	
Maintenir les connexions avec les territoires voisins	
CE 2. PRÉSERVER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET DES ÉLÉMENTS DE CONTINUITÉ (milieux et espaces participant à la trame)	
Promouvoir une gestion des milieux favorisant les corridors écologiques	
Prendre en compte les continuités et les corridors dans l'aménagement du territoire et les protéger grâce aux documents d'urbanisme	
CE 3. RÉSORBER, RÉDUIRE, PRÉVENIR LES NUISANCES ET LES OBSTACLES	
Trame bleue (milieux aquatiques et humides)	
Trame verte (milieux terrestres)	

CE1. Maintenir les connexions identifiées à l'échelle du Parc

A l'issue du travail réalisé lors de la première phase de l'étude, mais aussi suite aux réunions territoriales, des grandes connexions avaient été identifiées à l'échelle du Parc : connexions faisant le lien entre cœurs de nature mais également connexions avec l'extérieur du Parc (Chaîne des Puys, sud du Massif Central, Couzes...). Un des volets de la stratégie est ainsi consacré au maintien de ces connexions voire à leur amélioration.



Remarque : parmi les connexions avec les territoires voisins a été identifié celle (venant du sud-ouest) concernant les grands ongulés comme le Cerf dont l'arrivée sur le territoire du Parc est sujette à discussion. Une des actions concerne ainsi la mise en place d'une concertation multi-acteurs autour de la problématique de l'arrivée du Cerf afin d'adopter une politique commune sur le Parc.

CE2. Préserver les corridors écologiques et des éléments de continuité

Deux types d'actions ont été évoqués par les acteurs pour préserver ces entités, celles qui concernent la gestion proprement dite des corridors et des espaces / milieux supports de la trame écologique et celles qui consistent à inscrire les éléments du réseaux écologique dans les documents d'urbanisme. Deux sous objectifs ont ainsi pu être formulés :

- promouvoir une gestion des milieux favorisant les corridors écologiques,
- et prendre en compte les continuités et les corridors dans l'aménagement du territoire et les protéger grâce aux documents d'urbanisme.

CE3. Résorber, réduire, prévenir les nuisances et les obstacles

Les réunions territoriales ont mis en évidence de nombreux dysfonctionnements des continuités aquatiques et terrestres liées aux activités humaines : ensablement des cours

d'eau (problématique très forte), ouvrages hydrauliques, infrastructures routières, activités de loisirs motorisés... Ce troisième point de la stratégie consacrée aux corridors écologiques concerne ainsi la prévention, la réduction, voire la résorption de ces nuisances et obstacles.

7.3. Biodiversité globale des territoires et des paysages

Biodiversité globale des territoires et des paysages		PRIORITE
BG 1. ECHELLE GLOBALE / DU PARC : maintenir la diversité des paysages et l'équilibre entre les milieux		
S'assurer de la synergie d'action et coordonner les différentes démarches en cours et en projet : réseaux écologiques, plan biodiversité, documents d'urbanisme, PDM, charte forestière, SAGE, Contrats territoriaux, Natura 2000...		
Maintenir des milieux et des paysages diversifiés (alternance zones ouvertes/boisées, haies, arbres sénescents...)		
BG 2. ECHELLE COMMUNALE / INTERCOMMUNALE : favoriser l'entretien des milieux et les usages qui participent à la biodiversité et lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité		
Assurer la compatibilité de "l'occupation du sol" avec les milieux et la biodiversité		
Accompagner les agriculteurs pour une gestion raisonnée de leur exploitation		
Prendre en compte la biodiversité et les réseaux écologiques dans les autres activités		
BG 3. ECHELLE INFRACOMMUNALE / LOCALE : Favoriser l'expression de la biodiversité		
Favoriser la biodiversité dans l'aménagement		
Réduire les effets non désirés des réseaux écologiques		
BG 4. MIEUX CONNAÎTRE, INFORMER, SENSIBILISER afin de mieux préserver la biodiversité		
Améliorer les connaissances		
Diffuser les connaissances		

Au cours des réunions territoriales, le maintien, la préservation de la biodiversité s'est exprimée à différentes échelles : Parc, communale / intercommunale, infracommunale / locale.

BG1. Echelle globale / du Parc : maintenir la diversité des paysages et l'équilibre entre les milieux

Sur le territoire du Parc, de nombreuses démarches sont en cours ou en projet (réseaux écologiques, plan biodiversité, documents d'urbanisme, SAGE...). Il convient alors de s'assurer que les actions mises en œuvre ne fassent pas doublons (économie de moyen) mais également n'interfèrent pas entre elles. Cela passe ainsi par la mise en place d'une synergie d'action et d'une coordination des différentes démarches.

D'autre part, différents enjeux ont été soulevés par les acteurs locaux, comme la nécessité de lutter contre la déprise agricole, de maintenir les fonds de vallée ouverts... concourant à l'objectif de maintenir des milieux et des paysages diversifiés qui a donc été retenu dans la stratégie.

BG2. Echelle communale / intercommunale : favoriser l'entretien des milieux et les usages qui participent à la biodiversité et lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité

A cette échelle, les participants aux réunions territoriales ont évoqué la nécessité de garantir des usages qui soient compatibles avec les milieux et la biodiversité. Cela se traduit par l'intégration des enjeux environnementaux aux documents d'urbanisme et par la limitation de la consommation de l'espace par l'urbanisation et les activités économiques.

Dans certains secteurs (Bas-Livradois, plaine entre Dore et Allier, Hautes-Chaumes...), l'enjeu est représenté par la conservation d'une agriculture variée et extensive

participant à la biodiversité, et par la sensibilisation des agriculteurs à la biodiversité des milieux agricoles. Cela a été traduit dans l'objectif « accompagner les agriculteurs pour une gestion raisonnée de leur exploitation » : encouragement de l'agriculture biologique, proposition d'itinéraires techniques...

A l'inverse, de nombreuses activités, évoquées par les participants aux réunions territoriales, interfèrent avec la préservation de la biodiversité : extraction de granulat, hydroélectricité, travaux forestiers... L'objectif formulé en réponse à ces problématiques est celui de la prise en compte de la biodiversité et des réseaux écologiques par ces activités. Cela passe ainsi par la diffusion des intérêts de la biodiversité et des enjeux des réseaux écologiques afin de faire évoluer ces pratiques.

BG3. Echelle infracommunale / locale : favoriser l'expression de la biodiversité

La biodiversité s'exprime à tous les niveaux y compris au niveau local. Des mesures simples peuvent être mises en place (évoquées par les participants) que ce soit par les communes ou les habitants pour favoriser la biodiversité (1^{er} sous objectif) : plantation de haies champêtres, mise en place d'une gestion diversifiée...

Par ailleurs, un des fléaux pesant sur la biodiversité est représenté par les espèces invasives. Or la préservation des réseaux écologiques, leur remise en état favorable au déplacement de la faune et à la flore l'est également pour les espèces invasives. A l'échelle locale, favoriser l'expression de la biodiversité signifie aussi réduire les effets non désirés des réseaux écologiques : lutte contre les espèces invasives implantées, veille écologique...

BG4. Mieux connaître, informer, sensibiliser afin de mieux préserver la biodiversité

Le manque de connaissances est ressorti comme un enjeu fort, que ce soit lors du diagnostic élaboré au cours de la première phase de l'étude, ou selon les dires des acteurs lors des réunions territoriales.

Or, on ne peut préserver / protéger que ce que l'on connaît bien. Le premier volet de cet objectif concerne donc l'amélioration des connaissances (déplacement des espèces, fonctionnalité des corridors, et plus globalement connaissances naturalistes et écologiques).

Le second volet est dédié à la diffusion de cette connaissance afin de sensibiliser les acteurs du territoire (élus, techniciens, grand public) aux réseaux écologiques et que ceux-ci œuvrent, à leur niveau, à la préservation de la biodiversité.

8. LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Cf. pages suivantes.

Réervoirs de biodiversité		PRIORITE	Secteurs concernés en priorité										Autres secteurs ou précisions sur secteurs concernés
			Plaine entre Dore et Allier	Vallée de la Dore	Bois Noirs	Bas-Livradois	Monts du Forez	Haut-Livradois	Plaine d'Ambert	Plateau de Craponne	Vallée de l'Ance du Nord		
RB 1. S'ASSURER DE LA FONCTIONNALITÉ DES CŒURS DE NATURE (biodiversité ordinaire et remarquable)													
Fiches actions													
Promouvoir une gestion durable des forêts													
	Massifs des cœurs de nature : préserver l'unité et la qualité des boisements	1											
	Favoriser le regroupement (foncier ou de gestion) des parcelles forestières d'un même propriétaire privé	1			X			X	X				Global, et plus précisément : - Bois Noirs, de Mauchet, du Maquis autour de Saint-Eloy la Glacière, - Forêt de Lamandie à l'ouest de la Chaise-Dieu et bois entre Sainte-Marguerite et Varennes-Saint-Honorat. - Forêt de Saint-Germain-l'Herm - bois de Cheix-Blanc et de la Comté, à l'est de Vic-le-Comte
	Favoriser une gestion des boisements développant la biodiversité : limiter les coupes à blanc, prendre en compte les milieux annexes, laisser des bois morts (Cf. charte de qualité des travaux forestiers en Auvergne)	1		X	X			X	X				
	Harmoniser les Réglementations des boisements entre les communes	1			X				X		X		global
	Promouvoir la réalisation de Plans de Développement de Massif en intégrant la dimension environnementale dans ces documents	2			X				X		X		global
BOH	Maintenir les hêtraies sapinières	2		X	X			X	X				secteurs de Fournols, Dorange...
SEN2	Sensibiliser les propriétaires privés aux problèmes / conséquences du morcellement parcellaire sur la biodiversité	3			X	X	X	X					
	Plantations récentes : promouvoir une gestion globale et durable des boisements	1											
	Favoriser la plantation d'essences adaptées aux stations (feuillus et espèces locales si possible)	1		X	X			X	X				secteurs de Fournols, Dorange...
	Poursuivre la suppression des boisements en « timbres poste » gênants ; faire un suivi et une évaluation des conséquences écologiques de ces suppressions	2			X			X	X				
	Anticiper les changements climatiques	3											
	Mettre en place des groupes de travail	1											global
	Favoriser les essences naturelles adaptées aux stations (Hêtraies, pineraies)	1			X			X	X				
	Décider du devenir des stations forestières face au changement climatique (par ex. éviter/limiter le dépérissement des sapinières en faisant évoluer les plantations des versants exposés au sud...)	2											global
	Accompagner le devenir des sapinières par de l'animation et de la communication	3			X			X	X				
	Entretien des milieux ouverts												
	Préserver la richesse des prairies naturelles	1											
	Limiter la fertilisation et le surpâturage	1	X				X	X		X	X		Hautes-Chaumes
	Préserver les prairies oligotrophes	1	X				X	X		X	X		Hautes-Chaumes
	Maintenir les prairies humides	1											
	Garder un équilibre entre prairies artificielles en extension et prairies naturelles	1	X				X			X	X		
	Limiter le drainage des prairies	1								X			
	Lutter contre l'intensification agricole en concertation avec les agriculteurs	2	X				X			X	X		
	Préserver les milieux ouverts et le paysage bocager	2											
	Conservier une agriculture extensive et un milieu bocager	2	X				X	X		X	X		Plaine des Varennes, Billomois, Hautes-Chaumes
SEN2	Maintenir la mosaïque de milieux (zones humides, prairies, réseau de haies) en maintenant la polyculture-élevage bocagère en concertation avec les agriculteurs	2	X				X	X		X	X		Plaine des Varennes, Billomois, Hautes-Chaumes
	Maintenir les landes	2											
	Encourager et soutenir les pratiques agricoles extensives	2						X					Hautes-Chaumes
	Lutter contre la déprise agricole	2						X					Hautes-Chaumes
	Préserver la qualité des milieux aquatiques et humides												
	Préserver la qualité des zones humides	1											
	Eviter l'enrénement des zones humides intraforestières, tourbières (tête de chevelu) et des têtes de bassin	1						X	X				Hautes-Chaumes
	Stopper le drainage des zones humides	1	X				X	X	X	X	X		Hautes-Chaumes
	Restaurer et reconquérir les zones humides grâce à une gestion adaptée selon les priorités définies à l'issue des inventaires réalisés dans le cadre des SAGE	2	X				X	X	X	X	X		
	Restaurer les zones humides intraforestières et les tourbières déjà enrénées	3						X	X				
	Effectuer une étude sur l'effet du salage sur les zones humides (maîtrise d'ouvrage ?)	3	X	X									A89 et Routes Départementales
	Qualité biologique : Maintenir la diversité dans les cours d'eau	1											
	Conservier, et pour cela connaître et suivre, les peuplements piscicoles et les zones de frai dans les cours d'eau (en priorité saumon, ombre, chabot, truite) :	1											global
	Qualité physique : Limiter les impacts des aménagements et des activités économiques sur les cours d'eau et les milieux aquatiques	1											
MAH1	Limiter l'impact des travaux forestiers : organiser des journées techniques avec les Fédérations de Pêche et/ou l'ONEMA et les propriétaires forestiers	1							X				Global, BV amont de la Dore
	Diminuer l'impact des aménagements d'irrigation, la création de retenues collinaires et plans d'eau	1							X		X	X	Senouire en amont de Chaise-Dieu, Moulin d'Ancette
	Diminuer la segmentation des cours d'eau par les ouvrages hydrauliques...	2							X				BV amont de la Dore, Dolore
	Suivre les activités d'extraction et sensibiliser à la problématique des continuités écologiques	2	X										Bec de Dore
	Mettre en place des dispositifs d'abreuvement évitant l'accès aux cours d'eau par les animaux (CT par ex.)	2	X				X			X	X		global
	Qualité physico-chimique : Conservier une eau en qualité et en quantité satisfaisantes conformément aux objectifs des SAGE	2											
	Renforcer et appuyer les actions du SAGE qui visent à réduire les obstacles chimiques gênant la continuité hydrographique : - Limiter l'altération de la qualité de l'eau en lien avec les activités anthropiques - Surveiller les pollutions diffuses - Améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau - Mettre en place une gestion des eaux pluviales (risque de pollutions accidentelles)	2	X	X						X			Global, Dore, Bec de Dore Tronçon entre Thiers ouest et Chabreloche de l'A89
RB 2. PRÉSERVER VOIRE PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE dans les cœurs de nature ou en dehors													
Milieux forestiers													
URB1	Identifier et cartographier dans les documents de planification et d'urbanisme (SCoT et PLU) les réservoirs de biodiversité des milieux boisés ; Traduire les enjeux de la TVB liés aux milieux boisés dans les zonages et les règlements. Préserver grâce aux documents de planification l'unité des espaces boisés des cœurs de nature.	1											global
	Massifs anciens : maintenir les hêtraies sapinières et les vieux peuplements forestiers source de biodiversité	1											
	Inclure à une gestion en futaie jardinée / irrégulière. De manière générale, favoriser une gestion des boisements développant la biodiversité : limiter les coupes à blanc, prendre en compte les milieux annexes, laisser des bois morts (Cf. charte de qualité des travaux forestiers en Auvergne)	1				X	X	X	X				Global, et plus précisément : Forêt des Tailades à l'est d'Arlanc, massifs du Haut Livradois : Bois de Mauchet, des Bois noirs, Forêt de Boisgrand à l'ouest d'Ambert, Forêt de Lamandie à l'ouest de la Chaise-Dieu, Bois de la Grange, Bois du Marquis
	Maintenir des arbres mûrs	1				X	X	X	X				
	Identifier une trame de vieux arbres (Plans de Développement de Massif ?)	2				X	X	X	X				
	Utiliser les populations d'insectes et de champignons saproxyliques comme indicateur pour un suivi de la continuité et de la qualité des milieux forestiers, massifs anciens en particulier.	3				X	X	X	X				
BOH	Conservier l'état remarquable du cœur de Nature des Bois Noirs	2											
	Accompagner les communes et intercommunalités pour élaborer des plans des voies ouvertes à la circulation des véhicules à moteur tout en préservant des zones de silence favorables à l'avifaune	2				X		X	X		X		
	Sensibiliser les propriétaires privés à la gestion de la sapinière (manque de dynamisme, gestion durable)	3				X							global
	Préserver les lieux de reproduction du sonneur à ventre jaune (ornières...)	2	X				X						quart nord-ouest du Parc
	Milieux ouverts de prairies et de landes												
URB1	Identifier et cartographier dans les documents de planification et d'urbanisme (SCoT et PLU) les réservoirs de biodiversité des milieux ouverts ; Traduire les enjeux de la TVB liés aux milieux ouverts dans les zonages et les règlements	1						X	X				global, Hautes-Chaumes
	Conservier les peuplements avifaunistiques caractéristiques des zones agricoles	1											
ONV2	Promouvoir et suivre la mise en œuvre de mesures favorables à l'avifaune (Vanneau huppé, Busard, Courlis cendré, Oedicnème criard...)	2	X							X	X		Plaine des Varennes
BOH+URB1	Conservier, préserver voire développer la trame bocagère et les vergers en utilisant la chouette chevêche comme espèce indicatrice	2	X				X		X				Plaine des Varennes, Billomois
	Maintenir les prairies dans un état favorable à la biodiversité par une gestion agricole extensive (= ne pas intensifier les activités et ne pas laisser faire la nature)	1											
	Encourager et soutenir les pratiques agricoles extensives	2						X					Hautes-Chaumes
	Lutter contre la déprise agricole	2						X					Hautes-Chaumes
	Développer une gestion pastorale des landes qui garantisse leur maintien (sur le long terme et avec différents stades d'évolution)	3						X					Hautes-Chaumes
	Conservier la fonctionnalité et la qualité des milieux secs des Puys à pépélite	1											
	Lutter contre l'enfrichement	2	X				X						En particulier dans la partie ouest du Parc :
	Eviter l'urbanisation de ces sites	2	X				X						Plaine des Varennes, Billomois...
	Conservier les peuplements de lézard agile	2											
	Préserver voire développer le complexe prairie-lande	3						X					Hautes-Chaumes
BOH	Préserver voire développer les zones de lisière avec écotone constitué de marteau et d'ourlet, entre boisements et zones agricoles	3				X	X	X	X		X	X	Pays Coupés...
	Milieux aquatiques et humides												
	Préserver les zones humides	1											
	A l'issue des inventaires des zones humides réalisés dans le cadre des SAGE, préserver les zones humides et les tourbières (intraforestières, de tête de BV...) dans le but d'en créer un réseau (espèces indicatrices rhopalocères et odonates) (*p89, 90)	1	X					X	X				global, Hautes-Chaumes
	A l'issue des inventaires des zones humides réalisés dans le cadre des SAGE, identifier les zones humides les plus importantes et les préserver des aménagements et activités agricoles	1	X							X			global
URB1	Identifier les zones humides dans les documents d'urbanisme et assurer leur protection grâce à un zonage et un règlement adaptés.	1											global
	Préserver les populations de moule perlière et d'écrevisse à pattes blanches	1											
	Soutenir la mise en œuvre des docobs des sites Natura 2000 où ces espèces sont présentes	1							X		X		Dolore, Cœur de nature BV amont de la Dore, Vallée de l'Ance
	Préserver / Améliorer la qualité de l'eau et les habitats de ces espèces	1									X		Dolore
	Préserver des biefs en eau et connectés à la rivière	1									X		Dolore, vallée de l'Ance en particulier
	Conservier les populations de moules perlières	2							X		X		Cœur de nature BV amont de la Dore
	Aménager des abreuvoirs pour empêcher le bétail de dégrader les berges et le lit des cours d'eau par piétinement	1							X		X		
	Protéger les sites les plus sensibles / remarquables (arrêtés de biotope par exemple)	2							X		X		
	Améliorer la connaissance	2											Cœur de nature BV amont de la Dore Dolore à Saint Bonnet de Chastel et Chambon sur Dolore
	Préserver les populations de Triton crêté (pris en compte en partie ou totalement dans charte)	2											
URB1	Identifier les mares dans les documents d'urbanisme et assurer leur protection grâce à un zonage et un règlement adaptés.	2	X				X			X			global, Plaine des Varennes, Billomois
MAH2	Restaurer et reconquérir les mares grâce à une gestion adaptée : développer un programme mares sur les secteurs prioritaires (inventaire, sensibilisation, diagnostic et conseil à la demande...)	3	X				X			X			global, Plaine des Varennes, Billomois

Corridors écologiques		PRIORITE	Secteurs concernés en priorité									
			Plaine entre Dore et Allier	Vallée de la Durole	Bois Noirs	Bas-Livradois	Monts du Forez	Haut-Livradois	Plaine d'Ambert	Plateau de Craponne	l'Ance du Nord	Autres secteurs ou précisions sur secteurs concernés
CE 1. MAINTENIR LES CONNEXIONS IDENTIFIÉES À L'ÉCHELLE DU PARC (entre les cœurs de nature et liaisons avec l'extérieur)												
Fiches actions												
S'assurer que les cœurs de nature soient connectés entre eux												
	Reconnaitre, maintenir voire recréer des continuités de milieux ouverts	1										
OUV3	Identifier les zones agro-pastorales stratégiques (pour les continuités écologiques) et utilisables par une agriculture extensive	1	X			X	X			X	global, Hautes-Chaumes	
	Maintenir et améliorer les continuités écologiques dans les milieux aquatiques/humides	1										
MAH3	A l'issue de l'inventaire des zones humides réalisé dans le cadre des SAGE, préserver les zones humides et les tourbières pour favoriser le déplacement des mammifères aquatiques entre bassins versants : - Identifier plus précisément les sites de passage - Sur les sites de passage, développer une gestion adaptée	1					X	X			Hautes-Chaumes	
	Maintenir des corridors axes de dispersion pour amphibiens	1										
MAH3	Préserver, améliorer voire développer les continuités boisées le long des continuités aquatiques (Dans les zones de cultures, a minima mettre en place des bandes enherbées le long des cours d'eau)	1	X			X					En priorité affluents de l'Allier et Dore aval	
	Développer les interfaces entre continuités hydrographiques et milieux boisés	1										
MAH3	Éviter le boisement en résineux le long des cours d'eau, laisser une bande d'espaces ouverts ou a minima boiser en feuillus	1	X	X	X			X		X		
MAH3	Préserver voire renforcer les ripisylves	1	X			X		X	X	X		
MAH3	Améliorer la stabilité des berges des cours d'eau (favoriser en même temps la biodiversité des insectes)	2	X		X						global, Vallée de Creogne	
	Améliorer la continuité hydrographique	2										
	Continuer l'entretien de la Dore dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (contrats territoriaux)	3									notamment sur la Dore moyenne	
	Elaborer des documents de planification et d'entretien des autres cours d'eau (contrats territoriaux)	3	X	X						X		
	Maintenir les zones d'expansion de crue	2	X	X					X			
	Restaurer les différentes composantes des cours d'eau dégradés (lit, milieux annexes, ripisylves)	3	X			X						
	Restaurer les connexions du lit de la Dore avec ses milieux annexes	3	X						X		Dore	
	Maintenir voire améliorer les continuités boisées existantes	2										
	Maintenir une continuité boisée sud-ouest / nord-est entre le Haut Livradois et les Monts du Forez au sud de la Chaise-Dieu. Identifier les secteurs de traversée de la RD906 et les aménager en conséquence	1					X	X		X		
	Maintenir une continuité boisée sud-est / nord-ouest entre le Haut Livradois et la plaine de Craponne entre la Chaise-Dieu et Dore l'Eglise. Identifier les secteurs de traversée de la RD906 et les aménager en conséquence	1					X	X		X		
	Assurer la connexion entre les massifs anciens du Haut-Livradois par le maintien d'îlots relais	2						X				
	Maintenir une continuité boisée sud-ouest / nord-est et assurer la traversée de la vallée de la Dore et de la RD906 entre Vertolaye et Ambert (corridor qui sert entre autres à la dispersion du chat forestier)	2					X	X			Dore	
	Continuité nord - sud depuis les Bois Noirs jusqu'à la vallée de l'Ance en passant par les Monts du Forez : - Entretien voire améliorer le franchissement de l'A89 et de la vallée de la Durole au niveau de Chabreloche	3		X	X		X			X	en partie hors parc	
	Maintenir les connexions avec les territoires voisins	2										
	Maintenir voire améliorer les connexions supports de flux d'espèces	2										
	Maintenir les connexions prairiales avec la chaîne des Puy	2	X			X						
	Maintenir les échanges d'espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides en provenance des Couzes : s'assurer des continuités hydrographiques entre affluents rive gauche et rive droite de l'Allier	2	X								Pays Coupés	
	Garantir les continuités des milieux aquatiques entre affluents et collecteur principal (Allier, Loire)	2	X							X	Retombées du Livradois sur la plaine d'Allier, Pays Coupés...	
	Conservé les corridors de milieux boisés servant de support aux flux : - du nord-est (continuités de boisements vers les Bois de la Madeleine) : espèces continentales comme le chat forestier, le lynx (Bourgogne et quart nord-est de la France), le chamois (frange est de la France), etc.	3			X		X	X				
	Conservé les corridors de milieux boisés servant de support aux flux : - du sud-ouest : connexion avec le sud du Massif Central : rapaces et grands mammifères	3					X	X		X	Pays Coupés	
	Organiser une concertation autour de problématiques spécifiques	2										
	Initier / permettre une concertation multi-acteurs autour de la problématique de l'arrivée du cerf dans le but d'avoir une politique commune sur le Parc	3					X	X		X	global	
	Organiser une concertation pour anticiper l'arrivée de nouvelles espèces protégées ou invasives	3									global	
CE 2. PRÉSERVER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET DES ÉLÉMENTS DE CONTINUITÉ (milieux et espaces participant à la trame)												
Promouvoir une gestion des milieux favorisant les corridors écologiques												
	Entretien et créer des milieux ouverts supports de corridors	1										
OUV3	Assurer des connexions entre les clairières par la création de parcelles ouvertes en bordure de piste forestière par exemple	1					X	X			global	
OUV3+URB1	Préserver les habitats et milieux secs des Puy à pépélite, éléments de corridors en pas japonais	1	X			X					En particulier dans la partie ouest du Parc : Plaine des Varennes, Billimois...	
	Entretien et préserver les éléments supports de la trame écologique	2										
	A l'issue de l'inventaire des zones humides réalisé dans le cadre des SAGE, conserver les tourbières et milieux humides en tant que corridors écologiques pour la faune	1					X	X			Interfluves Dore-Allier (Livradois) et Dore-Loire (Hautes-Chaumes)	
BOI2	Conservé, préserver voire développer la trame bocagère et les vergers en utilisant la chouette chevêche comme espèce indicatrice	2	X			X					En particulier dans la partie ouest du Parc : Plaine des Varennes, Billimois, Pays Coupés...	
	Préserver et renforcer / restaurer le bocage et les ripisylves	2	X			X						
	Développer les écotones (bords de champ, ourlet forestier...) et les gérer de manière à favoriser la biodiversité	3										
SEN2	Promouvoir une gestion différenciée des bords de route et espaces publics et notamment inciter à une fauche tardive des talus routiers	3									global	
	Maintenir / laisser se développer des friches comme transition entre milieux forestiers et zones agricoles	3					X				global	
	Prendre en compte les continuités et les corridors dans l'aménagement du territoire et les protéger grâce aux documents d'urbanisme	1										
URB1	Inscrire les éléments du réseau écologique dans tous les documents des PLU / PLUI	1										
URB1	Pour les communes concernées par les continuités boisées : les préciser à l'échelle locale et inscrire ces espaces dans les documents d'urbanisme pour assurer leur pérennité grâce à un zonage et un règlement adaptés	1		X	X		X	X		X	X	global
URB1	Identifier les tourbières et milieux humides dans les documents d'urbanisme et assurer leur protection grâce à un zonage et un règlement adaptés	1					X	X			interfluves Dore-Allier (Livradois) et Dore-Loire (Hautes-Chaumes)	
URB1	Inscrire les zones agro-pastorales stratégiques (supports de corridors de milieux ouverts) dans les documents d'urbanisme pour assurer leur pérennité grâce à un zonage et un règlement adaptés	1	X			X	X			X	global	
URB1	Identifier dans les documents d'urbanisme les haies, talus, fossés, arbres isolés et mares comme des éléments de la trame écologique. Assurer leur préservation grâce à des mesures de protection adaptée	1									global	
URB1	Protéger les corridors écologiques dans les secteurs de plaine soumis à la pression urbaine et à l'intensification agricole. - Continuités terrestre et aquatique le long de la Dore au sud de l'A89 (notamment entre la D906 et la ZI la Varenne II	1	X			X				X		
URB1	- Passages en viaduc de l'A89 au-dessus de la Dore	1								X	global, Dore, Thiers, Billimois	
URB1	Prendre en compte les coupures d'urbanisation identifiées au Plan de Parc	1								X	global	
URB1	Identifier les corridors dans les documents de planification et d'urbanisme et assurer leur pérennité grâce à un zonage et un règlement adaptés	1	X							X	global	
URB1	Veiller à ce qu'aucun projet ne mette à mal les corridors identifiés	1	X							X	global	
CE 3. RÉSORBER, RÉDUIRE, PRÉVENIR LES NUISANCES ET LES OBSTACLES												
Trame bleue (milieux aquatiques et humides)												
	Qualité physique : Limiter les impacts des aménagements et des activités économiques sur les cours d'eau et les milieux aquatiques	1										
MAH1	Limiter les dégradations du profil en long et en large des cours d'eau	1		X					X		X	global
MAH1	Limiter l'ensablement des cours d'eau lié à l'exploitation forestière	1										
MAH1	Limiter l'érosion des versants lors des coupes à blanc	1					X	X			global	
SEN2	Sensibiliser les propriétaires / exploitants forestiers aux bonnes pratiques sylvicoles (préservation des habitats, des zones de frai, prévention inondations...) en passant par promotion de la charte des travaux forestiers en Auvergne ou d'autres documents à créer (cahier du Parc...)	1					X	X			global	
	Assurer la libre circulation piscicole, des poissons migrateurs en particulier	1										
	Les ouvrages prioritaires seront définis grâce au plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (Grenelle) Hiérarchie proposée ici : Allier, Dore et Loire en 1, affluents de ces cours d'eau en 2, milieux dégradés (Durole) moins prioritaires : 3 (+ priorité décroissante de l'aval à l'amont)											
	Mettre en place des ouvrages de franchissement selon classement des cours d'eau (2012)	1							X		Barrage des Pradeaux sur la Dore	
	Garantir l'accès aux affluents de l'Allier et de la Dore	2							X		X	barrage de Sauviat sur le Miodet, barrage de Passouria sur l'Ance
	Garantir l'accès aux affluents de l'Allier et de la Dore	3		X								barrage de Membrun sur la Durole
	Maintenir/Améliorer le franchissement des cours d'eau par les infrastructures de transport	3	X	X		X						global, Durole en particulier
	Améliorer les continuités hydrographiques	2										
	Réduire l'impact des éclusées	1									X	barrage de Passouria sur l'Ance
	Limiter le blocage de la dynamique fluviale (lié aux ouvrages et aux zones d'enrochement)	3	X						X		Dore	
Trame verte (milieux terrestres)												
	Améliorer la perméabilité des infrastructures routières terrestres	1										
	Aménager des passages pour permettre le franchissement des routes par les amphibiens	1	X			X						RD 225 dans sa traversée du Bois de Comté
	Améliorer les points de traversée du réseau routier par la faune - entre Ambert et Arlanc, au sud du carrefour des Quatre Routes avec la D205 - traversée le long de la vallée de la Dore sur Dore-l'Eglise - traversée des zones boisées dans la montée à la Chaise-Dieu sur Malvières - au sud de la Chaise-Dieu, à la limite des communes de Sembadel et de Bonneval - Entre Courpière et Thiers - Entre Courpière et Olliergues (à la hauteur de Piboulet)	2						X	X	X		Vallée de la Dore
OUV4	Mettre en place de la concertation avec les services routiers pour limiter les impacts de la fragmentation par la RD906 : - Éviter l'implantation de haies perpendiculaires aux infrastructures (augmentation du risque de collisions) - Augmenter la hauteur de la végétation le long de la route pour limiter les collisions avec l'avifaune - Éviter les opérations d'entretien ou les aménagements qui renforcent cet obstacle	2							X			
	Garantir l'imperméabilité des clôtures autoroutières pour en interdire l'accès par la faune	2										
	Entretien des clôtures le long des autoroutes	2		X								A89 entre Thiers ouest et l'est de Chabreloche
	Rapprocher les clôtures des voies et conserver des zones à caractère naturel le long des emprises	2										
	Diminuer l'impact des activités de loisirs motorisées sur les réseaux écologiques et la biodiversité	2										
	Accompagner les communes et intercommunalités pour élaborer des plans des voies ouvertes à la circulation des véhicules à moteur	2	X		X		X	X		X		global
	Prévenir les noyades de la faune à proximité des barrages hydrauliques	3										
	Mettre en place des aménagements permettant à la faune de remonter sur les berges	3						X				barrage de Sauviat : cours d'eau du Miodet

Biodiversité globale des territoires et des paysages		PRIORITE	Secteurs concernés en priorité									
			Plaine entre Dore et Allier	Vallée de la Durole	Bois Noirs	Bas-Livradois	Monts du Forez	Haut-Livradois	Plaine d'Ambert	Plateau de Craponne	Vallée de l'Ance du Nord	Autres secteurs ou précisions sur secteurs concernés
BG 1. ECHELLE GLOBALE / DU PARC : maintenir la diversité des paysages et l'équilibre entre les milieux												
Fiches actions	S'assurer de la synergie d'action et coordonner les différentes démarches en cours et en projet : réseaux écologiques, plan biodiversité, documents d'urbanisme, PDM, charte forestière, SAGE, Contrats territoriaux, Natura 2000.											
	Développer le dialogue et la concertation entre tous les acteurs du territoire au bénéfice de la biodiversité											
	Entre gestionnaires d'un même milieu (ex. sur les milieux boisés : assurer une cohérence des discours et des actions menées par l'ONF, le CRPF, les DDT, les communes, le Parc etc.)	1			X				X			global
	Entre gestionnaires des différents milieux (ex. forestiers et gestionnaires de cours d'eau, forestiers et agriculteurs pour le maintien de l'équilibre entre milieux ouverts et boisés...)	1				X	X			X		global, Hautes-Chaumes
SEN2	Lors de l'élaboration des PLU / PLUI	1										global
SEN2	Lors des projets d'aménagements (zones d'aménagement concerté, zones d'activités économiques, zones de développement de l'éolien, drainage...) et dans l'élaboration de documents de planification (schémas de desserte forestière...)	1	X								X	global
Créer une homogénéité et une cohérence entre les différentes politiques publiques												
	Se coordonner pour avoir des règlements de boisement cohérents d'une commune à l'autre	1			X				X		X	global
	Initier / permettre une concertation multi-acteurs autour de la problématique de l'arrivée du cerf dans le but d'avoir une politique commune sur le Parc	2										global
	Créer de nouveaux documents style charte pour harmoniser des activités telle que la cueillette de champignons...	3			X				X		X	global
Maintenir des milieux et des paysages diversifiés (alternance zones ouvertes/boisées, haies, arbres sénescents...)												
Préserver la mosaïque de milieux ouverts / fermés												
	Ne pas augmenter la proportion d'espaces boisés sur le Parc	1		X		X	X	X	X		X	
	Garder les fonds de vallée ouverts (cf carte d'enjeux du schéma paysager)	1		X		X	X	X	X		X	Dore, Durole et vallées affluentes, le long de la D906 de Arlanc à Ambert, Condat, vallées du Doufon et de la Senouire
	Maintenir une activité agricole dans la zone de piémont	1				X	X		X			Relombées du Livradois sur la plaine d'Allier
OUV1 + URB1	Identifier les clairières dans les documents d'urbanisme et assurer leur maintien grâce à un zonage et un règlement adaptés.	1					X	X		X		Pays d'Allègre versants ouest des Monts du Forez
	Lutter contre la déprise agricole en mettant en place un "réaménagement foncier" cohérent (outils réseau foncier) (parcelles agricoles / boisées)	2				X	X	X				
Favoriser la biodiversité ordinaire des milieux agricoles et ouverts												
	Limiter les intrants agricoles	1	X			X	X		X	X		Bec de Dore, Hautes-Chaumes
BOI2	Conserver, préserver voire développer la trame bocagère et les vergers en utilisant la chouette chevéche comme espèce indicatrice	2	X			X			X	X		global
	S'appuyer sur les surfaces en agriculture biologique comme noyaux de biodiversité	3	X			X			X	X		global
BG 2. ECHELLE COMMUNALE / INTERCOMMUNALE : favoriser l'entretien des milieux et les usages qui participent à la biodiversité et lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité												
Assurer la compatibilité de "l'occupation du sol" avec les milieux et la biodiversité												
URB1	Intégrer les enjeux environnementaux aux documents d'urbanisme	1										
URB1	Accompagner techniquement les collectivités dans la révision / élaboration des documents d'urbanisme pour s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux liés à la Trame Verte et Bleue	1										global
URB1	Garder des milieux ouverts entre l'urbanisation et les parcelles boisées (espace d'entretien technique de 30 mètres minimum, préservation d'espaces ouverts complémentaires nécessaires aux espèces des milieux boisés, limitation de l'humidité, du risque incendie...)	2			X	X		X		X	X	global
URB2	Limitier la pression de l'urbanisation et liée aux activités économiques	1										
URB2	Gérer la pression de l'urbanisation afin de limiter la consommation et la fragmentation de l'espace	1	X	X		X				X		Pression de l'agglomération clermontoise en particulier
URB1	Prendre en compte les coupures d'urbanisation identifiées au Plan de Parc	1										Global
URB2	Accompagner techniquement les collectivités lors de la conception de projets d'aménagements (zones d'aménagement concerté, zones d'activité économiques, zones de développement de l'éolien, drainage...) afin d'en limiter les impacts : préserver la biodiversité existante, créer des espaces perméables et laissant une certaine place à la biodiversité...	1	X			X				X		global
Accompagner les agriculteurs pour une gestion raisonnée de leur exploitation												
Conservier une agriculture variée et extensive												
	Intégrer les agriculteurs à la démarche d'amélioration de la qualité et la diversité des milieux agricoles	1	X			X	X		X	X		Hautes-Chaumes
	Maintenir la polyculture-élevage bocagère : faciliter l'installation de jeunes agriculteurs par la reprise d'exploitation en polyculture-élevage	2	X			X	X		X	X		Plaine des Varennes
	Proposer des itinéraires techniques par exploitation assurant une conservation des différents milieux (accompagnement personnalisé).	2	X			X	X		X	X		global
	Limiter l'intensification agricole	2	X			X				X		
	Maintenir et développer une agriculture diversifiée, bocagère dans le secteur de plaine pour maintenir des populations de petit gibier (lièvre, perdrix...) et d'autres espèces animales et végétales	2	X			X	X		X	X		Plaine des Varennes
Sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité des milieux agricoles												
	Encourager l'agriculture biologique en s'appuyant sur les retours d'expériences des agriculteurs biologiques locaux	3	X			X	X		X	X		global
Prendre en compte la biodiversité et les réseaux écologiques dans les autres activités												
Diffuser les intérêts de la biodiversité et les enjeux des réseaux écologiques pour faire évoluer les pratiques												
	Organiser des réunions de concertation avec les différents acteurs socio-économiques du territoire	1										global
	Extraction de granulats : sur le territoire du Parc, soigner la préparation du site (déboisement...) et ses accès dans un respect des milieux et des continuités écologiques, s'assurer de la restauration du site, prévenir de l'implantation et du développement d'espèces invasives	1	X									Bec de Dore
	Hydroélectricité : Dans le cadre des SAGE, limiter le nombre et l'impact des aménagements hydrauliques et en particulier des micro-centrales	1					X				X	
	Travaux forestiers : promouvoir la charte des travaux forestiers en Auvergne ou d'autres documents à créer (cahier du Parc...) et trouver des compromis entre biodiversité des milieux forestiers et l'enjeu économique de l'exploitation forestière	2			X			X			X	
	Chasse : gérer certains milieux dans un intérêt commun entre chasseurs, agriculteurs et biodiversité (maintien des jachères et des friches accueillant la faune sauvage, éviter l'agrainage, diversifier les espèces plantées sur les bandes enherbées...)	2										global
	Loisirs motorisés : accompagner les communes et les intercommunalités pour élaborer des plans de voies ouvertes à la circulation des véhicules à moteur et préserver certaines zones de calme	2			X		X	X		X		
BG 3. ECHELLE INFRACOMMUNALE / LOCALE : Favoriser l'expression de la biodiversité												
Favoriser la biodiversité dans l'aménagement												
SEN2	Sensibiliser et impliquer les collectivités et les habitants dans des mesures favorables à la biodiversité	1										
URB2	Diversifier les haies de secteurs urbanisés : favoriser des essences locales et des haies pluri-espèces, inscrire cette mesure dans les cahiers de charges de lotissements ou zones d'activités	1										global
SEN2	Espaces publics (espaces verts, bords de route...) : développer la gestion différenciée, retarder les fauches, réduire les intrants...	2										global
SEN2	Sensibiliser les habitants et les gestionnaires des espaces publics à la biodiversité et les informer sur les mesures qui la favorisent	2										global
URB2	Inciter à la création de clôtures perméables à la petite faune / ou à la transformation des clôtures pour les rendre perméables à la petite faune	3										global
	Faire participer les habitants à des inventaires de la biodiversité locale	3										global
Réduire les effets non désirés des réseaux écologiques												
Limitier l'impact des espèces invasives sur la biodiversité autochtone (voir Diagnostic Biodiversité)												
	Surveiller l'apparition de nouvelles espèces invasives dans les secteurs potentiels (cours d'eau, chemins/pistes, coupes rases, zones de travaux)	1										global
	Limitier le déplacement de terres le long des cours d'eau	2										global
	Lutter contre les espèces implantées	2										global, rivières du Val d'Allier, communes de Brousse, Saint Amant, Le Monestier
BG 4. MIEUX CONNAÎTRE, INFORMER, SENSIBILISER afin de mieux préserver la biodiversité												
Améliorer les connaissances												
SEN1	Améliorer la connaissance du déplacement des espèces et de la fonctionnalité des corridors	1										
	Inventorier et faire un suivi des points de passage accidentogènes sur les réseaux routier et ferroviaire (fréquence, espèces concernées)	1							X			En priorité : A89, Bois de la Comté, RD906, Plaine d'Ambert...
	Evaluer la fonctionnalité des passages à faune existants	1	X	X								A89
	Dispersion des amphibiens : - quid du passage aval - amont des gorges de la Dore ? - échanges entre les populations de sonneur du quart nord-ouest du Parc ? - présence du triton crêté au nord de l'A89 ?	2	X									Dore
	Continuer le suivi des populations de loutre sur le Parc	2										global, en particulier sur secteurs Durole, Dolore et Midet
Améliorer les connaissances naturalistes et écologiques (pas exhaustif, voir Diagnostic Biodiversité)												
	Réaliser un inventaire des mares	1	X			X			X	X		
	Acquérir des données sur les espèces, les corridors et le fonctionnement écologique des milieux forestiers	1							X			
	Effectuer un inventaire des zones humides intraforestières pour éviter leur dégradation lors des travaux de débardage en forêt à partir des inventaires des zones humides à réaliser dans le cadre des SAGE	1			X	X	X	X				
	Effectuer un suivi des populations d'espèces prairiales en déclin (Vanneau huppé, Pie-grièche grise, Pie-grièche écorcheur et Alouette des champs)	1	X						X			
	Mettre en place un suivi de la faune et de la flore	2	X		X							Vallée de la Credogne
Mesurer les effets des actions mises en œuvre												
	Mettre en place des indicateurs de suivi du bon état écologique des milieux	2										global
	Faire un suivi des effets de la politique biodiversité et réseaux écologiques du Parc (mise en place d'indicateurs, observatoire, réseau d'acteurs...)	2										global
Diffuser les connaissances												
SEN3	Sensibiliser les élus aux réseaux écologiques	2										
	Organiser et animer une réunion d'information par communauté de communes pour les élus	2										global
	Diffuser les informations de l'atlas des richesses naturelles du Parc (par communauté de communes) et inciter à une approche TVB préalable aux documents d'urbanisme et aux projets d'aménagement	2										global
SEN3	Sensibiliser les techniciens intervenant sur l'aménagement du territoire (route, espaces verts...) aux réseaux écologiques	2										
	Réaliser des formations	2										global
	Organiser des sorties terrain	3										global
SEN3	Sensibiliser le grand public aux réseaux écologiques	3										
	Informier les propriétaires forestiers privés des enjeux de gestion de leurs parcelles	2										global
	Organiser des conférences et des sorties terrain	3										global
	Mettre en place de la documentation de sensibilisation / information, Communiquer / Informer (réunions d'information publique, conférences...)	3										global

9. **FICHES ACTIONS**

Etant donné le temps et le budget imparti à l'étude, il n'était pas possible de réaliser l'ensemble des fiches correspondant aux actions de la stratégie.

Le Parc a ainsi sélectionné les actions prioritaires qu'il lui semblait intéressant de détailler.

Ces actions ont été regroupées au sein de 14 fiches, regroupées en 5 thèmes. Les actions faisant l'objet d'une fiche ont été pointées dans les tableaux de la stratégie avec mention de la référence de la fiche action correspondante (cf. tableaux précédents).

- **Milieus boisés (BOI) : 2 fiches actions (BOI 1 et 2)**

BOI1 – Massifs forestiers, biodiversité remarquable et lisières forestières

- Maintenir les hêtraies sapinières
- Accompagner les communes et intercommunalités pour élaborer des plans des voies ouvertes à la circulation des véhicules à moteur tout en préservant des zones de silence favorables à l'avifaune
- Sensibiliser les propriétaires privés à la gestion de la sapinière (manque de dynamisme, gestion durable)
- Préserver voire développer les zones de lisière avec écotone constitué de manteau et d'ourlets, entre boisements et zones agricoles

BOI2 – Linéaires boisés et vergers

- Conserver, préserver voire développer la trame bocagère et les vergers en utilisant la Chouette chevêche comme espèce indicatrice
- Maintenir la densité des haies et une gestion adaptée à leur conservation et à celle des espèces

- **Milieus ouverts (OUV) : 4 fiches actions (OUV 1 à 4)**

OUV1 – Maintenir les clairières

- Identifier les clairières dans les documents d'urbanisme et assurer leur maintien grâce à un zonage et un règlement adaptés

OUV2 – Conserver les peuplements avifaunistiques caractéristiques des zones agricoles (réservoirs de biodiversité)

- Promouvoir et suivre la mise en œuvre de mesures favorables à l'avifaune (Vanneau huppé, Busard, Courlis cendré, oedichéme criard...)

OUV3 – Identifier les zones agropastorales stratégiques

- Identifier les zones agro-pastorales stratégiques (pour les continuités écologiques) et utilisables par une agriculture extensive
- Assurer des connexions entre les clairières par la création de parcelles ouvertes en bordure de piste forestière par exemple
- Préserver les habitats et milieux secs des Puy à pépélite, éléments de corridors en pas japonais

OUV4 – Limiter la problématique d'obstacles et de fragmentation liés à la RD906

- Mettre en place de la concertation avec les services routiers pour limiter les impacts de la fragmentation par la RD906

- Milieux aquatiques et humides (MAH) : 3 fiches actions (MAH 1 à 3)

MAH1 – Maintenir et améliorer la qualité physique des cours d'eau

- Limiter l'impact des travaux forestiers : organiser des journées techniques avec les Fédérations de Pêche et/ou l'ONEMA et les propriétaires forestiers
- Limiter l'ensablement des cours d'eau lié à l'exploitation forestière
- Limiter les dégradations du profil en large et en long des cours d'eau
- Limiter l'érosion des versants lors des coupes à blanc

MAH2 – Préserver les populations de Triton crêté et de façon générale les populations d'amphibiens

- Restaurer et reconquérir les mares grâce à une gestion adaptée : développer un programme mares sur les secteurs prioritaires (inventaire, sensibilisation, diagnostic et conseil à la demande...)

MAH3 – Maintenir et améliorer les continuités écologiques

- A l'issue de l'inventaire des zones humides réalisé dans le cadre du SAGE, préserver les zones humides et les tourbières pour favoriser le déplacement des mammifères aquatiques entre bassins versants :
 - Identifier plus précisément les sites de passage
 - Sur les sites de passage, développer une gestion adaptée
- Préserver, améliorer voire développer les continuités boisées le long des continuités aquatiques (Dans les zones de cultures, a minima mettre en place des bandes enherbées le long des cours d'eau)
- Éviter le boisement en résineux le long des cours d'eau, boiser en feuillus ou a minima laisser une bande d'espaces ouverts
- Préserver voire renforcer les ripisylves

- Urbanisme (URB) : 2 fiches actions (URB 1 et 2)

URB1 – Déclinaison de la TVB du Parc à l'échelle locale (identification, compléments) et prise en compte la TVB dans les différentes parties d'un PLU / PLUi

- Identifier et cartographier dans les documents de planification et d'urbanisme (SCoT et PLU) les réservoirs de biodiversité des milieux boisés et des milieux ouverts ; Traduire les enjeux de la TVB liés à ces milieux dans les zonages et les règlements. Préserver grâce aux documents de planification l'unité de ces espaces dans les coeurs de nature.
- Conserver, préserver voire développer la trame bocagère et les vergers en utilisant la Chouette chevêche comme espèce indicatrice
- Identifier les zones humides (dont les tourbières) et les mares dans les documents d'urbanisme et assurer leur protection grâce à un zonage et un règlement
- Préserver les habitats et milieux secs des Puy de pépélite, éléments de corridors en pas japonais
- Accompagner techniquement les collectivités dans la révision / élaboration des documents d'urbanisme pour s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux liés à la Trame Verte et Bleue
- Pour les communes concernées par les continuités boisées : les préciser à l'échelle locale et inscrire ces espaces dans les documents d'urbanisme pour assurer leur pérennité grâce à un zonage et un règlement adaptés
- Identifier les tourbières et autres milieux humides, les mares, les zones agro-pastorales stratégiques, les haies, les talus, fossés et arbres isolés dans les documents d'urbanisme et assurer leur protection grâce à un zonage et un règlement adaptés.
- Protéger les corridors écologiques dans les secteurs de plaine soumis à la pression urbaine et à l'intensification agricole.
 - Continuités terrestre et aquatique le long de la Dore au sud de l'A89 (notamment entre la D906 et la ZI la Varenne II)
 - Passages en viaduc de l'A89 au-dessus de la Dore
- Prendre en compte les coupures d'urbanisation identifiées au Plan de Parc
- Identifier les corridors dans les documents de planification et d'urbanisme et assurer leur pérennité grâce à un zonage et un règlement adaptés
- Identifier les clairières dans les documents d'urbanisme et assurer leur maintien grâce à un zonage et un règlement adaptés.
- Veiller à ce qu'aucun projet ne mette à mal les corridors identifiés
- Garder des milieux ouverts entre l'urbanisation et les parcelles boisées (espace d'entretien technique de 30 mètres minimum, préservation d'espaces ouverts complémentaires nécessaires aux espèces des milieux boisés, limitation de l'humidité, du risque incendie...)

URB2 – Autres outils mobilisables en complément du PLU

- Gérer la pression de l'urbanisation afin de limiter la consommation et la fragmentation de l'espace
- Accompagner techniquement les collectivités lors de la conception de projets d'aménagements (zones d'aménagement concerté, zones d'activité économiques, zones de développement de l'éolien, drainage...) afin d'en limiter les impacts : préserver la biodiversité existante, créer des espaces perméables et laissant une certaine place à la biodiversité...
- Diversifier les haies de secteurs urbanisés : favoriser des essences locales et des haies pluri-espèces, inscrire cette mesure dans les cahiers de charges de lotissements ou zones d'activités
- Inciter à la création de clôtures perméables à la petite faune / ou à la transformation des clôtures pour les rendre perméables à la petite faune

- Sensibilisation, concertation, connaissances (SEN) : 3 fiches actions (SEN 1 à 3)

SEN1 – Améliorer les connaissances

- Inventorier et faire un suivi des points de passage accidentogènes sur les réseaux routier et ferroviaire (fréquence, espèces concernées)
- Evaluer la fonctionnalité des passages à faune existants
- Dispersion des amphibiens :
 - quid du passage aval - amont des gorges de la Dore ?
 - échanges entre les populations de sonneur du quart nord-ouest du Parc ?
 - présence du triton crêté au nord de l'A89 ?
- Continuer le suivi des populations de loutre sur le Parc

SEN2 – Mieux prendre en compte la biodiversité (liée à la TVB) dans les activités économiques et l'aménagement du territoire (propriétaires forestiers, communes / intercommunalités via les PLU/PLUi, la gestion différenciée, agriculteurs...)

- Sensibiliser les propriétaires privés aux problèmes / conséquences du morcellement parcellaire sur la biodiversité
- Maintenir la mosaïque de milieux (zones humides, prairies, réseau de haies) en maintenant la polyculture-élevage bocagère en concertation avec les agriculteurs
- Promouvoir une gestion différenciée des bords de route et espaces publics et notamment inciter à une fauche tardive des talus routiers
- Sensibiliser les propriétaires / exploitants forestiers aux bonnes pratiques sylvicoles (préservation des habitats, des zones de frai, prévention des inondations ...) en passant par la promotion de la charte des travaux forestiers en Auvergne ou d'autres documents à créer (cahier du Parc...)
- Développer la dialogue et la concertation entre tous les acteurs du territoire au bénéfice de la biodiversité lors de l'élaboration des PLU/PLUi, des projets d'aménagement (zones d'aménagement concerté, zones d'activités économiques, zones de développement de l'éolien, drainage...) et de l'élaboration de documents de planification (schémas de desserte forestière...)
- Espaces publics (espaces verts, bords de route...) : développer la gestion différenciée, retarder les fauches, réduire les intrants...
- Sensibiliser les habitants et les gestionnaires des espaces publics à la biodiversité et les informer sur les mesures qui la favorisent

SEN3 – Diffuser les connaissances

- Organiser et animer une réunion d'information par communauté de communes pour les élus
- Réaliser des formations et organiser des sorties terrain
- Informer les propriétaires forestiers privés des enjeux de gestion de leurs parcelles
- Organiser des conférences et des sorties terrain
- Mettre en place de la documentation de sensibilisation / information, Communiquer / informer : réunions d'information publique, conférences...)

Les fiches actions ont ensuite été construites selon le modèle suivant :

Intitulé de la fiche action	OUV1 – Conserver les peuplements avifaunistiques caractéristiques des zones agricoles (réservoirs de biodiversité)			Priorité : 2	Niveau de priorité
	Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel	
Thème, enjeu, objectifs de la stratégie auxquels la fiche se rapporte	Réservoirs de biodiversité	RB2. Préserver voire protéger la biodiversité remarquable dans les cœurs de nature ou en dehors	Milieux ouverts de prairies et de landes	Conserver les peuplements avifaunistiques caractéristiques des zones agricoles	Intitulé de la 1 ^{ère} action
	<p>→ Vanneau huppé, busard, courlis cendré, oedicnème criard... : retarder les dates de fauche ; promouvoir les fauches centrifuges ; promouvoir et suivre la mise en œuvre des MAEt là où elles peuvent s'appliquer...</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Sur les territoires éligibles, identifier les agriculteurs concernés, les sensibiliser à la nécessité de préserver l'avifaune prairiale, et les encourager à contractualiser des Maet. Apporter à ces personnes une aide technique dans le montage des dossiers. Définir les dates de fauche optimales avec les associations naturalistes. La fauche devra par ailleurs être pratiquée de façon centrifuge et une bande refuge (à minima de 5 mètres) devra être conservée. Suivre la mise en œuvre des Maet.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Plaine entre Dore et Allier, Plaine d'Ambert, Plateau de Craponne, Plaine des Varennes</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de Maet contractualisées Augmentation des peuplements avifaunistiques prairiaux Nombre de jours consacrés au suivi technique des Maet</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez, agriculteurs, collectivités</p>				
Descriptif de l'action					
Localisation					
Indicateurs de suivi					
Maîtres d'ouvrage potentiels					

BOI1 – Massifs forestiers, biodiversité remarquable et lisières forestières			Priorité : 2 et 3
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB1. S'assurer de la fonctionnalité des cœurs de nature (biodiversité ordinaire et remarquables)	Promouvoir une gestion durable des forêts	Massifs des cœurs de nature : préserver l'unité et la qualité des boisements
1→ Maintenir les hêtraies sapinières			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Recenser et mettre à disposition les documents (de sensibilisation, techniques) existants sur le territoire Auvergnat sur cette thématique. Si les documents ne sont pas complets / existants, en créer de nouveaux Définir / cartographier les stations adaptées au développement des hêtraies (croisement cartes PDM – IFN : carte des hêtraies existantes) puis sensibiliser sur la nécessité de les développer dans les secteurs identifiés par le biais de réunions d'information / sensibilisation sur leur importance pour les réseaux écologiques et plus largement la biodiversité.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Vallée de la Durolle, Bois Noirs, Monts du Forez, Haut-Livradois, secteurs de Fournols et de Dorange.</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre / quantité de documents de sensibilisation édités, distribués Nombre de réunions organisées Etat d'avancement de la cartographie des secteurs favorables au hêtre</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez,</p> <p><u>Partenaires techniques :</u> ONF, CRPF</p>			
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB2. Préserver voire protéger la biodiversité remarquable dans les cœurs de nature ou en dehors	Milieux forestiers	Conserver l'état remarquable des cœurs de nature (exemple des Bois Noirs).
2→ Accompagner les communes et intercommunalités pour élaborer des plans des voies ouvertes à la circulation des véhicules à moteur tout en préservant des zones de silence favorables à l'avifaune			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Organiser des réunions par communautés de communes associant RELF (Randonnée et Livradois-Forez), les communes / intercommunalités concernées et toutes les associations représentatives de loisirs (pédestres, VTT, équestres, motorisés, etc.) afin d'élaborer des plans déterminant les voies ouvertes à la circulation publique (chemins ruraux et privés) et établissant les règles de circulation des véhicules à moteur. Définir les secteurs les plus sensibles à préserver de la circulation des engins à moteurs. Rappeler la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, aujourd'hui codifiée aux articles L. 362-1 et suivant du code de</p>			

l'environnement. Cette législation s'applique à l'ensemble du territoire national. Définir en concertation avec les propriétaires la profession sylvicole, les collectivités, la LPO, et les associations de loisirs, loisirs motorisés, chasseurs, VTT, ski de fond, un ou des secteur(s) qui pourront être favorables à la Cigogne noire mais également à tout un cortège avifaunistique (surface à déterminer en concertation avec la LPO).

Ce(s) secteur(s) devra(ont) comporter des ruisseaux et des feuillus et être préférentiellement localisés dans la partie haute d'une pente (accès à l'aire plus facile).

La circulation des engins motorisés devra être limitée : l'accès sera autorisé pour les sylviculteurs mais les activités de loisirs motorisés seront proscrites pendant la saison de nidification (entre début mars et juin).

Des panneaux d'informations seront positionnés à l'entrée de cette zone au niveau des sentiers et chemin d'accès afin d'expliquer la nécessité d'établir ces zones de silence.

Localisation géographique :

Plans de circulation : Bois Noirs en priorité ; secteurs où les communes sont intéressées par cette démarche

Zone de silence : Bois Noirs (démarche à développer sur les 3 versants : 63,03,42)

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions organisées

Etat d'avancement du plan de circulation

Nombre d'arrêtés pris réglementant l'accès aux secteurs les plus sensibles.

Surface mise « sous silence »

Nombre de réunions de concertation organisées

Nombre de panneaux d'information posés.

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, communes, intercommunalités.

Partenaire technique :

Communes, LPO

3→ Sensibiliser les propriétaires privés à la gestion de la sapinière (manque de dynamisme, gestion durable)

A mettre en lien avec l'action 1 « Maintenir les hêtraies sapinières »

Descriptif de l'action :

Poursuivre la sensibilisation des propriétaires avec le CRPF : Organiser des réunions avec des propriétaires privés afin de les sensibiliser sur la richesse écologique des sapinières gérées (de façon durable et dans un objectif d'optimum écologique). Poursuivre ces réunions par des visites de terrain permettant de comparer 2 types de sapinières : une sapinière non gérée avec une seule classe d'âge et une autre gérée avec différentes classes et montrer l'intérêt écologique de cette dernière.

Réaliser des documents de sensibilisation (cahiers techniques du Parc) sur les thèmes « Reboisement » et « Gestion » des sapinières dans lesquels sont abordés les enjeux liés à la biodiversité.

Localisation géographique :

Bois Noirs

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions et de visites de terrain organisées

Nombre de documents de sensibilisation produits / quantité diffusée

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

<u>Partenaires techniques :</u> CRPF, (ONF)			
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB2. Préserver voire protéger la biodiversité remarquable dans les cœurs de nature ou en dehors	Milieus ouverts de prairies et de landes	Conserver les peuplements de lézards agiles
4→ Préserver voire développer les zones de lisière avec écotone constitué de manteau et d'ourlets, entre boisements et zones agricoles			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Recenser les zones de lisières existantes. Réaliser une étude de faisabilité ou un stage sur la possibilité de développer des zones de lisières avec écotone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des secteurs potentiels qui feront office de sites pilotes - Etudier les possibilités techniques : bordure d'espace agricole que l'on laisse s'enfricher, bordure forestière non reboisée suite à une coupe... - Identifier les leviers d'actions financiers permettant de compenser la perte de surface qui sera occupée par les ourlets forestiers : MAET, contrats Natura 2000... <p>Sensibiliser sur les enjeux liés à la préservation de ces zones et à leur gestion (cahier technique du Parc, plaquette de sensibilisation...)</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Secteurs de présence du Lézard agile avec en priorité : Bois Noirs, Bas-Livradois, Haut-Livradois, Monts du Forez, Plateau de Craponne, Vallée de l'Ance du Nord, Pays coupés</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Etat d'avancement du recensement, de l'étude de faisabilité ou du stage Suites données à l'étude Nombre de documents de sensibilisation élaborés, édités.</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez</p>			

BOI2 – Linéaires boisés et vergers			Priorité : 2
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB2. Préserver voire protéger la biodiversité remarquable dans les cœurs de nature ou en dehors	Milieus ouverts de prairies et de landes	Conserver les peuplements avifaunistiques caractéristiques des zones agricoles
Biodiversité globale des territoires et des paysages	BG1. Echelle globale / du Parc : maintenir la diversité des paysages et l'équilibre entre les milieux	Maintenir des milieux et des paysages diversifiés (alternance zones ouvertes/boisées, haies, arbres sénescents...)	Favoriser la biodiversité ordinaire des milieux agricoles et ouverts
<p>1 → Conserver, préserver voire développer la trame bocagère et les vergers en utilisant la chouette chevêche comme espèce indicatrice</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Inventorier, diagnostiquer et cartographier la trame bocagère : les linéaires boisés, les vergers, les vieux arbres, les bosquets. Identifier les éléments les plus remarquables (vieux arbres à cavité, vergers anciens)</p> <p>Sensibiliser à la nécessité de préserver / gérer les haies (attention à la période d'intervention et au mode de gestion) En partenariat avec Missions Haies d'Auvergne, FDC, le monde agricole, les sylviculteurs, les collectivités locales définir les secteurs déficitaires</p> <p>Renforcer / restaurer le linéaire bocager par des essences locales adaptées en encourageant les agriculteurs à contractualiser des mesures agro-environnementales sur les territoires éligibles. Apporter à ces personnes une aide technique dans le montage des dossiers (période d'intervention non défavorable à la faune, techniques d'entretiens...) Ailleurs faire de la sensibilisation.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> PNR Livradois-Forez avec en priorité la Plaine entre Dore et Allier, le Bas-Livradois, la Plaine d'Ambert, le Plateau de Craponne</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Etat d'avancement de l'inventaire de la trame bocagère et des vergers Linéaire planté / restauré Evolution du peuplement de Chouette chevêche Nombre de mesures agro-environnementales contractualisées</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> Parc</p> <p><u>Partenariat :</u> Mission Haies d'Auvergne, FDC, agriculteurs, sylviculteurs, collectivités</p>			

OUV1 – Maintenir des clairières			Priorité : 1
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	BG1. Echelle globale / du Parc : maintenir la diversité des paysages et l'équilibre entre les milieux	Maintenir des milieux et des paysages diversifiés (alternance zones ouvertes/boisées, haies, arbres sénescents...)	Préserver la mosaïque de milieux ouverts / fermés
<p>1→ Identifier les clairières dans les documents d'urbanisme et assurer leur maintien grâce à un zonage et un règlement adaptés.</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> En concertation avec les collectivités locales, les représentants du monde agricole / des usagers locaux, les associations naturalistes, le CRPF, l'ONF, effectuer un inventaire des clairières ainsi qu'un diagnostic sur leur état de conservation</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Monts du Forez, Haut-Livradois, Plateau de Craponne, Pays d'Allègre, versants ouest des Monts du Forez</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Etat d'avancement de l'inventaire</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez et partenaires associés</p>			

OUV2 – Conserver les peuplements avifaunistiques caractéristiques des zones agricoles (réservoirs de biodiversité)			Priorité : 2
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB2. Préserver voire protéger la biodiversité remarquable dans les cœurs de nature ou en dehors	Milieus ouverts de prairies et de landes	Conserver les peuplements avifaunistiques caractéristiques des zones agricoles
<p>1→ Promouvoir et suivre la mise en œuvre de mesures favorables à l'avifaune (Vanneau huppé, busard, courlis cendré, oedicnème criard...)</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Sur les territoires éligibles, identifier les agriculteurs concernés, les sensibiliser à la nécessité de préserver la biodiversité et plus particulièrement l'avifaune prairiale, et les encourager à contractualiser des mesures agri environnementales. Apporter à ces personnes une aide technique dans le montage des dossiers. Définir les dates de fauche optimales avec les associations naturalistes. La fauche devra par ailleurs être pratiquée de façon centrifuge et une bande refuge (a minima de 5 mètres) devra être conservée. Suivre la mise en œuvre des mesures et l'évolution des peuplements avifaunistiques.</p> <p>A défaut de pouvoir mettre en œuvre des mesures agro-environnementales sur les secteurs non éligibles, la promotion du concours « prairies fleuries », pourra également bénéficier à l'avifaune, ces prairies constituant une ressource alimentaire directe pour les oiseaux granivores, et indirectes pour ceux insectivores.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Plaine entre Dore et Allier, Plaine d'Ambert, Plateau de Craponne, Plaine des Varennes</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de mesures contractualisées Augmentation des peuplements avifaunistiques prairiaux Nombre de jours consacrés au suivi technique des mesures</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez</p> <p><u>Mise en œuvre :</u> Agriculteurs, collectivités</p>			

OUV3 – Identifier les zones agropastorales stratégiques			Priorité : 1
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Corridors	CE1. Maintenir les connexions identifiées à l'échelle du Parc (entre les cœurs de nature et liaisons avec l'extérieur)	S'assurer que les cœurs de nature soient connectés entre eux	Reconnaître, maintenir voire recréer des continuités de milieux ouverts
1→ Identifier les zones agro-pastorales stratégiques (pour les continuités écologiques) et utilisables par une agriculture extensive			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Identifier et diagnostiquer les zones agro-pastorales faisant un lien entre les cœurs de nature et avec l'extérieur du Parc. Pour les parcelles abandonnées, mettre en place une gestion extensive (convention à mettre en place entre le propriétaire, le PNR Livradois-Forez et un organisme gestionnaire). Pour les parcelles gérées de façon intensive, promouvoir une gestion plus respectueuse (par le biais de mesures agri environnementales sur les territoires éligibles). Pour cela, identifier les agriculteurs exploitants et les encourager à mettre en place de telles pratiques (retard de fauche, baisse des intrants...).</p> <p>Pour les parcelles gérées de façon extensive, conforter les agriculteurs dans leur gestion (les informer du rôle bénéfique de leur gestion sur la biodiversité).</p> <p><u>Localisation géographique :</u> PNR Livradois-Forez avec une priorité pour la Plaine entre Dore et Allier, le Bas-Livradois, Les Monts du Forez, la Plateau de Craonne et les Hautes-Chaumes</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Surface de zones agropastorales stratégiques identifiées / diagnostiquées Nombre de conventions passées entre les propriétaires, le PNR Livradois-Forez et les organismes gestionnaires Nombre de mesures souscrites</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez</p>			
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Corridors	CE2. Préserver les corridors écologiques et des éléments de continuité (milieux et espaces participant à la trame)	Promouvoir une gestion des milieux favorisant les corridors écologiques	Entretenir et créer des milieux ouverts supports de corridors
2→ Assurer des connexions entre les clairières par la création de parcelles ouvertes en bordure de piste forestière par exemple			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Entretien des lisières forestières au bord de pistes par un fauchage/débroussaillage annuel tardif (convention à passer entre le PNR et les propriétaires). Réaliser une étude de faisabilité sur l'opportunité de créer des parcelles ouvertes au sein de la matrice forestière le long des pistes les plus étroites pour : - connaître les propriétaires prêts à s'engager dans un tel projet - localiser les secteurs nécessitant la création d'une continuité</p>			

- étudier la faisabilité technique du projet
- rechercher les sources de financement possibles

Se rapprocher du PNR Oise – Pays de France qui travaille sur la restauration d'un réseau de landes.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez avec en priorité les Monts du Forez et le Haut-Livradois

Indicateurs de suivi :

Linéaire de lisières forestières entretenues
Etat d'avancement de l'étude de faisabilité
Surface de parcelles forestières ouvertes

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez en partenariat avec les communes, l'ONF, le CRPF, les particuliers

3→ Préserver les habitats et milieux secs des Puits à pépérite, éléments de corridors en pas japonais

Descriptif de l'action :

Identifier, diagnostiquer et cartographier les milieux secs des Puits à pépérite.
Entretenir voire restaurer les habitats dégradés par le biais d'une convention de gestion tripartite passée entre le PNR Livradois-Forez, un organisme gestionnaire et les propriétaires (pose de clôtures en vue de développer le pâturage, débroussaillage...)

Localisation géographique :

Partie ouest du Parc, en particulier : Plaine entre Dore et Allier, Bas-Livradois, Plaine des Varennes, Billomois...

Indicateurs de suivi :

Etat d'avancement de la cartographie diagnostic
Surface concernée par une convention de gestion

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

OUV4 – Limiter la problématique d’obstacles et de fragmentation liés à la RD906			Priorité : 2
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Corridors	CE3. Résorber, réduire, prévenir les nuisances et les obstacles	Trame verte (milieux terrestres)	Améliorer la perméabilité des infrastructures routières terrestres
1→ Mettre en place une concertation avec les services routiers pour limiter les impacts de la fragmentation par la RD906 :			
<p><u>Descriptif de l’action :</u> Organiser une réunion d’information destinée aux services routiers afin de les sensibiliser à la problématique des corridors. Leur présenter les résultats de l’étude des réseaux écologiques du Livradois-Forez, et évoquer les problématiques rencontrées dans la plaine d’Ambert au regard de la D906. Leur faire part des aménagements à éviter afin de ne pas augmenter l’effet d’obstacle de la D906 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'implantation de haies perpendiculaires aux infrastructures (augmentation du risque de collisions) - Augmenter la hauteur de la végétation le long de la route pour limiter les collisions avec l'avifaune et les chauves-souris - Eviter les opérations d'entretien ou les aménagements qui renforcent cet obstacle <p>Leur proposer le regard du PNR Livradois-Forez sur les projets à venir touchant la D906. Si possible, enclencher une réflexion commune en vue de rechercher des solutions pour diminuer l’effet d’obstacle que constitue la D906 du fait des aménagements en place.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Plaine d’Ambert en priorité, mais aussi D906 sur l’ensemble de la traversée du Parc</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Réalisation de la réunion d’information Nombre de participants Dossiers « routiers » étudiés par le PNR Livradois-Forez</p> <p><u>Maître d’ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez</p>			

MAH1 – Maintenir et améliorer la qualité physique des cours d'eau			Priorité : 1
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB1. S'assurer de la fonctionnalité des cœurs de nature (biodiversité ordinaire et remarquable)	Préserver la qualité des milieux aquatiques et humides	Qualité physique : limiter les impacts des aménagements et des activités économiques sur les cours d'eau et les milieux aquatiques
1→ Limiter l'impact des travaux forestiers : organiser des journées techniques avec les Fédérations de Pêche et/ou l'ONEMA et les propriétaires forestiers			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Organiser des journées d'information sur l'utilisation de techniques adaptées lors des interventions en forêt pour en limiter les impacts négatifs sur les milieux aquatiques et humides. Exemple de thèmes : - le franchissement des cours d'eau et des zones humides lors de l'exploitation forestière - la préservation des ripisylves - la nécessité de choisir en amont une sylviculture adaptée (limiter les peuplements monospécifiques de résineux, espacer les périodes d'intervention, préférer la régénération naturelle à la plantation...) Ces journées techniques pourront se dérouler en deux temps : une partie théorique suivie d'une visite terrain afin d'expliquer concrètement les techniques pouvant être mises en œuvre.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> PNR Livradois-Forez avec en priorité le Haut-Livradois et le bassin versant amont de la Dore</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de journées techniques organisées / nombre participants</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez Structures porteuses des contrats territoriaux</p>			
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Corridors	CE3. Résorber, réduire, prévenir les nuisances et les obstacles	Trame bleue (milieux aquatiques et humides)	Qualité physique : limiter les impacts des aménagements et des activités économiques sur les cours d'eau et les milieux aquatiques Limiter l'ensablement des cours d'eau lié à l'exploitation forestière
2→ Limiter les dégradations du profil en large et en long des cours d'eau			

Descriptif de l'action :

Réaliser une étude de faisabilité sur la mobilité fonctionnelle des cours d'eau¹ (suppression des enrochements de berges ...) et leur renaturation, ainsi que sur l'arasement des seuils les plus problématiques (circulation des sédiments et des poissons).

Au niveau des cours d'eau dégradés par le passage répété des engins agricoles, sylvicoles, de loisirs motorisés, les restaurer et mettre en place un dispositif de franchissement.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez avec en priorité la Vallée de la Durolle, la Plaine d'Ambert et le Plateau de Craponne

Indicateurs de suivi :

Etat d'avancement des études de faisabilité

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez et/ou structures porteuses des contrats territoriaux en partenariat avec les forestiers, agriculteurs et associations de loisirs motorisés.

3 → Limiter l'érosion des versants lors des coupes à blanc

(action identique à « Limiter l'ensablement des cours d'eau lié à l'exploitation forestière »)

Descriptif de l'action :

Mettre en place un groupe de travail avec les acteurs de l'eau et de la forêt afin de trouver des solutions techniques envisageables en cas de coupe à blanc afin de limiter l'ensablement des cours d'eau (mise en place de pièges à sédiments, limitation de la taille des coupes en fonction de la pente...)

Remarque : cette action est à mettre en relation avec l'action de la fiche MAH2 de maintien, renforcement de la ripisylve

Etudier la possibilité d'inclure un article spécifique à la limitation de l'ensablement des cours d'eau et présentant les solutions techniques dans la charte de qualité des travaux forestiers en Auvergne.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez avec en priorité les Monts du Forez et le Haut-Livradois

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions du groupe de travail

Solutions techniques trouvées

Inscription des techniques possibles pour limiter l'ensablement dans la Charte de qualité des travaux forestiers en Auvergne

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, CRPF, ONF

Structures porteuses des contrats territoriaux

¹ Pour la Dore : étude déjà réalisée.

MAH2 – Préserver les populations de Triton crêté et de façon générale les populations d'amphibiens			Priorité : 3
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB2. Préserver voire protéger la biodiversité remarquable dans les cœurs de nature ou en dehors	Milieux aquatiques et humides	Préserver les populations de Triton crêté
<p>1 → Restaurer et reconquérir les mares grâce à une gestion adaptée : développer un programme mares sur les secteurs prioritaires (inventaire, sensibilisation, diagnostic et conseil à la demande...)</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> En concertation avec les collectivités locales, les représentants du monde agricole, / des usagers locaux, les associations naturalistes, le CRPF, l'ONF : - effectuer un inventaire des mares et des populations d'amphibiens présentes ainsi qu'un diagnostic sur l'état de conservation de ces mares - faire une réunion de restitution / sensibilisation de cet inventaire (par communauté de communes) et définir les mares prioritaires nécessitant une intervention ainsi que les secteurs nécessitant un maillage plus important afin de mettre les populations en relation - faire signer une convention aux propriétaires souhaitant s'impliquer dans la restauration / création de mare - définir un programme d'actions (mares concernées, type d'intervention, calendrier, coût...) - chercher les subventions possibles de ce programme d'action (Union européenne, Etat, collectivités...)</p> <p><u>Localisation géographique :</u> PNR Livradois-Forez, avec en priorité la plaine entre Dore et Allier, le Bas-Livradois, le plateau de Craponne, la plaine des Varennes et le Billomois</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Etat d'avancement de l'inventaire Nombre de réunions de restitution / sensibilisation réalisées Nombre de conventions signées Etat d'avancement du programme d'actions Nombre de mares inventoriées</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez</p>			

MAH3 – Maintenir et améliorer les continuités écologiques			Priorité : 1
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Corridors	CE1. Maintenir els connexions identifiées à l'échelle du Parc (entre les cœurs de natures et liaisons avec l'extérieur)	S'assurer que les cœurs de nature soient connectés entre eux	Maintenir et améliorer les continuités écologiques dans les milieux aquatiques/humides Maintenir des corridors axes de dispersion pour amphibiens Développer les interfaces entre continuités hydrographiques et milieux boisés
<p>1→ À l'issue de l'inventaire des zones humides réalisé dans le cadre du SAGE, préserver les zones humides et les tourbières pour favoriser le déplacement des mammifères aquatiques entre bassins versants :</p> <p>- Identifier plus précisément les sites de passage - Sur les sites de passage, développer une gestion adaptée</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Lancer une étude sur l'identification des sites de passage et des points de blocage au déplacement des mammifères aquatiques Résorber les points de blocage Gérer les sites de passage : élaborer un plan de gestion adapté</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Monts du Forez, Haut-Livradois, Hautes-Chaumes</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Etat d'avancement de l'étude Nombre de points de blocage identifiés / résorbés Etat d'avancement du plan de gestion</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez Structures porteuses des contrats territoriaux</p>			
<p>2→ Préserver, améliorer voire développer les continuités boisées le long des continuités aquatiques (Dans les zones de cultures, a minima mettre en place des bandes enherbées le long des cours d'eau)</p> <p>→ même action que « Préserver voire renforcer les ripisylves »</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Réaliser un inventaire diagnostic des ripisylves Dans les secteurs déficitaires, planter des essences locales adaptées (proscrire les résineux et les peupliers) Là où la ripisylve est dégradée, la restaurer (lutter contre les espèces invasives, entretenir la ripisylve, mise en place de clôtures pour éviter le piétinement par les bovins, remplacer les plantations non adaptées – résineux, peupliers- par des essences adaptées)</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Plaine entre Dore et Allier, Bas-Livradois</p>			

Indicateurs de suivi :

Etat d'avancement de l'inventaire diagnostic
Linéaire de ripisylve planté / restauré

Maître d'ouvrage potentiel :

Structures porteuses de contrats de rivières
Structures porteuses des contrats territoriaux

3→ Éviter le boisement en résineux le long des cours d'eau, boiser en feuillus ou a minima laisser une bande d'espaces ouverts

Descriptif de l'action :

Elaborer des outils de communication / sensibilisation :

- sur le problème du boisement par les résineux le long des cours d'eau (à moins de 6m) (acidification de l'eau, abaissement de la nappe phréatique et conséquence sur le cours d'eau, ombrage important limitant le développement de la végétation aquatique...).
- sur l'intérêt écologique d'une ripisylve plantée d'essences adaptées (établir une liste d'essences favorables : aulne glutineux, saules, frêne,...)

Localisation géographique :

Plaine entre Dore et Allier, Vallée de la Durolle, Bois Noirs, Haut-Livradois, Ance du Nord

Indicateurs de suivi :

Nombre de plaquettes / guides et autres documents édités

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez
Structures porteuses des contrats territoriaux

4→ Préserver voire renforcer les ripisylves

(même action que « Préserver, améliorer voire développer les continuités boisées le long des continuités aquatiques »)

Descriptif de l'action :

Réaliser un inventaire diagnostic des ripisylves

Dans les secteurs déficitaires, planter des essences locales adaptées (proscrire les résineux et les peupliers)

Là où la ripisylve est dégradée, la restaurer (lutter contre les espèces invasives, entretenir la ripisylve, mise en place de clôtures pour éviter le piétinement par les bovins, remplacer les plantations non adaptées – résineux, peupliers- par des essences adaptées)

Localisation géographique :

Plaine entre Dore et Allier, Bas-Livradois, Haut-Livradois, Plaine d'Ambert, Plateau de Craponne

Indicateurs de suivi :

Etat d'avancement de l'inventaire diagnostic
Linéaire de ripisylve planté

Maître d'ouvrage potentiel :

Structures porteuses de contrats territoriaux

URB1 – Déclinaison de la TVB du Parc à l'échelle locale (identification, compléments) et prise en compte la TVB dans les différentes parties d'un PLU / PLUi			Priorité : 1 à 3
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB2. Préserver voire protéger la biodiversité remarquable dans les cœurs de nature ou en dehors	Milieux forestiers	Préserver voire protéger les réservoirs de biodiversité des milieux boisés
		Milieux ouverts de prairies et de landes	Préserver voire protéger les réservoirs de biodiversité des milieux ouverts
		Milieux aquatiques et humides	Préserver les zones humides Préserver les populations de tritons crêtés
<p>1 → Identifier et cartographier dans les documents de planification et d'urbanisme (SCoT et PLU) les réservoirs de biodiversité des milieux boisés et des milieux ouverts; Traduire les enjeux de la TVB liés à ces milieux dans les zonages et les règlements. Préserver grâce aux documents de planification l'unité de ces espaces dans les cœurs de nature.</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Encourager les communes / intercommunalités à décliner localement (a minima le 1/25.000^e) la sous-trame boisée et celle des milieux ouverts, permettant d'identifier les réservoirs de biodiversité : forêt ancienne, îlot de sénescence, grand massif boisé non fragmenté, bosquet isolé, arbre remarquable... d'une part ; prairies humides, pelouses sèches, landes, clairières... d'autre part.</p> <p>Inscrire les réservoirs de biodiversité des milieux boisés et ouverts dans les documents d'urbanisme par un zonage adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zonage indicé (A_{RB} ou N_{RB} pour réservoir de biodiversité par ex.) - sur-zonage spécifique aux continuités écologiques au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme – projet a priori effectif début 2012 <p>Ou par un classement venant compléter et se rajouter au zonage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - classement en Espace Boisé Classé (EBC) au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme - classement au titre de l'article L 123-1-5.7° qui permet d'identifier et de localiser les éléments du paysage à mettre en valeur ou requalifier pour des motifs d'ordre écologique (entre autres) et de définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. <p>Et par une mention dans le règlement, précisant notamment les règles spécifiques à la préservation de ces réservoirs.</p> <p>Proposer un accompagnement technique des collectivités.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Milieux boisés : PNR Livradois-Forez Milieux ouverts : PNR Livradois-Forez avec en priorité les Monts de Forez (Hautes-Chaumes) et le Haut-Livradois</p>			

Indicateurs de suivi :

Nombre de communes / intercommunalités engagées dans une étude locale TVB
Nombre de communes / intercommunalités ayant inscrit les réservoirs de biodiversité dans leur document d'urbanisme
Surface des cœurs de nature des milieux boisés / ouverts protégés dans les documents d'urbanisme
Nombre de jours d'accompagnement technique des collectivités

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, communes, intercommunalités

2→ Conserver, préserver voire développer la trame bocagère et les vergers en utilisant la chouette chevêche comme espèce indicatrice

Descriptif de l'action :

Sensibiliser, encourager les communes / intercommunalités afin que celles-ci inscrivent dans les documents d'urbanisme le bocage, les vergers, et les vieux arbres identifiés (fiche action BOI2) :

- Par application de l'article L 123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme permettant d'« Identifier et localiser les éléments de paysage ... pour des motifs d'ordre ... écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ». Cet article permet ainsi de protéger: haies, mares, fossés, talus, et arbres isolés
- Par classement en Espace Boisé Classé (EBC) au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
- au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme permettant un sur-zonage spécifique aux continuités écologiques (a priori effectif début 2012)

Et par le biais du règlement, précisant notamment les règles spécifiques à la préservation de ces milieux.

Proposer un accompagnement technique des collectivités.

Localisation géographique :

Plaine entre Dore et Allier, Bas-Livradois, Haut-Livradois, Plaine des Varennes, Billomois

Indicateurs de suivi :

Nombre de communes / intercommunalités ayant inscrit les éléments boisés dans leur document d'urbanisme.
Linéaire de haies protégées
Nombre de jours d'accompagnement technique des collectivités

Maître d'ouvrage potentiel :

Communes, intercommunalités

3→ Identifier les zones humides (dont les tourbières) et les mares dans les documents d'urbanisme et assurer leur protection grâce à un zonage et un règlement adaptés.

Descriptif de l'action :

Sur le territoire du SAGE Dore pour les zones humides, et du PNR pour les mares sensibiliser, encourager les communes / intercommunalités à inscrire les zones humides du SAGE et les mares identifiées (fiche action MAH 3), dans les documents d'urbanisme selon un zonage spécifique :

- zone A ou N indicé (exemple N_{zhp} pour zone humide protégée)
- zonage spécifique aux continuités écologiques ou éléments de la TVB au titre de l'article

R 123-11 du code de l'urbanisme – a priori effectif début 2012

- par application de l'article L 123-1-5.7° du Code de l'urbanisme, pour protéger le site pour des raisons écologiques, les occupations et utilisations du sol étant limitées.

Préciser dans le règlement les dispositions spécifiques visant à la protection de ces milieux (interdiction de remblayer, d'assécher ou de boiser ces zones par exemple).

Pour les zones humides, et en dehors du territoire du SAGE, encourager les communes / intercommunalités à inventorier ces milieux sur leur territoire et à les inscrire dans leur document d'urbanisme.

NB : le PNR réalise également ces inventaires (cas du SAGE Dore).

Proposer un accompagnement technique des collectivités.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez et plus

Monts du Forez et Haut Livradois au niveau des Interfluves Dore-Loire et Dore-Allier

Indicateurs de suivi :

Nombre de communes / intercommunalités ayant inscrit les zones humides et mares de leur territoire dans leur document d'urbanisme

Surface de zones humides protégées dans les documents d'urbanisme

Nombre mares identifiées et protégées dans les documents d'urbanisme

Nombre jours d'accompagnement technique des collectivités

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, communes, intercommunalités

Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Corridors	CE2. Préserver les corridors écologiques et des éléments de continuité (milieux et espaces participant à la trame)	Promouvoir une gestion des milieux favorisant les corridors	Entretien et créer des milieux ouverts supports de corridors
		Prendre en compte les continuités et les corridors dans l'aménagement du territoire et les protéger grâce aux documents d'urbanisme	Inscrire les éléments du réseau écologique dans tous les documents des PLU / PLUI

4→ Préserver les habitats et milieux secs des Puy à pépérite, éléments de corridors en pas japonais

Descriptif de l'action :

Sensibiliser, encourager les communes / intercommunalités à inscrire dans leur document d'urbanisme les habitats et milieux secs des Puy à Pépérite identifiés (fiche action OUV 2) selon un zonage spécifique :

- en A ou N indicé co (corridors)
- par un sur-zonage spécifique aux continuités écologiques ou éléments de la TVB au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme – a priori effectif début 2012.

Et par le biais du règlement, précisant notamment les règles spécifiques à la préservation de ces milieux.

Proposer un accompagnement technique des collectivités.

Localisation géographique :

Partie ouest du Parc : Plaine entre Dore et Allier, Bas-Livradois, Plaine des Varennes, Billomois...

Indicateurs de suivi :

Nombre de communes / intercommunalités ayant inscrit les habitats et milieux secs des Puy à Pépérite de leur territoire dans leur document d'urbanisme

Surfaces ainsi concernées et protégées

Nombre jours d'accompagnement technique des collectivités

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, communes, intercommunalités

5→ Accompagner techniquement les collectivités dans la révision / élaboration des documents d'urbanisme pour s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux liés à la Trame Verte et Bleue

Descriptif de l'action :

Proposer aux communes / intercommunalités un accompagnement technique afin de les aider dans la transcription des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue dans leurs documents d'urbanisme.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de journées d'accompagnement technique passées

Nombre de communes sensibilisées / accompagnées

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

6→ Pour les communes concernées par les continuités boisées : les préciser à l'échelle locale et inscrire ces espaces dans les documents d'urbanisme pour assurer leur pérennité grâce à un zonage et un règlement adaptés

Descriptif de l'action :

Décliner les continuités boisées à l'échelle locale (a minima le 1/25.000^{ème}) par une étude adaptée.

Inscrire ces continuités dans les PLU / PLUI selon un zonage spécifique : par exemple,

- en N indicé co (corridors)
- Au titre de l'article L 123.1-7 du Code de l'urbanisme, pour protéger le site pour des raisons écologiques (libre circulation de la faune), les occupations et utilisations du sol étant limitées
- par un sur-zonage spécifique aux corridors écologiques au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme – a priori effectif début 2012.

Proposer un accompagnement technique des collectivités.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez avec en priorité la Vallée de la Durole, les Bois Noirs, les Monts du Forez,

le Haut-Livradois, le Plateau de Craponne et l'Ance du Nord.

Indicateurs de suivi :

Nombre de communes / intercommunalités réalisant une étude spécifique.

Nombre de communes / intercommunalités inscrivant les continuités dans leur PLU / PLUI

Surfaces / linéaires ainsi concernés et protégés

Maître d'ouvrage potentiel :

Communes, intercommunalités

7→ Identifier les tourbières, autres milieux humides, les mares, les zones agro-pastorales stratégiques les haies, talus, fossés, arbres isolés dans les documents d'urbanisme et assurer leur protection grâce à un zonage et un règlement adaptés.

Pour les tourbières, autres milieux humides et les mares, cf. action 3

Descriptif de l'action :

Encourager les communes / intercommunalités à inscrire dans leur document d'urbanisme les zones agro-pastorales stratégiques (pour les continuités écologiques) identifiées (fiche action OUV 2) et les linéaires boisés identifiés (fiche action BOI 2).

Leur attribuer un zonage adapté :

- A indicé ou non, une hiérarchisation peut être envisagée selon les règles associées à ce zonage : inconstructibilité stricte ou pas...
- Sur-zonage spécifique aux réservoirs / corridors écologiques au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme (a priori effectif début 2012)
- Indication au plan de zonage des interdictions ou conditions pour la coupe et l'abattage d'arbres et arbustes (art. 1/2)

Ou par une protection liée à un classement :

- en cas d'espaces agricoles en zones urbaines ou périurbaines : classement au titre de l'article L 123-1-5.9° qui permet de localiser dans les zones urbaines et les terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- classement en zone agricole protégée (ZAP) outil foncier proposé par la loi d'orientation agricole de 1999. Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique d'une ZAP doit être soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.
- Par application de l'article L 123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme permettant d'« Identifier et localiser les éléments de paysage ... pour des motifs d'ordre ... écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ». Cet article permet ainsi de protéger: haies, mares, fossés, talus, et arbres isolés
- Par classement en Espace Boisé Classé (EBC) au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme

Et par le biais du règlement, précisant notamment les règles spécifiques à la préservation de ces milieux.

Proposer un accompagnement technique des collectivités.

Localisation géographique :

Zones agro-pastorales : PNR Livradois-Forez, avec en priorité, la Plaine entre Dore et Allier, le Bas-Livradois, les Monts du Forez, le Plateau de Craponne, la plaine d'Ambert...

Haies, talus... : PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Surface de zones agropastorales inscrites dans les PLU / PLUI

Nombre de jours d'accompagnement technique des collectivités

Nombre de communes ayant identifié des éléments boisés ponctuels ou linéaires dans leur document d'urbanisme
Linéaires et éléments ponctuels identifiés et protégés.

Maître d'ouvrage potentiel :
Communes / intercommunalités

8 → Protéger les corridors écologiques dans les secteurs de plaine soumis à la pression urbaine et à l'intensification agricole.
- Continuités terrestre et aquatique le long de la Dore au sud de l'A89 (notamment entre la D906 et la ZI la Varenne II)
- Passages en viaduc de l'A89 au-dessus de la Dore

Descriptif de l'action :

Inscrire les zones de passage de la faune dans les documents d'urbanisme par le biais d'un zonage adapté :

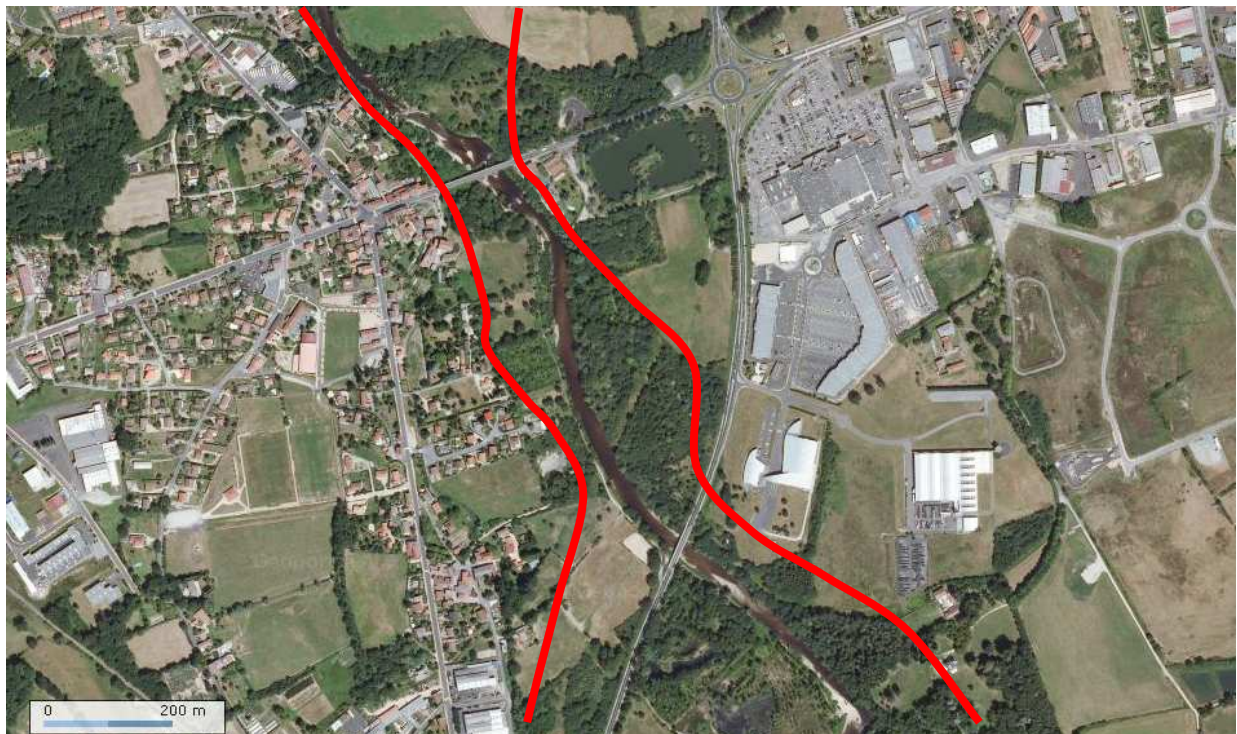
- Zonage indicé CO (corridor)
- Sur-zonage spécifique aux réservoirs / corridors écologiques au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme (a priori effectif début 2012)
- Par classement en Espace Boisé Classé (EBC) au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme

Et par le biais du règlement, précisant notamment les règles spécifiques à la préservation de ces milieux et de leur fonctionnalité.

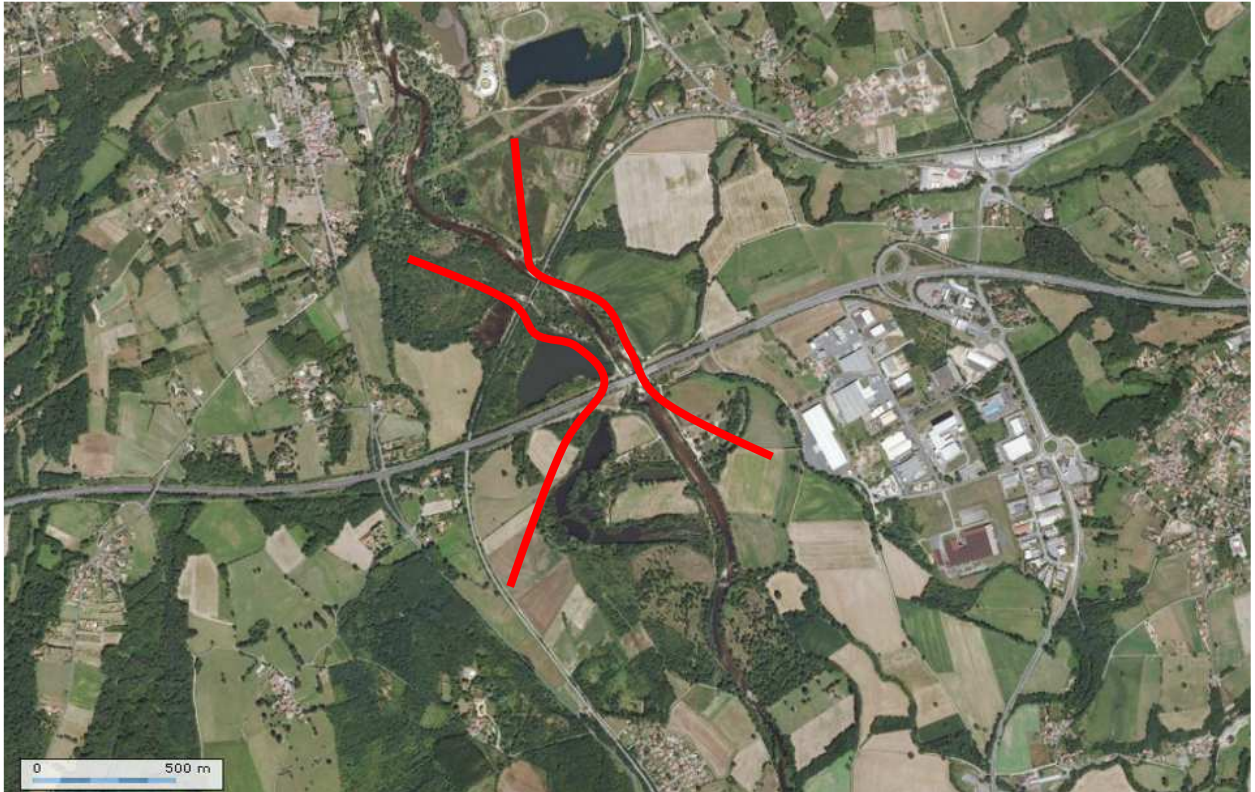
Proposer un accompagnement technique des collectivités concernées.

Localisation géographique :

- Continuités terrestre et aquatique le long de la Dore au sud-ouest de Thiers (notamment entre la D906 et la ZI la Varenne II)



- Continuités terrestre et aquatique le long de la Dore et passages sous le viaduc de l'A89 et sous la voie ferrée à l'ouest de Thiers



Mais aussi dans la Plaine entre Dore et Allier, le Bas-Livradois et la Plaine d'Ambert...

Indicateurs de suivi :

Etat d'avancement de l'inscription des corridors dans les documents d'urbanisme

Maître d'ouvrage potentiel :

Communes, intercommunalités

9→ Prendre en compte les coupures d'urbanisation identifiées au Plan de Parc

Descriptif de l'action :

Accompagner les communes / intercommunalités lors de l'élaboration / révision de leur PLU / PLUI afin que celle-ci inscrivent les parcelles correspondant aux coupures d'urbanisation en zones N ou A, ou par un sur-zonage spécifique aux réservoirs de biodiversité / corridors au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme (a priori effectif début 2012).

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Surface de zones N / A correspondant aux coupures d'urbanisation

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, communes, intercommunalités

10→ Identifier les corridors dans les documents de planification et d'urbanisme et assurer leur pérennité grâce à un zonage et un règlement adaptés

Descriptif de l'action :

Décliner les corridors identifiés à l'échelle du Parc à l'échelle locale (a minima le 1/25.000^{ème}) par une étude adaptée.

Inscrire ces continuités dans les PLU / PLUI selon un zonage spécifique : par exemple,

- en N indicé co (corridors)
- par un sur-zonage spécifique aux corridors écologiques au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme (décret en projet).

Proposer un accompagnement technique des collectivités.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de communes / intercommunalités réalisant une étude spécifique.

Nombre de communes / intercommunalités inscrivant les continuités dans leur PLU / PLUI

Surfaces / linéaires ainsi concernés et protégés

Maître d'ouvrage potentiel :

Communes, intercommunalités

Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Biodiversité globale des territoires et des paysages	BG1. Echelle globale / du Parc : maintenir la diversité des paysages et l'équilibre entre les milieux	Maintenir des milieux et des paysages diversifiés (alternance zones ouvertes/boisées, haies, arbres sénescents...)	Préserver la mosaïque de milieux ouverts / fermés

11→ Identifier les clairières dans les documents d'urbanisme et assurer leur maintien grâce à un zonage et un règlement adaptés.

Descriptif de l'action :

Sensibiliser, encourager les communes / intercommunalités à inscrire dans leur document d'urbanisme les clairières identifiées (fiche action OUV 4) selon un zonage spécifique :

- en A ou N indicé co (corridors)
- par un sur-zonage spécifique aux continuités écologiques ou éléments de la TVB au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme – a priori effectif début 2012.

Et par le biais du règlement, précisant notamment les règles spécifiques à la préservation de ces milieux.

Proposer un accompagnement technique des collectivités.

Localisation géographique :

Monts du Forez, Haut-Livradois, Plateau de Craponne, Pays d'Allègre, versants ouest des Monts du Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de communes / intercommunalités ayant inscrit les clairières de leur territoire dans leur document d'urbanisme

Surfaces ainsi concernées et protégées

Nombre jours d'accompagnement technique des collectivités

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, communes, intercommunalités

12→ Veiller à ce qu'aucun projet ne mette à mal les corridors identifiés

Descriptif de l'action :

Réaliser une veille écologique afin d'identifier les projets des territoires concernés.

S'assurer de la prise en compte de la biodiversité et du respect des continuités écologiques.

Proposer un accompagnement technique

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez avec en priorité la Plaine entre Dore et Allier et la Plateau de Craponne

Indicateurs de suivi :

Nombre de jours consacrés à la veille écologique, à l'accompagnement technique

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Biodiversité globale des territoires et des paysages	BG2. Echelle communale / intercommunale : favoriser l'entretien des milieux et les usages qui participent à la biodiversité et lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité	Assurer la compatibilité de "l'occupation du sol" avec les milieux et la biodiversité	Intégrer les enjeux environnementaux aux documents d'urbanisme

12→ Accompagner techniquement les collectivités dans la révision / élaboration de leur document d'urbanisme pour s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux liés à la Trame Vert et Bleue

Descriptif de l'action :

Proposer aux communes / intercommunalités un accompagnement technique lors de l'élaboration / révision de leur PLU afin que soient pris en compte les enjeux liés à la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de jours d'accompagnement technique

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, communes, intercommunalités

13→ Garder des milieux ouverts entre l'urbanisation et les parcelles boisées (espace

d'entretien technique de 30 mètres minimum, préservation d'espaces ouverts complémentaires nécessaires aux espèces des milieux boisés, limitation de l'humidité, du risque incendie...)

Descriptif de l'action :

Sensibiliser / accompagner les élus afin que ceux-ci :

- Définissent une bande de 30 mètres minimum autour des secteurs boisés.
- Inscrivent les parcelles contenues dans cette bande en zone N ou A ouverte (adopter pour cela un indice spécifique : o pour ouvert).
- ou par un sur-zonage spécifique aux réservoirs de biodiversité / corridors au titre de l'article R 123-11 du code de l'urbanisme (a priori effectif début 2012)

Sensibiliser les propriétaires à la gestion de ces milieux afin de les conserver ouverts (convention à signer).

Exemples de recommandations / prescriptions de ce type dans le SCoT du Pays de Montbéliard.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez avec en priorité les Bois Noirs, le Bas-Livradois, le Haut-Livradois, le Plateau de Craponne, la Vallée de l'Ance du Nord

Indicateurs de suivi :

Surfaces inscrites en zones No.

Maître d'ouvrage potentiel :

Communes / intercommunalités

URB2 – Autres outils mobilisables en complément du PLU			Priorité : 1, 2 et 3
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Biodiversité globale des territoires et des paysages	BG2. Echelle communale / intercommunale : favoriser l'entretien des milieux et les usages qui participent à la biodiversité et lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité	Assurer la compatibilité de "l'occupation du sol" avec les milieux et la biodiversité	Limiter la pression de l'urbanisation et liée aux activités économiques
1→ Gérer la pression de l'urbanisation afin de limiter la consommation et la fragmentation de l'espace			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Afin de réduire la vitesse actuelle de la consommation de l'espace et ainsi lutter contre la régression des surfaces agricoles, naturelles et forestières, il conviendrait de sensibiliser les élus, les techniciens, les aménageurs... aux enjeux de la biodiversité et aux conséquences de la fragmentation de l'espace afin que ceux-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposent avant toute extension en dehors d'une ville ou d'un village un renouvellement urbain permettant de reconstruire la ville sur elle-même et ainsi de requalifier certains espaces (friches industrielle,...) et de densifier la ville - Favorisent les formes urbaines moins consommatrices d'espaces - Favorisent l'habitat intermédiaire : petit collectif ou individuel dense - Mettent un seuil de densité de construction de logement en fonction de la taille de la commune - Intensifient l'urbanisation à proximité des transports collectifs - Limitent l'étalement urbain par l'intensification urbaine - ... <p><u>Localisation géographique :</u> Plaine entre Dore et Allier, Vallée de la Durole, Bas-Livradois → pression de l'agglomération Clermontoise. Agglomération de Thiers. Plateau de Craponne</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Surface et taux de consommation de l'espace par rapport aux années précédentes</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez, SCoT du grand Clermont</p>			
2→ Accompagner techniquement les collectivités lors de la conception de projets d'aménagements (zones d'aménagement concerté, zones d'activité économiques, zones de développement de l'éolien, drainage...) afin d'en limiter les impacts : préserver la biodiversité existante, créer des espaces perméables et laissant une certaine place à la biodiversité...			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Proposer aux collectivités un accompagnement technique dans l'élaboration de leurs projets d'aménagements afin que ceux-ci soient respectueux de la biodiversité et perméables au déplacement des espèces.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> PNR Livradois-Forez avec en priorité la Plaine entre Dore et Allier, les Bas-Livradois, le Plateau de Craponne</p>			

Indicateurs de suivi :

Nombre de projets d'aménagements accompagnés techniquement par le PNR Livradois-Forez

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Biodiversité globale des territoires et des paysages	BG3. Echelle infracommunale / locale : favoriser l'expression de la biodiversité	Favoriser la biodiversité dans l'aménagement	Sensibiliser et impliquer les collectivités et les habitants dans des mesures favorables à la biodiversité

3→ Diversifier les haies de secteurs urbanisés : favoriser des essences locales et des haies pluri-espèces, inscrire cette mesure dans les cahiers de charges de lotissements ou zones d'activités

Descriptif de l'action :

Définir une liste d'espèces locales pouvant constituer une haie champêtre.
Sensibiliser les communes / intercommunalités afin que celles-ci inscrivent dans le règlement de leur PLU / PLU, et les cahiers de charges de lotissements / zones d'activités la liste d'espèces locales qu'il est possible de planter en combinaison pluri-spécifique.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de PLU / PLUI ayant inscrit dans leur règlement un article spécifique aux haies champêtres.

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, Communes, intercommunalité

4→ Inciter à la création de clôtures perméables à la petite faune / ou à la transformation des clôtures pour les rendre perméables à la petite faune

Descriptif de l'action :

Recenser et mettre à disposition des communes des documents d'informations et retours d'expérience liés à la perméabilité des clôtures.
Encourager, par une information adéquate ainsi qu'une subvention, les particuliers à rendre leur clôture perméable à la petite faune.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de propriétaires ayant rendu leur clôture perméable à la petite faune.

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez, Communes, Intercommunalités

SEN1 – Améliorer les connaissances			Priorité : 1 et 2
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Biodiversité globale des territoires et des paysages	BG4. Mieux connaître, informer, sensibiliser afin de mieux préserver la biodiversité	Améliorer les connaissances	Améliorer la connaissance du déplacement des espèces et de la fonctionnalité des corridors
1 → Inventorier et faire un suivi des points de passage accidentogènes sur les réseaux routier et ferroviaire (fréquence, espèces concernées)			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Se rapprocher des Fédérations des Chasseurs, de la SNCF, ASF, de la gendarmerie, des associations naturalistes, des services routiers des Conseils généraux ainsi que des assurances afin de recueillir les données détenues sur la mortalité suite à une collision routière ou ferroviaire ou à un écrasement (cas des amphibiens). Convenir des conditions de mise à disposition de ces données. Réaliser une base de données « mortalité » afin de suivre les points de passage accidentogènes et de définir les plus problématiques, dans l'optique de les résorber.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> Plaine d'Ambert (RD 906), A89, Bois de la Comté</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de données récoltées Etat d'avancement de la base de données</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez</p>			
2 → Evaluer la fonctionnalité des secteurs de passages à faune existants			
<p><u>Descriptif de l'action :</u> Sur les passages de faune supposés, mettre en place un suivi sur au moins une année complète par : - la pose de pièges photographiques (grande faune) - et / ou la pose de pièges à traces (petite faune) - un protocole spécifique chauve-souris (se rapprocher de l'association Chauve-souris Auvergne) Ceci permettant d'avoir des informations sur la fréquentation et les espèces empruntant ces passages.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> A89 : Plaine entre Dore et Allier, Vallée de la Durolle</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Etat d'avancement du suivi Synthèse annuelle</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> ASF (en partenariat avec associations naturalistes, FDC, ONCFS ...)</p>			

3→ Dispersion des amphibiens :

- **quid du passage aval - amont des gorges de la Dore ?**
- **échanges entre les populations de sonneur du quart nord-ouest du Parc ?**
- **présence du triton crêté au nord de l'A89 ?**

Descriptif de l'action :

1- *Passage aval-amont des gorges de la Dore* : mettre en place un suivi par Capture-Marquage-Recapture (CMR).

2- *Echanges entre les populations de sonneur du quart nord-ouest du Parc* : mettre en place un suivi par identification photographique individuelle (moins traumatisant).

3- *Présence du triton crêté au nord de l'A89* : rechercher la présence du triton crêté dans les mares localisées au nord de l'A89. → Action à mettre en relation avec la fiche action MAH3.

Se rapprocher des associations naturalistes pour discuter des protocoles.

Localisation géographique :

- 1- Gorges de la Dore
- 2- Dore au niveau de la Plaine entre Dore et Allier
- 3- PNR Livradois-Forez au nord de l'A89

Indicateurs de suivi :

Etat d'avancement du suivi
Nombre de mares inventoriées

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

4→ Continuer le suivi des populations de loutre sur le Parc

Descriptif de l'action :

Pour chaque site d'étude, des points de référence sont retenus. Il s'agit généralement de ponts routiers ou ferroviaires sur les cours d'eau. Les coordonnées géographiques des ponts sont intégrées dans des bases de données utilisant des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG).

A partir de chaque point de référence, le protocole de prospection appliqué est celui utilisé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Défini initialement en Grande-Bretagne, ce protocole préconise une inspection sur les deux rives de la rivière, sur une distance de 300m en amont et en aval du point de référence.

Le site est considéré comme positif, si l'un des indices de présence suivant est découvert lors de la prospection :

- épreintes,
- empreintes,
- reliefs de repas,
- coulées (si présence en amont ou à l'aval d'épreintes).

Des visites successives, échelonnées dans le temps (tous les 8 à 10 jours, sauf épisode de crue), permettent de vérifier la présence de l'espèce, et ainsi d'apprécier la dynamique locale des populations.

Les sites négatifs sont également relevés et suivis avec soin, afin d'identifier les éventuels obstacles à la présence de l'espèce, ou de suivre un éventuel mouvement de

recolonisation.

Etudier la possibilité de mettre à profit les suivis de la loutre pour récolter d'autres données naturalistes, en particulier sur les insectes (odonates) et l'avifaune (cinclon plongeur, chevalier guignette, martin pêcheur...). Cf. diagnostic biodiversité.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez avec en particulier :

- la Durolle, la Dolore où la loutre est absente, alors qu'elle a colonisé quasiment tout le reste du territoire du Parc.
- Le Miodet (recolonisé en 2009, présence à confirmer)

Ce suivi de la loutre est nécessaire sur le front de progression de l'espèce afin de comprendre son absence sur certains secteurs liée soit à une barrière physique soit à la qualité des milieux récepteurs. Ce suivi permet également de vérifier l'installation durable de l'espèce là où elle est présente.

Indicateurs de suivi :

Etat d'avancement du suivi
Synthèse annuelle

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

Mise en œuvre :

Catiche productions, Groupe Mammalogique Auvergne (GMA).

SEN2 – Mieux prendre en compte la biodiversité (liée à la TVB) dans les activités économiques et l’aménagement du territoire (propriétaires forestiers, communes / intercommunalités via les PLU/PLUi, la gestion différenciée, agriculteurs...)			Priorité : 1, 2 et 3
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB1. S’assurer de la fonctionnalité des cœurs de nature (biodiversité ordinaire et remarquable)	Promouvoir une gestion durable des forêts	Massifs des cœurs de nature : préserver l'unité et la qualité des boisements
1→ Sensibiliser les propriétaires privés aux problèmes / conséquences du morcellement parcellaire sur la biodiversité			
<u>Descriptif de l’action :</u> Informer les propriétaires sur les enjeux liés à la biodiversité (faune et flore rencontrées...). Mettre en place des réunions d’information/rencontre par secteurs sur les modalités d’échange et de vente des parcelles privées entre propriétaires forestiers. Inciter les propriétaires à se regrouper afin de mutualiser leurs moyens et d’améliorer la gestion de leurs parcelles par l’adoption de pratiques sylvicoles durables. Encourager leur inscription dans des programmes de certification. Promouvoir l’adhésion à des chartes forestières. Sensibiliser également par le biais de lettres techniques, de formations, de sorties terrain...			
<u>Localisation géographique :</u> Bois Noirs, Bas-Livradois, Haut-Livradois, Monts du Forez			
<u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de réunions d’information réalisées / Nombre de personnes présentes Surface parcellaire faisant l’objet d’un regroupement Nombre d’inscription dans des programmes de certification Nombre d’adhésion à des chartes forestières			
<u>Maître d’ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez, CRPF, ONF, collectivités locales			

Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Réservoirs de biodiversité	RB1. S'assurer de la fonctionnalité des cœurs de nature (biodiversité ordinaire et remarquable)	Entretien des milieux ouverts	Préserver les milieux ouverts et le paysage bocager

2→ Maintenir la mosaïque de milieux (zones humides, prairies, réseau de haies) en maintenant la polyculture-élevage bocagère en concertation avec les agriculteurs

Descriptif de l'action :

Recenser la documentation existante sur les milieux bocagers et l'importance de chacun des éléments les constituant (mares, haies...) pour les réseaux écologiques, en mettant en avant le rôle clé joué par les agriculteurs dans le maintien de ces éléments.

A défaut, éditer un cahier technique sur cette thématique, en concertation avec la Chambre d'Agriculture.

Tenir la documentation ainsi disponible à disposition du public à la maison du Parc et auprès des structures relais (Chambre d'agriculture, mairies des communes concernées...).

Localisation géographique :

Plaine entre Dore et Allier, Bas-Livradois, Monts du Forez, Plaine d'Ambert, Plateau de Craponne, Plaine des Varennes, Billomois, Hautes-Chaumes

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions d'information réalisées / Nombre de personnes présentes

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Corridors	CE2. Préserver les corridors écologiques et des éléments de continuité (milieux et espaces participant à la trame)	Promouvoir une gestion des milieux favorisant les corridors écologiques	Développer les écotones (bords de champ, ourlet forestier...) et les gérer de manière à favoriser la biodiversité

3→ Promouvoir une gestion différenciée des bords de route et espaces publics et notamment inciter à une fauche tardive des talus routiers

Descriptif de l'action :

Organiser des réunions de sensibilisation par communautés de communes sur la thématique de la gestion différenciée (intérêt en terme de biodiversité mais aussi baisse de la dépense d'entretien pour les collectivités locales)

Recenser les documents de sensibilisation / sites Internet (gestiondifferenciee.org...) traitant de la thématique et les mettre à disposition / les porter à la connaissance des communes / intercommunalités.

Recenser les retours d'expérience sur le Livradois-Forez et communiquer sur ces exemples.

Publics ciblés : élus, employés communaux / intercommunaux, habitants.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions de sensibilisation organisées / nombre de personnes présentes

Nombre / quantité de documents mis à disposition

Maître d'ouvrage potentiel :
PNR Livradois-Forez

Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Corridors	CE3. Résorber, réduire, prévenir les nuisances et les obstacles	Trame bleue (milieux aquatiques et humides)	Limiter l'ensablement des cours d'eau lié à l'exploitation forestière

4→ Sensibiliser les propriétaires / exploitants forestiers aux bonnes pratiques sylvicoles (préservation des habitats, des zones de frai, prévention des inondations ...) en passant par la promotion de la charte des travaux forestiers en Auvergne ou d'autres documents à créer (cahier du Parc...)

Descriptif de l'action :

Promouvoir la Charte de qualité des travaux forestiers.

En parallèle élaborer un cahier du Parc en relation avec els acteurs de la forêt recensant les techniques forestières respectueuses des milieux aquatiques et humides (organiser un groupe de travail qui lui est dédié, et composé du PNR Livradois-Forez, et des acteurs de la forêt).

Organiser des journées pédagogiques sur les bonnes pratiques forestières (et les pratiques à proscrire) par la mise en place de parcelles tests :

- sensibiliser sur l'impact des dessertes forestières sur les milieux aquatiques et humides
- Impliquer les propriétaires privés à la démarche en leur proposant l'intégration de leur parcelle dans le réseau de parcelles tests
- ...

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez avec en priorité les Monts du Forez et le Haut-Livradois

Indicateurs de suivi :

Nombre d'exploitants forestiers adhérents à la Charte de qualité des travaux forestiers

Etat d'avancement de l'élaboration du cahier du Parc

Nombre de cahiers édités

Nombre de journées pédagogiques organisées

Maître d'ouvrage potentiel :

CRPF, ONF, PNR LF

Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Biodiversité globale des territoires et des paysages	BG1. Echelle globale / du Parc : maintenir la diversité des paysages et l'équilibre entre les milieux	S'assurer de la synergie d'action et coordonner les différentes démarches en cours et en projet	Développer le dialogue et la concertation entre tous les acteurs du territoire au bénéfice de la biodiversité

5→ Développer le dialogue et la concertation entre tous les acteurs du territoire au bénéfice de la biodiversité lors de l'élaboration des PLU / PLUI

Descriptif de l'action :

Lors de l'élaboration / révision des PLU / PLUi, proposer une réunion de concertation entre la / les communes et : le Parc, le SCOT du Grand Clermont, et la DREAL pour s'assurer de la bonne prise en compte des réseaux écologiques et de la biodiversité dans les futurs documents d'urbanisme.

Proposer un accompagnement de la commune / l'intercommunalité dans l'élaboration de son document d'urbanisme.
Encourager les échanges entre les communes / intercommunalités et les autres institutions.

Localisation géographique :
PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :
Nombre de réunions réalisées au regard du nombre de PLU/PLUi élaborés / révisés

Maître d'ouvrage potentiel :
PNR Livradois-Forez

6 → Développer le dialogue et la concertation entre tous les acteurs du territoire au bénéfice de la biodiversité lors des projets d'aménagements (zones d'aménagement concerté, zones d'activités économiques, zones de développement de l'éolien, drainage...) et dans l'élaboration de documents de planification (schémas de desserte forestière...)

Descriptif de l'action :
Lors d'un projet d'aménagement ou de l'élaboration de documents de planification (cela nécessite une veille écologique), proposer une réunion de concertation entre les différents acteurs du territoire concerné afin de s'assurer de la bonne prise en compte des réseaux écologiques et de la biodiversité.

En particulier, autour de la problématique du Cerf, initier / permettre une concertation multi-acteurs dans le but d'avoir une politique commune au sein du Parc.

Proposer un accompagnement du porteur de projet dans l'élaboration de son projet.

Encourager les échanges entre le porteur de projet et les différents acteurs du territoire.

Localisation géographique :
PNR Livradois-Forez avec en priorité la Plaine entre Dore et Allier

Indicateurs de suivi :
Nombre de jours consacrés à la veille écologique
Nombre de réunions organisées au regard du nombre de projets d'aménagements / de documents de planification élaborés

Maître d'ouvrage potentiel :
PNR Livradois-Forez

Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Biodiversité globale des territoires et des paysages	BG3. Echelle infracommunale / locale : favoriser l'expression de la biodiversité	Favoriser la biodiversité dans l'aménagement	Sensibiliser et impliquer les collectivités et les habitants dans les mesures favorables à la biodiversité

7 → Espaces publics (espaces verts, bords de route...) : développer la gestion différenciée, retarder les fauches, réduire les intrants... → Cf. action2

Descriptif de l'action :
Organiser des réunions de sensibilisation par communautés de communes sur la thématique de la gestion différenciée (intérêt en terme de biodiversité mais aussi baisse de la dépense d'entretien pour les collectivités locales : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires...)

Recenser les documents de sensibilisation / sites Internet (gestiondifferentiee.org...) traitant de la thématique et les mettre à disposition des communes / intercommunalités.
Recenser les retours d'expérience sur le Livradois-Forez et communiquer sur ces exemples
Elaborer un guide recensant toutes les actions favorables à la biodiversité.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions de sensibilisation organisées / nombre de personnes présentes
Nombre / quantité de documents mis à disposition
Etat d'avancement du guide

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

8→ Sensibiliser les habitants et les gestionnaires des espaces publics à la biodiversité et les informer sur les mesures qui la favorisent

Descriptif de l'action :

Organiser des réunions d'information (par communautés de communes voire échelon infra) sur la biodiversité (définition, pourquoi la préserver, menaces) et les mesures qui permettent de la favoriser :

- gestion différenciée au niveau des espaces verts (baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires...), des bords de routes (fauche sur une largeur plus réduite...), ... Cf. action 2.
- mise en place d'un éclairage public respectueux
- les espèces autochtones à favoriser dans les haies,
- mise en place des nichoirs et des gîtes pour chauves-souris, oiseaux et petits mammifères.
- limitation l'utilisation de produits chimiques
- création d'ouvertures dans le grillage permettant à la petite faune de traverser
- ...

Editer une / des plaquettes sur cette thématique.

Elaborer un guide recensant toutes les actions favorables à la biodiversité.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions réalisées / nombre de personnes présentes
Nombre / quantité de plaquettes éditées
Etat d'avancement du guide

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

SEN3 – Diffuser les connaissances			Priorité : 2 et 3
Thème	Enjeu / objectif stratégique	Sous-objectif	Objectif opérationnel
Biodiversité globale des territoires et des paysages	BG4. Mieux connaître, informer, sensibiliser afin de mieux préserver la biodiversité	Diffuser les connaissances	<p>Sensibiliser les élus aux réseaux écologiques</p> <p>Sensibiliser les techniciens intervenant sur l'aménagement du territoire (route, espaces verts...) aux réseaux écologiques</p> <p>Sensibiliser le grand public aux réseaux écologiques</p>
<p>1→ Organiser et animer une réunion d'information par communauté de communes pour les élus : diffuser les informations de l'atlas des richesses naturelles du Parc et inciter à une approche TVB préalable aux documents d'urbanisme et aux projets d'aménagement</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Organiser une réunion d'information par communauté de communes à destination des élus des collectivités locales pour restituer les résultats de l'atlas des richesses naturelles du Parc, et sensibiliser sur les réseaux écologiques et la nécessité de prendre en compte la Trame Verte et Bleue en amont de l'élaboration / révision des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement. Pour cela se baser : - sur la présentation qui avait été réalisée le 3 avril 2009 devant les élus du Parc, présentant notamment la biodiversité (définition, pourquoi la préserver, menaces...) - sur le guide à destination des élus réalisée pour l'étude des réseaux écologiques du PNR - sur la présentation de restitution finale de cette même étude</p> <p><u>Localisation géographique :</u> PNR Livradois-Forez</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de réunions réalisées</p> <p><u>Maître d'ouvrage potentiel :</u> PNR Livradois-Forez</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Organiser une réunion d'information par communauté de communes afin de</p>			
<p>2→ Réaliser des formations et organiser des sorties terrain</p> <p><u>Descriptif de l'action :</u> Organiser des journées de formation à destination des techniciens intervenant sur l'aménagement du territoire : lister les organismes potentiellement intéressés, sonder leurs demandes, définir le programme, rechercher des intervenants... Ces formations se dérouleront en deux temps : une partie théorique et une partie pratique.</p> <p><u>Localisation géographique :</u> PNR Livradois-Forez</p>			

Indicateurs de suivi :

Nombre de journées de formations organisées

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

3→ Informer les propriétaires forestiers privés des enjeux de gestion de leurs parcelles

Descriptif de l'action :

Organiser une réunion d'information à destination des propriétaires forestiers privés pour :

- les sensibiliser aux réseaux écologiques (nécessité de les préserver / restaurer)
- leur restituer les résultats de l'étude des réseaux écologiques et des enjeux liés plus particulièrement aux milieux forestiers et à la nécessité de gérer leurs parcelles forestières (sous-entendu gestion durable).

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions réalisées

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

4→ Organiser des conférences et des sorties terrain

Descriptif de l'action :

Organiser une réunion d'information par communauté de communes à destination du grand public sur la thématique des réseaux écologiques.

Pour cela se baser :

- sur la présentation qui avait été réalisée le 3 avril 2009 devant les élus du Parc, présentant notamment la biodiversité (définition, pourquoi la préserver, menaces...)
 - sur le guide à destination des élus réalisée pour l'étude des réseaux écologiques du PNR (qui en présente notamment les principaux résultats)
 - sur la présentation de restitution finale de cette même étude
- Informez sur les actions qu'il est possible de mettre en œuvre.

Organiser des sorties terrain sur ce qui peut être mis en œuvre pour renforcer les réseaux écologiques à l'échelle individuelle :

- espace délimité de la pelouse où l'on cesse de passer la tondeuse
- plantation de haies champêtres,
- creusement de mares,
- limitation de l'utilisation des pesticides
- ...

Des visites pourront être organisées au niveau de communautés de communes / communes, mais aussi de particuliers.

Un recueil d'expériences devra ainsi être réalisé au préalable.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre de conférences / sorties terrain

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez et partenaires

5→ Mettre en place de la documentation de sensibilisation / information, Communiquer / informer : réunions d'information publique, conférences...)

Descriptif de l'action :

Recenser la documentation existante sur la thématique des réseaux écologiques et la mettre à disposition

Réaliser un poster sur cette même thématique qui sera largement diffusé : les réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez : les principaux résultats, les actions à mettre en œuvre (à l'échelle du Parc ainsi que locale)

Communiquer sur les réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez par le biais du site Internet, de la lettre du Parc.

Pour les réunions d'informations et les conférences, voir action précédente « organiser des conférences ».

Mettre la (les) présentation(s) en téléchargement sur le site Internet du Parc.

Localisation géographique :

PNR Livradois-Forez

Indicateurs de suivi :

Nombre / quantité de documents édités

Nombre de réunions / conférences organisées

Maître d'ouvrage potentiel :

PNR Livradois-Forez

10. GUIDE DE SENSIBILISATION

Ce document, outil d'information et de sensibilisation à destination des élus locaux est une déclinaison de la stratégie en un guide pré-opérationnel pour la prise en compte des réseaux écologiques par les communes et intercommunalités à travers les documents d'urbanisme et autres outils à disposition des collectivités locales.

Ce guide de 10 pages se présentera sous la forme d'un cahier technique du Parc. Il se compose des parties suivantes :

- un propos introductif expliquant ce qu'est un réseau écologique et pourquoi est-ce si important pour la faune et la flore,

Titre du cahier technique

Des réseaux écologiques pour la biodiversité

Des réseaux écologiques : pourquoi ?

La disparition des espèces et donc la diminution de la diversité biologique est aujourd'hui bien plus importante et rapide que par le passé.

L'urbanisation, l'artificialisation des terres, l'intensification de la gestion des milieux (agriculture, sylviculture...), la destruction des milieux naturels, le morcellement du territoire par les infrastructures de transports routiers et ferroviaires... font partie des principales causes de la perte de biodiversité.

La biodiversité, ou diversité biologique, est le « tissu vivant de la planète ». Elle comprend :

- La diversité des milieux et des paysages
- La diversité des espèces
- La diversité des gènes

... font partie des principales causes de la perte de biodiversité.

Des réseaux écologiques : qu'est-ce que c'est ?

La protection de certains sites naturels terrestres ou aquatiques qui hébergent une grande variété d'espèces et/ou des espèces rares de plantes et d'animaux ne suffit pas. Pour jouer leur rôle de réservoirs de biodiversité, ces sites doivent être connectés entre eux et alimentés par un tissu de connexions locales permettant la libre circulation nécessaire aux espèces pour communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... Ce maillage du territoire entre réservoirs de biodiversité forme les réseaux écologiques.

La préservation des réseaux écologiques a donc pour objectif de maintenir et reconstituer un vaste réseau de sites naturels reliés entre eux, tant au plan national que local, pour que les espèces animales et végétales, qu'elles soient ordinaires ou remarquables, aquatiques ou terrestres, puissent en d'autres termes assurer leur survie et la pérennité des populations pour les générations futures !

→ Maintenir les réseaux écologiques, c'est maintenir voire restaurer la biodiversité !

Les humains et les animaux ont synchronisé leurs montres pour se déplacer !

Les heures les plus accidentogènes se situent le matin et le soir : quand vous prenez la route pour aller au travail ou rentrer chez vous, les animaux eux, prennent le chemin pour se nourrir... C'est cette même onde qui débouche directement sur la route que vous prenez tous les matins n'a pas été créée par les promeneurs mais par le passage répété des animaux ! Ils ont eux aussi leurs habitudes...

→ Faciliter le déplacement des animaux et leur éviter des lieux accidentogènes, c'est aussi agir pour votre sécurité !

Un réseau composé d'éléments du paysage

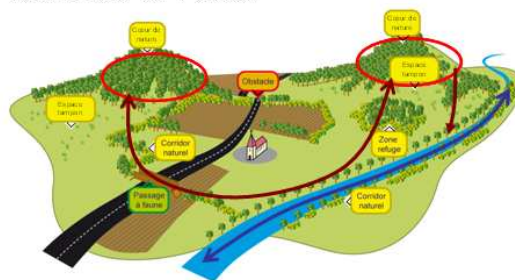
Réseaux écologiques (ou Trame Verte et Bleue) = réservoirs de biodiversité + corridors écologiques

Réservoir de biodiversité : zone vitale où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie : reproduction, alimentation, abri... Il peut s'agir d'un espace naturel, d'un cours d'eau, d'une zone humide...

continue ou non, libre

par des espèces animales et végétales.

Corridor écologique : voie de déplacement



Un réseau écologique (Trame Verte et Bleue) est composé de plusieurs continuités (sous-trames) correspondant à un même type de milieu : continuité (sous-trame) boisée, aquatique, prairiale...

L'ensemble de ces continuités écologiques (sous-trames) constitue le réseau écologique (Trame Verte et Bleue ou TVB) : Verte pour les continuités terrestres (forestière, agricole...), Bleue pour les continuités des milieux aquatiques et humides.

Extrait du guide non mis en page et en phase d'évolution lors de la rédaction du rapport

- le contexte réglementaire,

Des lois nationales et un outil, la Trame Verte et Bleue, pour préserver les réseaux écologiques

Face au constat d'artificialisation du territoire français et de la perte de biodiversité, le Ministère de l'Environnement, suite au Grenelle, demande aujourd'hui aux collectivités territoriales d'agir pour limiter la fragmentation du territoire, réduire la consommation de l'espace, lutter contre la perte de biodiversité en portant notamment l'effort sur la préservation et la restauration des continuités écologiques. L'outil d'aménagement proposé pour cela est appelé « Trame Verte et Bleue ».

La Trame Verte et Bleue est ainsi à la fois un réseau écologique et un nouveau dispositif d'aménagement du territoire.

Loi Grenelle 1 : instaurer dans le droit français de la Trame Verte et Bleue (TVB) :
La loi de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite "Loi Grenelle I", instaure dans le droit français la création d'une Trame Verte et Bleue impliquant l'Etat, les collectivités territoriales et les parties concernées dans le cadre d'une concertation.

Loi Grenelle 2 : proposition et précision de la TVB :
La loi portant engagement national pour l'environnement dite "Loi Grenelle II", propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant et inscrit la Trame Verte et Bleue dans le code de l'environnement et des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans le code de l'urbanisme.

La Trame Verte et Bleue se décline à différentes échelles qui s'imbriquent et s'alimentent les unes les autres :

- **Nationale :** un décret précise les enjeux et orientations nationales de la TVB...
- **Régionale :** un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) doit être co-élaboré par l'Etat et la Région.
- **Intercommunale et communale :** les collectivités doivent « Préserver la biodiversité, préserver et remettre en bon état les continuités écologiques » et pour cela connaître et cartographier une TVB locale.

Aux échelles régionales et locales, des documents-cadres complémentaires pour aborder les réseaux écologiques

SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) : un document de cadrage à l'échelle régionale

Elaboré par chaque Région conjointement avec l'Etat
→ **SCOT et PLU doivent prendre en compte le SRCE**

Deux études régionales proposent, en attendant, une cartographie des réseaux écologiques au 1/100 000^{ème} :

- Cartographie des réseaux écologiques du Massif Central, réalisée par l'association IPAMAC (Inter. Parc Massif Central) qui regroupe les 10 Parcs du Massif Central : <http://www.trame-ecologique-massif-central.com/>
- Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (REPA) par la Région Rhône-Alpes : <http://biodiversite.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique60>

SAGE et SDAGE : les réseaux écologiques pour les milieux aquatiques et humides.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Loire-Bretagne et sa déclinaison locale dans les SAGE (Schéma ASCONIT Consultants

Les SAGE

Le SAGE Dore couvre une grande partie du Parc. Mais d'autres SAGE sont en cours d'élaboration sur les bassins versants en amont du PNR : SAGE Allier aval, Haut Allier, Loire en Rhône-Alpes et Loire amont.

d'Aménagement et de Gestion des Eaux) insistent sur les enjeux pour les zones humides et les têtes de bassins versants.

Le SD AGE Loire-Bretagne approuvé en novembre 2009, pour la période 2010-2015, décrit la stratégie du bassin pour stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les eaux.

Le Programme d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE du Bassin de la Dore a été validé par la CLE (Commission Locale de l'Eau) en septembre 2011.

→ **SCOT et PLU doivent être compatibles avec les SBAGE et SAGE.**

Charte du PNR Livradois-Forez : des objectifs stratégiques pour maintenir la biodiversité

La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez est un projet au service des habitants et des acteurs locaux qui vivent et œuvrent au quotidien sur ce territoire remarquable. Le plan de Parc affiché dans sa Charte des zones d'intérêt écologique et de nature quotidienne ainsi que zones à enjeu paysager et des coupures vertes à préserver.

→ **Les PLU doivent être compatibles avec la Charte du Parc.**

D'autres outils de connaissance de la biodiversité et des paysages sont également proposés par le Parc : le schéma paysager, l'Atlas des richesses naturelles du Livradois-Forez et le Plan Biodiversité (en cours d'élaboration).



SCOT du Grand Clermont : une précision intercommunale de la TVB

Le SCOT du Grand Clermont a été approuvé le 29 novembre 2011. Il précise – entre autres – les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

→ **Les PLU doivent être compatibles avec le SCOT.**



- une présentation de l'étude des réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez (dont la stratégie d'intervention), et des 9 zones prioritaires du Parc pour les réseaux écologiques et la biodiversité,

Une stratégie pour les réseaux écologiques du Parc naturel régional Livradois-Forez

L'étude de ces réseaux écologiques menée à l'échelle du PNR Livradois-Forez, lui a permis de se doter d'un outil de connaissance du Parc et d'un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre des politiques du PNR et de ses collectivités membres. Les principaux résultats de l'étude sont :

- Une cartographie au 1/60 000^{ème} des trois continuités (milieux boisés, aquatiques et humides, et prairies et landes) et des enjeux liés à ces continuités,
- Une stratégie d'intervention et un plan d'actions.

Les objectifs et actions qui forment la stratégie résultent des enjeux mis en lumière pour les réseaux écologiques du PNR et sont organisés en trois parties, selon les composantes de la trame verte et bleue : Réservoirs de biodiversité (cours de nature), Corridors écologiques et Biodiversité globale du territoire et des paysages. L'ensemble des thèmes, milieux et secteurs du Parc sont couverts par la stratégie d'intervention pour les réseaux écologiques.

Pour les réservoirs de biodiversité, il s'agit de s'assurer du bon état et du rôle des cours de nature tant pour la biodiversité ordinaire que pour la biodiversité remarquable.

- Pour le milieu forestier, cela peut se traduire par une gestion plus favorable à la biodiversité : limiter les coupes à blanc, prendre en compte les milieux annexes, laisser des bois morts, etc.
- Pour les milieux agricoles ouverts qui abritent certaines espèces remarquables comme le Vanneau huppé, le busard, le courlis cendré ou l'edithisme criard, il est recommandé, par exemple, de retarder les dates de fauche et de promouvoir les fauches centrifuges (depuis le centre des parcelles vers leur extérieur).

Pour les corridors écologiques, il s'agit de maintenir les connexions identifiées à l'échelle du Parc, à la fois entre les cours de nature et vers l'extérieur du Parc.

- Le maintien et la préservation de continuités boisées le long des cours d'eau offrent des corridors et des axes de dispersion aux amphibiens.
- Inscrire les zones agro-pastorales stratégiques (supports de corridors de milieux ouverts) dans les documents d'urbanisme pour assurer leur pérennité.
- Réduire ou éviter les nuisances ou les obstacles aux continuités, en supprimant par exemple un seuil en rivière ou aménager un barrage, permet d'élargir le domaine vital d'un poisson migrateur.

Pour la biodiversité globale des territoires et des paysages, il s'agit, à l'échelle du Parc, de maintenir la diversité des paysages et l'équilibre entre les milieux. A toutes les échelles, des recommandations sont émises pour favoriser la biodiversité et diffuser sa connaissance.

- Préserver la mosaïque de milieux ouverts / fermés en préservant les clairières dans le Massif du Livradois, en évitant que les fonds de vallée ne se boisent...
- A l'échelle communale et intercommunale, les communes et communautés de communes, grâce aux documents d'urbanisme, peuvent gérer la pression de l'urbanisation afin de limiter la consommation et la fragmentation de l'espace.
- A l'échelle locale, on peut aussi favoriser l'expression de la biodiversité, par exemple, en inscrivant une mesure de diversification des haies dans les cahiers de charges de lotissements ou zones d'activités : essences locales, haies pluri-espèces...

Enfin, cela passe par une meilleure connaissance de la biodiversité présente et des actions d'information et sensibilisation pour mieux la préserver.

- Les inventaires et suivis de points de passage accidentogènes, sur les réseaux routier et ferroviaire apporteront des connaissances importantes sur les déplacements de la faune et la fonctionnalité des corridors.

Pour chaque milieu et secteur du Parc, des enjeux de continuités identifiés

Trois continuités écologiques pour le PNR Livradois-Forez qui retiennent les principaux milieux et enjeux du patrimoine naturel du Parc.

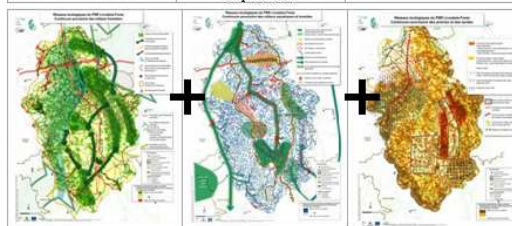
<p>La continuité forêts-fripières constituée de massifs boisés, de bosquets, de haies, de boisements de bord de cours d'eau...</p> <p>Les milieux boisés couvrent 58% du territoire du Parc. Ex: le massif des Bois Noirs, le bocage du Bas-Livradois.</p>	<p>La continuité de milieux aquatiques et humides constituée de cours d'eau et de zones humides : prairies, tourbières...</p> <p>Le Parc est drainé par plus de 7500 km de cours d'eau associés à des milieux humides. Ex: la Dore, les zones humides du Haut-Livradois.</p>	<p>La continuité de prairies et de landes, constituée de milieux ouverts naturels ou agricoles extensifs.</p> <p>Les milieux ouverts couvrent 39% du Parc. Ex: les Hautes-Chaumes du Forez, la Plaine d'Ambert.</p>
---	---	--



Elle est en particulier utilisée par des animaux comme le sanglier, le chevreuil, mais aussi des oiseaux, des chauves-souris...

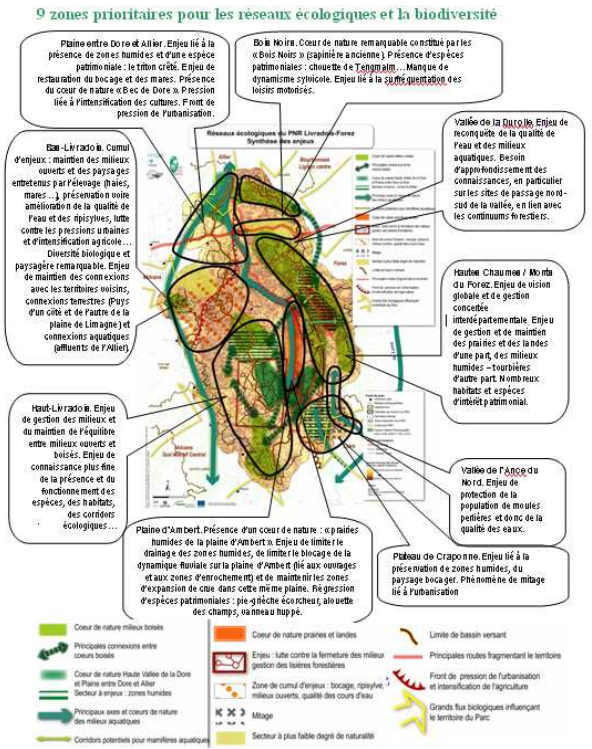
Elle permet par exemple au saumon de rejoindre une zone de frayère depuis la mer. Elle est aussi utilisée par des mammifères comme la loutre, de nombreux insectes, des amphibiens...

Elle est utilisée par de nombreux petits mammifères, des insectes, des oiseaux... Les animaux de la trame boisée viennent aussi s'y nourrir.



Les cartes d'enjeux de chaque continuité mettent en lumière des cours de nature, les grandes connexions qui les relient, des zones de moindre fonctionnalité écologique et des enjeux de gestion de ces secteurs dans le but d'améliorer la biodiversité globale sur le Parc.

Les enjeux globaux des réseaux écologiques du Parc sont issus du cumul des enjeux de chaque continuité.



- les outils à disposition des communes / intercommunalités pour préserver voire remettre en bon état les réseaux écologiques.

A l'échelle de votre commune ou de votre intercommunalité pour préserver voire remettre en bon état les réseaux écologiques, vous pouvez agir à différents niveaux: réglementaire, foncier, gestion, animation / sensibilisation... mais en premier lieu sur des documents d'urbanisme locaux.

PLU / PLUi et Réseaux écologiques

Le rapport de présentation doit comprendre un état initial de l'environnement et la justification des choix faits dans le projet d'aménagement. Dans ce cadre, la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) peut passer par:

- La détermination et la caractérisation des composantes de la TVB, voire un inventaire de ses composantes locales: mares, zones humides, haies, bocquets... (échelle de travail entre le 1/5 000^{ème} et le 1/25 000^{ème});
- Le croisement des enjeux du territoire et des enjeux liés à la TVB;
- La présentation et la justification des choix faits pour le projet d'aménagement et de ses effets sur la TVB.



Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** est l'expression du projet politique de la collectivité. Il doit « définir des orientations générales des politiques d'aménagement [...] de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques » (art. L123-1-2 du CU).

Il peut évoquer la TVB en parlant de ses atouts pour le projet du territoire, proposer la TVB comme une composante du patrimoine, des transports (liaisons douces...), du tourisme, etc. voire définir une orientation générale consacrée uniquement à la préservation de la Trame Verte et Bleue...

Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** sont obligatoires dans les zones à urbaniser (AU). Elles spatialisent les objectifs du PADD. Elles peuvent comprendre des orientations d'aménagement (texte et/ou graphique) pour protéger les réseaux écologiques et des principes d'aménagements (continuité, largeur des corridors, essences souhaitables...).



Le **règlement du PLU** peut être utilisé pour la préservation de la TVB notamment grâce à la réglementation d'occupations du sol interdites ou soumises à conditions particulières, de la gestion des clôtures, des espaces libres et des plantations: pourcentage d'espaces verts, liste d'espèces, zonage de « plantations à créer » ou d'« espaces à planter »...

Le **zonage** permet de désigner et délimiter certaines parcelles comme composantes de la TVB, par un indice ou un zonage (en plus des zones U, AU, N et A, projet de décret devant sortir début 2012). Les composantes de la TVB (réservoirs, corridors) sont ainsi identifiées et leur préservation assurée.

Cahier de recommandations architecturales et paysagères : Document facultatif, non opposable mais conseillé en matière d'un PLU.

Article du code de l'urbanisme par lequel on définit pour un commune prise en compte de la TVB dans un PLU/ELI.

Article L. 1234-61 : Prévoir l'identification des sites selon les enjeux paysagers qui peuvent en être fait ou la nature des activités qui y sont exercées.

Article L. 1234-67 : Identifier et localiser les éléments de paysage (1) à protéger ou mettre en valeur ou à sauvegarder pour des motifs d'ordre culturel, historique ou touristique et de fait, de caractère, les caractéristiques de nature à assurer leur préservation.

Article L. 1234-68 : Pour les communes ouverts aux usages et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général oues publics, ouverts aux usages.

Article L. 1234-69 : Evaluer, dans le sens où il va, le service public à passer à l'état de service public.

Article L. 1234-70 : L. 1234-70 et L. 1234-71 du code de l'urbanisme L et espace local choisi.

Pour aller plus loin : guide méthodologique pour favoriser la prise en compte de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue dans les PLU et PLUI de la DREAL Midi-Pyrénées (04/06/2012)

D'autres outils pour décliner la TVB à l'échelle locale

ABC : connaître la biodiversité de la commune

Les Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ou « ABC ») réunissent associations naturalistes, professionnels (botanistes, écologues, etc.), et amateurs autour d'une méthode bien définie (proposée par le Muséum national d'histoire naturelle et divers partenaires du Ministère de l'Environnement) pour réaliser un inventaire de la faune et de la flore présentes sur le territoire.

D'autres inventaires, moins exhaustifs, peuvent être menés à l'échelle d'une commune : recensement des mares, des haies, etc. Ces éléments pourront ainsi être pris en compte lors de la mise à jour des PLU / ELI.

→ Les inventaires réalisés dans ce cadre permettront d'actualiser les connaissances de l'atlas des richesses naturelles du Parc Livradois-Forez.



Atlas de la biodiversité dans les communes
un inventaire participatif de la biodiversité
de la biodiversité nationale
Source : <http://observatoire.inpn.fr>

Haies, mares : offrir aux espèces des corridors et des zones refuges !

Les mares sont des écosystèmes d'une grande diversité végétale et animale. De nombreuses espèces dont certaines remarquables s'y reproduisent, notamment les amphibiens et les invertébrés aquatiques. Outre le rôle de corridor écologique, les haies remplissent de nombreuses autres fonctions : qualité de l'eau, lutte contre l'érosion des sols et l'effet de serre, et préservation de la biodiversité dans les espaces agricoles.

Les écoducs : crapauds, écotrucos... et autres passages à faune

Ce sont des passages construits par l'homme pour permettre aux espèces animales et végétales de traverser des infrastructures (routes, autoroutes, voies ferrées) ou tout élément qui fragmente le paysage.

Gestion différenciée : adapter la gestion des espaces verts aux usages pour préserver la biodiversité !

La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain et les bords de routes qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.



Source : <http://gestiondifferee.org>



Terrain de création d'une mare en Haute-Normandie.
Source : <http://www.arenh.asso.fr/publications/spip/04651>

11. ANNEXES

11.1. Liste des acteurs locaux associés

Secteur Sud (16 participants)

ASCONIT Consultants : Madame BELMONT Laure, Madame MARTIN Cécile
Biotope Rhône-Alpes – Auvergne : Monsieur VIGANT Sylvain
Conseil Général de Haute-Loire : Monsieur FLAURAUD Robert, Madame MOREL
Véronique
Communauté de Communes de Craponne : Madame LE ROY Josette
Commune d'Allègre : Monsieur DUFLOS Gilbert
CRPF Haute-Loire : Madame BAUTISTA Céline
DRAAF Auvergne : Monsieur CHARLES André, Madame MEYRONNEINC Clotilde
DREAL Auvergne : Madame LE GALL Célia
Fédération Des Chasseurs de Haute-Loire : Monsieur MONGINOU
ONEMA 43 : Monsieur COTTE Philippe : Monsieur SAGNOL Laurent
Parc naturel régional Livradois-Forez : Madame DROUHIN Carine, Monsieur
DUBOURGNOUX Eric, Madame NOGARET Nadine, Monsieur DAURIAT Dominique

Secteur Est (21 participants)

AAPPMA d'Ambert : Monsieur ESPY Christian
ASCONIT Consultants : Madame BELMONT Laure, Madame MARTIN Cécile
Biotope Rhône-Alpes – Auvergne : Monsieur VIGANT Sylvain
Chambre d'agriculture 63 : Madame FABISIAK Mireille
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance : Monsieur PHILIBERT François
Communauté de Communes du Pays d'Ambert : Monsieur GALLOSELVA Olivier
CRPF Auvergne : Monsieur LAFAYE Marc
DREAL Auvergne : Madame LE GALL Célia
FDP 63 : Monsieur BOULEMKHALI Nouari
OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'OLLIERGUES : Monsieur CHEZE Raphaël
ONF Ambert : Monsieur PICALET Remy
Parc naturel régional Livradois-Forez : Monsieur DUBOURGNOUX Eric, Madame
NOGARET Nadine, Monsieur COMBE Claudy, Monsieur DAURIAT Dominique,
Monsieur CHALEIL Serge, Madame GIRAULT Delphine
PRA Livradois Forez : Monsieur DAUPHIN François, Monsieur LE DUC Joël,
Monsieur NIGON Bernard
SAGE DORE : Monsieur TERRIER Christian
Monsieur BERTHOULAT Damien, accompagnateur en montagne

Secteur Nord (19 participants)

A.A.P.P.M.A. La Protectrice de la Durolle : Monsieur DASSAUD Jean-Claude
A.A.P.P.M.A. de Courpière : Monsieur TOULY François
A.A.P.P.M.A. Thiers : Monsieur DUBUSSE Richard
ASCONIT Consultants : Madame BELMONT Laure, Madame MARTIN Cécile
Autoroutes du Sud de la France : Monsieur QUEYREL Gérard
Biotope Rhône-Alpes – Auvergne : Monsieur VIGANT Sylvain
Chambre d'Agriculture 63 : Madame FABISIAK, Monsieur FOURNIER François,
Monsieur GUERIN Denis
CRPF Auvergne : Monsieur FARGE Pascal
DDT 63 : Monsieur ANTOINE Philippe
DREAL Auvergne : Madame LE GALL Célia
FRANE : Monsieur CONSTANCIAS Hubert
ONCFS Languedoc-Roussillon : Monsieur GOUJON Gérald
Parc naturel régional Livradois-Forez : Monsieur FOURNIER Jacques, Madame
NOGARET Nadine, Monsieur COMBE Claudy, Monsieur DAURIAT Dominique,
Monsieur CHALEIL Serge
SNCF - Direction Régionale Auvergne : Monsieur MALLERET Bernard
Ville de Thiers : Monsieur NERON Alain

Secteur Ouest (18 participants)

ASCONIT Consultants : Madame BELMONT Laure, Madame MARTIN Cécile
Biotope Rhône-Alpes – Auvergne : Monsieur VIGANT Sylvain
Chambre d'Agriculture Livradois-Forez : Monsieur LEDUC Joël
Communauté de Communes de Cunlhat : Monsieur GROISNE Noël
Communauté de Communes de Sauxillanges : Monsieur ACHARD Noël
Communauté de Communes du Bassin Minier – Montagne : Madame ESTEVE
Annie
Communauté de communes du Haut-Livradois : Monsieur CHANIAC Yoann
CRPF Auvergne : Monsieur JAY Dominique
DDT 63 : Monsieur CHAMBONNIERE Julien
DREAL Auvergne : Madame LE GALL Célia, Monsieur BAUDRY Christian
Fédération Des Chasseurs du Puy-de-Dôme : Monsieur CHAMBON Michel, Madame
GROSBETY Bérange
GIC des rives d'Ailloux : Monsieur MARTINANT Jean
Parc naturel régional Livradois-Forez : Monsieur FOURNIER Jacques, Madame
NOGARET Nadine, Monsieur DAURIAT Dominique, Monsieur CHALEIL Serge
Syndicat Mixte du Grand Clermont : Monsieur PROUHEZE Jérôme
Commune de Vernet la Varenne : Monsieur RANGUARET Gilles
Monsieur TOURRET Jacques, guide de terroir

11.2. Liste des espèces évoquées en réunion

Les différents groupes mentionnés correspondent en réalité aux sous-groupes (au nombre de 3) formés pendant les différentes réunions de concertation.

Espèce	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	PNR Livradois-Forez
Apollon				Disparu des Hautes Chaumes
Castor				Secteur nord
Cerf	St Victor (S) Agnat(vient de l'Allier)	Bois de la Comté, Pignol	Secteur de St Anthème	Saint-Jean – St-Gervais Saint-Anthème (alentours) Pignols Manglieu
Chamois		Vic le Comte		
Chat sauvage	Pas vu à l'ouest		Hautes Chaumes	Secteur est
Chevreuil		Massif d'Ayguebonne Plaine et piémonts du secteur ouest		
Chiroptères		Vallée de la Credoigne		
Couleuvre à collier	Sud			
Genette				secteur sud ?
Grenouille rousse	Mare compensation ZAC à St George (S)		Craponne sur Arzon / réseaux de Sagnes / plateau de la Chaise dieu	
Lapin		Plaine secteur ouest		
Lièvre		Secteur ouest, milieux ouverts Cunlhat Plaine et piémonts secteur ouest		Hautes Chaumes
Loutre	Ance : en amont et en aval du barrage de Passouira		Vallée de la Durolle	Vallée de la Dore
Martre				Secteur est
Papillons (Nacré, Damier...)				Hautes Chaumes

Espèce	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	PNR Livradois-Forez
Sonneur à ventre jaune		Plaine des Varennes	Plaine des Varennes	
Triton crêté	Mare compensation ZAC à St George (S)			
Vipère péliade				Hautes Chaumes

Avifaune

Espèce	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	PNR Livradois-Forez
Bécasse des bois		Boisements encaissés et humides le long de l'axe Allier, de la Dore... secteur ouest		
Bernache du canada		Plaine d'Ambert		Nidification ILOA à Thiers et lac d'Aubusson
Busard cendré		Plaine secteur ouest	Plaine de Limagne	
Busard Saint-Martin				Hautes Chaumes
Castor d'Europe		Bec de Dore		
Circaète Jean-le-Blanc		Vallée de la Credogne		
Chouette chevêche	St Victor	Plaine des Varennes	Secteur plaine (nord ouest parc)	
Chouette de Tengmalm	Secteur sud	Bois noirs Forêt de Lamandie		Secteurs est, sud, ouest
Cigogne noire		Passage au niveau des Bois noirs		Passage possible sur secteur nord
Cormoran		Plaine d'Ambert		
Courlis cendré		Plaine des Varennes		
Faucon pèlerin				Falaises nord de Thiers Rocher de la Volpie à Job
Geai, verdier...	(S)			

Espèce	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	PNR Livradois-Forez
Gelinotte		Forêts de lisière au contact des Hautes-Chaumes à confirmer		Disparue des Hautes Chaumes
Grand Duc		Vallée de la Credogne		Falaises nord de Thiers
Guêpier d'Europe				Manglieu, Orléat (hors PNR)
Héron bihoreau				Secteur nord
Héron pourpré		Bec de Dore		Secteur nord
Merle à plastron		Forêts de lisière au contact des Hautes-Chaumes		Hautes Chaumes
Milan royal / milan noir	Secteur sud Grosses colonies sur l'Allier Couples nicheurs sur Monistrol Gorges de l'Arzon		Milan noir = rivière allier	
Pic noir	Secteur sud	Bois noirs Forêt de Lamandie	Assez commun sur le parc	Secteurs est, sud, ouest
Pie grièche				Vallée de la Dore, secteur sud
Pie-grièche grise		Diminution des populations de la plaine d'Ambert		
Pie-grièche écorcheur		Diminution des populations de la plaine d'Ambert		Vallée de la Dore, secteur sud
Pie grièche à tête rousse		Plaine des Varennes		
Vanneau		Plaine des Varennes Quasi absence dans la plaine d'Ambert		Vallée de la Dore
Vautours fauves	Passage sur Gorge de la Jonte (venus des Cévennes)			

Espèces invasives (faune flore)

Espèce	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	PNR Livradois-Forez
Campagnol	Saint-Jean la Tourette			
Ecrevisse américaine		Vallée de la Credogne Vallée de l'Ance Vallée de la Dore		
Grenouille taureau		Vallée de la Credogne		
Renouée	(O) : rivière Allier, le lg routes et chemins ruraux, Brousse, St Aymard Monestier			
Sanglier	Dégâts à Vernet	Plaine et piémonts du secteur ouest		

Espèces aquatiques par cours d'eau

Cours d'eau	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	PNR Livradois-Forez
Ance	Lamproie, moule perlière, truite fario, ombre, chabot...	Ombre commun, truite, lamproie de planer, anguille, écrevisse à pattes blanches, cincle plongeur		Moule perlière, écrevisse à pattes blanches (à préciser)
Arzon	Chabot, écrevisse, moule sur l'amont (+ dans bief moulin de l'Ancette), pas d'ombre			
Credogne		Truite, vairon, chabot		
Dolore		Moule perlière	Moule	
Dore		Lamproie de planer, écrevisse à pieds blancs, chabot, loche, cincle plongeur	Ecrevisses pattes blanches	Saumon Interdiction de consommer du poisson sur tte la Dore
Durolle		Chabot, truite, loche		
Marius Obrigon (?)	Écrevisse à pattes blanches			
Miodet	Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière			Interdiction de consommer du poisson sur la Miodet (secteur ouest du parc)

Espèces floristiques

Espèce	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	PNR Livradois-Forez
Arnica				Hautes Chaumes
Buis				Vallée du Madet (O)
Drosera	ZH plateau Livradois (S)			Hautes Chaumes
Fusain				Vallée du Madet (O)
Gentiane				Hautes Chaumes
Listère cordée				Secteur est
Lycopode				Secteur est, Hautes Chaumes
Pervenche				Vallée du Madet (O)

11.3. Autres annexes disponibles

Textes bruts des « pos-it » produits au cours des réunions territoriales
Support de présentation des réunions territoriales